Histoire et généalogie des Limousins

D'ONTE SES

D'OÙ ES-TU ?

**La revue du
Cercle de généalogie et d'histoire des
Marchois et Limousins**

n° 26 - automne-hiver 2022 - 44e année

Sommaire

D'ONTE SES n° 26 - Automne-hiver 2022

AVANT PROPOS
Alain Pérel ..... page 4

SEIGNEURS ET PAYSANS EN LIMOUSIN : POMPADOUR À L'ÉPOQUE MODERNE
Henriette Casaubieilh ..... page 7

LES ÉPINGLIERS DE LIMOGES DANS LA PAROISSE S^{T}-MICHEL-DES-LIONS (17e - 18e S.)
Marie-Georges Picard-Hocquet ..... page 15

L'AFFAIRE DU PRÉ DE LA LANDE. 1690-1825. VILLAGE DE LAFONT D'AMBRUGEAT
Michel Cousin ..... page 31

LE CONVENTIONNEL MICHEL LACROIX ET SA FAMILLE
Jean-Marie Ruthon ..... page 41

1870-1871 - TRENTE LETTRES DE GUERRE D'HUBERT DURAND, ANCIEN ÉLÈVE DU LYCÉE IMPÉRIAL DE LIMOGES
Claude Penin ..... page 52

DISLOCATION PAR LA GRANDE GUERRE D'UNE COLONIE DE PAPETIERS LIMOUSINS ÉTABLIE EN PICARDIE - 2e PARTIE
Jean-Claude Frölich ..... page 76

1940-1944. LA RÉSISTANCE DANS LA RÉGION DE SAINT-JUNIEN - 2e PARTIE : LES FTP DU SOUS-SECTEUR C *BERNARD*
Jean-Claude Frölich ..... page 92

· LA COLLECTION DES HORS-SÉRIES
· BULLETIN D'ADHÉSION / ABONNEMENT

Avant-propos

Alain Pérel

D'autres Limousins dans les séquences de l'Histoire

L'Histoire et la Généalogie sont deux disciplines qui se nourrissent l'une de l'autre : nos acquis historiques donnent du contexte à la connaissance des destinées de nos ancêtres et collatéraux ; à l'inverse, nos investigations familiales apportent un éclairage sur les contributions de nos Limousins aux grandes séquences de l'Histoire. Contributions généralement modestes à l'échelle individuelle, et alors simplement dictées par les événements ou les modes de vie du temps ; mais parfois plus influentes grâce aux aptitudes, à l'héroïsme de tel ou tel de nos prédécesseurs. Qu'ils soient notables ou paysans, peu importe : tous ces Limousins exfiltrés de l'anonymat grâce à nos recherches contribuent à faire progresser de concert les deux disciplines.
D'Onte Ses s'inscrit dans cette démarche et vous présente à chaque édition d'autres Limousins dans les séquences de l'Histoire ; notre revue a aussi le plaisir d'ouvrir dans ce vingt-sixième numéro ses lignes à trois nouvelles auteures : Henriette Casaubieilh, Claude Penin et Marie-Georges Picard-Hocquet, et à nos vieux compatriotes objets de leurs études.

L'Époque moderne[1]

Un rigoureux contrat de vente-rente lie nombre de tenanciers à leurs bailleurs en Montagne Limousine. Michel Cousin démonte les clauses de ce dispositif complexe, ses contraintes et ses effets pervers, qui amènent progressivement le preneur et sa lignée à la ruine au fil des mauvaises récoltes et des autres coups du sort. Il prend pour référence l'affaire du Pré de la Lande à Ambrugeat (Corrèze) qui subira de multiples rebondissements entre 1690 et 1825. Les tenanciers font face à l'intransigeance implacable de leurs propriétaires, petits bourgeois locaux et hommes de lois.

À l'inverse, Henriette Casaubieilh rend compte de la bienveillance de François-Marie d'Hautefort, marquis de Pompadour. Ce grand seigneur et son épouse jouent un rôle de médiateurs entre notables et paysans placés sous leur juridiction. Ils prennent fait et cause pour les communautés rurales face aux abus des petits nobles et des opulents bourgeois. Ils multiplient aussi les actions caritatives : le rôle de la noblesse a changé depuis le Moyen Âge et certains nobles l'ont bien compris : « Face à l'affaiblissement de son rôle politique et militaire, le seigneur multiplie les œuvres bienfaisantes à titre privé. Cette action privée contribue à l'encadrement social que devait exercer le seigneur, faute de quoi la seigneurie risquait d'apparaître rapidement comme uniquement prédatrice ».

Au fil de ses recherches, Marie-George Picard-Hocquet a identifié ses premiers épingliers dans le quartier Saint-Michel-des-Lions à Limoges. Elle engage alors une recherche systématique de ceux qui exercèrent cette profession méconnue : des lignées d'épingliers apparaissent ainsi dans la paroisse. Elle rend compte également des techniques pratiquées, des dangers occasionnés, mais également de l'organisation de cette profession, ses statuts, ses coutumes ; peu connue, elle obéit à toutes les règles, caractéristiques de l'Époque moderne, qui président à l'exercice d'un artisanat urbain.

1 L'Époque moderne couvre dans l'Histoire de France la période qui débute à la fin du Moyen Âge et s'achève en 1789.

La Révolution

Observateur assidu du parcours des révolutionnaires haut-viennois, Jean-Marie Ruthon nous dévoile aujourd'hui l'aventure de Michel Lacroix, avocat de Blond. L'auteur restitue le parcours de ce notable dans son environnement géographique, politique, et familial. Notre homme prendra rapidement place au sein du personnel représentatif local et départemental avant d'être propulsé à la Convention en septembre 1792 et de participer ainsi aux débats sur le sort de Louis XVI. Cultivé, compétent, intègre, il pourra traverser les différents régimes sans dommage jusqu'à sa mort en 1820.

La guerre de 1870

Claude Penin a eu récemment le rare privilège de retrouver parmi de riches archives familiales les trente lettres de guerre d'Hubert Durand, son arrière-grand-père, écrites en 1870-1871. Elles restituent la description par l'engagé volontaire de son itinéraire et ses vicissitudes, sa vision des faits militaires, son amertume face au sort des armes. Mais le jeune homme, issu d'une famille bourgeoise limougeaude, est aussi un proche cousin du colonel Ardant du Picq, « dont la figure prestigieuse se dresse à l'arrière-plan ». Nombre de ses condisciples du lycée Gay-Lussac ont pris part au conflit franco-prussien. « À l'adolescence, ils s'étaient tous fort bien connus ; lycéens puis soldats, dans la deuxième moitié du 19e siècle, c'est un second angle d'approche et de réflexion ». Tous les ingrédients étaient réunis pour permettre à l'auteure d'apporter une pierre supplémentaire aux travaux de *D'Onte Ses* et du Cghml sur la guerre de 1870.

Les deux conflits mondiaux du 20e siècle

Jean-Claude Frölich nous livre la fin de ses investigations, engagées avec la revue n°25, sur deux communautés parties prenantes aux deux guerres, chacune à leur manière :

- Cinq familles de papetiers saint-juniauds pendant la Grande Guerre ; établies depuis la fin du 19e siècle à Evergnicourt (Aisne), elles subiront la dure occupation allemande. Quelques-uns y laisseront la vie dans des circonstances tragiques. 1918 verra la dissolution de la *diaspora* : certains retournent en Limousin, leurs descendants ont permis de reconstituer l'aventure collective en Picardie ; d'autres essaiment ailleurs en France, pour des raisons parfois méconnues, et finissent par disparaitre de notre champ de vision.

- Après les maquis de Saint-Junien et Brigueuil dans le numéro précédent, voici celui des FTP relevant du commandant Bernard. 30 hommes débutent l'aventure mi-1941, ils seront 2700 lors de la prise de Limoges en août 1944. Les dossiers d'homologation témoignent des nombreuses et courageuses opérations militaires menées contre l'ennemi, mais on peut aussi discerner d'autres actions, plus troubles, émaillant comme partout en France les mois qui précédèrent et suivirent la Libération.

Alain Pérel

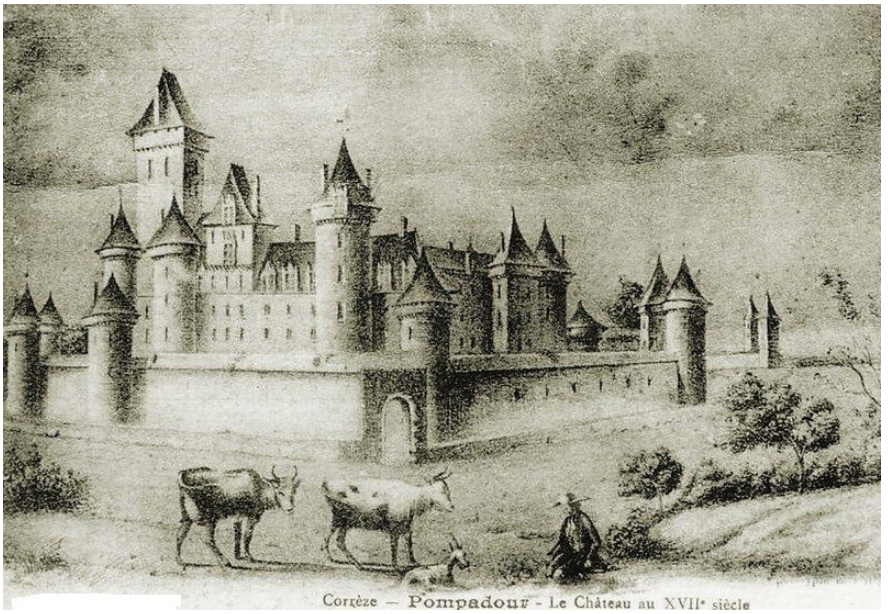
Corrèze — Pompadour - Le Château au XVIIe siècle

Seigneurs et paysans en Limousin : Pompadour à l'époque moderne

Henriette Casaubieilh

L'auteure : Henriette Casaubieilh est élève en Histoire et Histoire de l'Art à l'École Normale Supérieure d'Ulm, et rédactrice indépendante pour la revue *Historia*. Portée par son attachement au Limousin dont elle est originaire par sa mère, elle a travaillé sur les Pompadour dans le cadre d'un master à Sorbonne-Université.

Résumé : François-Marie et Marie-Françoise d'Hautefort furent les derniers seigneurs de Pompadour. Sans héritier vivant à leur décès, ils laissèrent les terres sans seigneur jusqu'à ce qu'elles fussent offertes par Louis XV, avec le titre, à sa favorite. Une partie des lettres qu'ils adressèrent à leurs régisseurs fut éditée en 1905, nous offrant un regard sur la façon dont les seigneurs concevaient leur rôle et leur légitimité en cette période de modernisation de l'État, qui remettait en cause le système seigneurial hérité du Moyen Âge. On peut parler d'une réinvention du modèle seigneurial.

En 1905, Julien Dutheillet de Lamothe, érudit limousin, fit éditer un volume de 119 lettres échangées entre François-Marie et Marie-Françoise d'Hautefort d'une part, et d'autre part leurs « lieutenants », c'est-à-dire agents d'affaires[1]. François-Marie de Hautefort (1654-1727) était fils de Marthe d'Estourmel et de Gilles d'Hautefort, cadet aux gardes Françaises, mousquetaire de Sa Majesté, lieutenant-général des armées du roi, premier écuyer de la reine. Il épousa en 1687 Marie-Françoise de Pompadour (1648-1726), de six ans son aînée, héritière du marquisat de Pompadour.

Les terres du marquisat avaient pour cœur le château de Pompadour, situé sur la paroisse d'Arnac. Il était entouré de prairies affermées assurant des revenus suffisants aux Hautefort, d'une grande forêt exploitée, de plusieurs pêcheries, d'un haras.

Le marquisat était composé de différentes terres. Tout d'abord, de la baronnie de Bré située sur la commune de Coussac-Bonneval. Titrée en 1317, elle tenait à l'origine son importance des nombreuses paroisses dont elle tirait des revenus : Lubersac, Coussac, Montgibaud, Mensac, Benayes, Saint-Pardoux-Corbiers, Saint-Ybart, Saint-Martin-Sepert, Beyssac, Saint-Sornin-la-Volps, Saint-Éloi, Troche et Vigeois.

1 *Correspondance de François Marie d'Hautefort et de Marie Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour*, rééd. 2018, Wentworth Press. Disponible sur Amazon.

À Pompadour était adjointe, par ailleurs, la terre de Treignac, qui avait été donnée à Antoine Hélie de Pompadour en 1608 par son oncle, Amunion de Comborn, baron de Treignac. Citons aussi Saint-Cyr-La-Roche qui appartenait aux Pompadour depuis le 14e siècle. Le château avait été vendu en 1656 par Jean de Pompadour, mais non point la seigneurie, qui était donc restée entre les mains de la famille. Ségur, enfin, à l'origine une très importante propriété des vicomtes de Limoges, restait au début du 18e siècle, malgré l'effondrement du château, une importante cour d'appeaux[2], en faisant un centre judiciaire majeur.

Pour la gestion de ces terres, les Hautefort s'appuyèrent principalement sur Henri du Teilhet, sieur de Lamothe, aïeul de Julien Dutheillet de Lamothe qui publia la correspondance en 1905, Pierre Bigorie, Lacotte. Ils pouvaient également compter sur des receveurs de fermes, c'est-à-dire des régisseurs. Les gestionnaires qui administraient sur place les terres de Pompadour étaient nécessaires, car les Hautefort partageaient leur temps entre d'une part le Limousin dont les terres étaient issues de l'héritage Pompadour, d'autre part le Périgord où se situaient la majorité des terres Hautefort, et enfin Paris où ils possédaient un hôtel dans le quartier de Saint-Sulpice. François d'Hautefort mena par ailleurs une glorieuse carrière dans les armes, en Allemagne, sur la Moselle, dans les Flandres, et, pendant ses campagnes, continuait de donner à ses agents d'affaires ses directives pour la gestion de ses terres limousines.



François-Marie d'Hautefort.

Noblesse des campagnes

La correspondance des Hautefort avec leurs lieutenants limousins donne un aperçu des différents aspects de la vie des seigneurs de Pompadour : prérogatives du seigneur, bien différentes de l'époque médiévale, défi de faire respecter leur autorité auprès des vassaux, des paysans, rôle auprès de l'Église… Le biais majeur de ces lettres réside dans le fait que l'expéditeur est quasiment toujours François d'Hautefort. Mais cela étant, elles peuvent être un bon moyen de comprendre la façon dont les Hautefort concevaient eux-mêmes l'autorité dont ils étaient investis en tant que seigneurs, leurs attributions et leur légitimité en tant que tels à l'égard de leurs paysans.

Cette question est d'autant plus importante pour les 17e et 18e siècles, qu'à l'époque moderne, la noblesse connut un moment d'incertitude, à l'occasion duquel s'opéra une restructuration de son rôle, de la façon dont elle se concevait et de sa définition. Wolfgang Mager, historien de l'État moderne, a expliqué comment, aux 17e et 18e siècles, le rôle de la noblesse en province lui permit de retrouver une raison d'être et une reconnaissance en cette période où elle était en *« crise de légitimité »*[3]. D'une part, cela transforma l'organisation des campagnes et le lien entre les paysans et leurs seigneurs. Mais d'autre part, ce fut pour la noblesse de province un tremplin vers une nouvelle conception de la nobilité. Roger Baury, plus récemment, qui a travaillé

2 Il s'agissait d'une cour d'appel qui connaissait au second degré les décisions rendues par de nombreuses juridictions seigneuriales du Limousin et du Périgord. Un nouvel appel pouvait être interjeté devant le parlement de Bordeaux.

3 Voir : Mager Wolfgang. *De la noblesse à la notabilité. La formation des notables sous l'Ancien Régime et la crise de la Monarchie Absolue*, *Histoire, économie et société,* 12e année, 1993, n°4, pp. 487-506.

sur la décentralisation dans le royaume de France au 18e siècle, a ainsi parlé d'une *« double réinvention »* : celle des campagnes par la noblesse, et celle de la noblesse par les campagnes[4]. Les campagnes en furent, d'après son expression, *«* renobilisées », ce qui supposait de « réféodaliser la noblesse et de l'engager à exercer pleinement des fonctions seigneuriales elles-mêmes réinventées ; pour cela, il était indispensable qu'elle se détachât de la Cour et de la capitale, pour réinvestir ses châteaux et ses terres ». Contrairement à une certaine vulgate des années 1970, les familles nobles ne désertèrent pas les campagnes à l'époque moderne, mais les réinvestirent différemment pour en acquérir une légitimité renouvelée.

Dans ce contexte d'évolution de la façon dont la noblesse se concevait et se légitimait, il est précieux d'avoir, à travers ces lettres, une idée de la façon dont les Hautefort vécurent cette mutation, sur plusieurs décennies. Et c'est dans cette optique que les lettres se faisant écho du rapport entretenu par les Hautefort avec leurs paysans nous ont semblé particulièrement intéressantes. En effet, elles permettent d'éclairer la question de la *légitimité* de la noblesse dans les campagnes, au sens où l'entend Max Weber : ce qui fait qu'une autorité est respectée par ses administrés, et continue à se maintenir.

Le marquis d'Hautefort et la hiérarchie sociale rurale

L'on trouve dans la correspondance des Hautefort des cas où ils jouèrent un rôle de médiateurs entre les plus petits hobereaux et seigneurs, les bourgeois, et les paysans placés sous leur juridiction. Il s'agissait d'être à même de défendre les membres de la communauté paysanne des abus des petits nobles ou des bourgeois aisés.

Le premier cas qui s'est présenté date d'avant le mariage de Mademoiselle de Pompadour avec le marquis d'Hautefort. Il concerne une sentence de mort prononcée par le tribunal seigneurial de Lubersac contre François de Montgibaud, écuyer, sieur de La Joubertye, pour crime d'homicide contre un nommé Martial Roumanet. La sentence est confirmée comme de juste par le Parlement royal de Bordeaux, mais aussi par Marie-Françoise de Pompadour qui *« donne ordre pour faire confirmer la dicte sentence ».* On ne sait rien de plus de cette affaire, mais l'appellation « d'écuyer » nous renseigne sur le statut noble de l'inculpé. En effet, en Limousin sous l'Ancien Régime tout du moins, elle implique la noblesse. Dans cette affaire donc, il n'y a pas de solidarité intra-nobiliaire qui tienne et qui puisse prévaloir sur la justice.

Mais les cas où les Hautefort prennent parti contre des petits nobles ne s'arrêtent pas à des cas de culpabilité aussi flagrante qu'un meurtre. Ainsi, Hautefort prend à cœur l'opposition contre Jacques Guindre, sieur de la Guérenne (habitant de Lubersac). Ce « fripon », selon l'expression du marquis, « *chicane les paysans de Las Vergnias pour sa part de la renthe* ». Dans ce cas-ci, Hautefort prend la défense de la communauté paysanne contre la hâte d'un propriétaire à se voir remettre la rente de ses terres.

Un dernier exemple date de 1694 : une veuve nommée Pepy écrit à la marquise pour se plaindre de l'intransigeance de deux fermiers, MM. de la Jalézie (Louis de Brachet, seigneur de la Jalézie) et Fontrobert. Hautefort prend l'affaire en main et demande à Bigorie de mener l'enquête pour savoir ce qu'il en est : « *Je n'ayme pas la vexation en aucune manière* ». Il s'agit là d'une forme de protection économique contre les abus de fermiers propriétaires ou de nobles vassaux.

Proximité des paysans et du marquis d'Hautefort

Un point est frappant, que nous avons eu l'occasion de relever sans l'analyser dans notre développement sur le rôle judiciaire du seigneur : les paysans placés sous la mouvance juridique des agents d'Hautefort

4 Voir : Baury Roger, *La noblesse française et la province dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : une réinvention réciproque ?* in : *L'invention de la décentralisation : Noblesse et pouvoirs intermédiaires en France et en Europe XVIIe-XIXe siècle,* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009.

n'hésitent pas à faire directement appel au seigneur.

Dans le cas de cette veuve que nous venons de traiter, une paysanne écrit une longue lettre à la marquise pour solliciter sa bienveillance. Il est intéressant de voir que strictement parlant, cette veuve doit des rentes aux propriétaires dont elle cultive les terres ; c'est donc une pure faveur qu'elle demande à la marquise. Il faudrait qu'elle se penche sur le cas de cette femme pour la défendre contre l'intransigeance de ses vassaux.

Il n'est pas rare que des paysans s'adressent aux Hautefort. Par exemple, en 1718, Hautefort évoque une certaine Marie Blanc qui a été violentée par des hommes, que le marquis reconnaît comme de la famille de ses officiers. Lucide sur certains des membres de son tribunal, il craint donc que le procès ne se déroule pas de façon impartiale, et charge Bigorie de prendre des mesures pour veiller à ce que la justice soit équitablement rendue :

« *Je vous ay escrit hier par le sieur Dupuy de St Ybart, lieutenant du grand prévost, qui m'a porté ses plaintes contre des soldats du régiment de la Gernasaye qui sont en contrainte à Segur. Il faut luy faire rendre justice, aussy bien qu'a cette femme qui m'est venue porter ses plaintes nommée marie Blanc. Je vous envoyé son mémoire, elle dit que le fils de la Rivière de Fagouas la menasse de la tuer, et qu'avant hier au soir, elle fust fort maltraitée chez elle, par les personnes nommées dans son mémoire. Comme la plus part des personnes qui l'ont maltraitée sont parents de mes officiers, qui protègent les gens qui sont coupables, ne manques pas de voir a faire commettre quelque postulant qui rende justice, dont vous me rendrés compte lorsque vous viendrés.* »

Dix jours après, le marquis qui suit lui-même l'affaire de près, précise, enquête à l'appui, qu'il n'y pas de traces de coups mais que les injures des hommes inculpés doivent toutefois être prises en considération. Hautefort traite donc sérieusement ces plaintes qu'il a reçues.

Dans d'autres cas, ce sont des hommes éduqués qui en appellent au seigneur pour prendre la défense de paysans. Ainsi, en 1718, Bertrand du Teilhet, sieur du Cluseau, lieutenant de Pompadour, accuse messire Pierre Donnet, écuyer, sieur de Laubertie et fils du lieutenant général d'Uzerche, d'avoir maltraité l'un de ses métayers. Hautefort prend en main l'affaire :

« *Le Cluseau, frère de Lamothe*[5]*, s'est venu plaindre de ce que Laubertye a fort maltraité son mestayer, il m'a dit qu'il avait porté sa plainte, je luy ay dit quil n'avait qu'a poursuivre, et que l'on luy rendrait justice, vous pouvez dire au sieur Villouviers*[6] *que c'est mon intention.* »

« *Le Cluseau m'a dit que l'affaire de son mestayer devait estre jugée incessamment, et que le sieur de Villouviers devait l'envoyer juger par quelque advocat. Comme il convient de rendre justice a ce malheureux qui a esté maltraitté, et qu'il y a des preuves qui sont concluantes, parlés en au sieur Villouvier.* »

Hautefort, dans deux lettres espacées d'un mois, revient sur cette affaire et s'enquiert de la façon dont la justice va la traiter ; c'est un cas supplémentaire où la défense d'un paysan est sérieusement prise en main par le marquis.

Ce sont là quelques exemples parmi de nombreux cas qui se sont présentés à nous dans la correspondance des Hautefort. Non seulement cela nous apprend que les paysans n'hésitent pas à déposer directement leurs requêtes auprès de leur seigneur, mais l'on constate également que celles-ci semblent prises au sérieux. Cela rejoint l'un des ouvrages sur la noblesse d'Ancien Régime de François Bluche, dans lequel l'auteur note cette proximité qui peut exister entre le seigneur et ses paysans[7]. Dans les cas de figure où l'entente est la meilleure, le seigneur est légitimé, c'est-à-dire que

5 Bertrand du Teilhet, sieur du Cluzeau, procureur de Pompadour, frère d'Henri du Teilhet, sieur de Lamothe, lieutenant de Pompadour.

6 Juge du tribunal seigneurial.

7 Bluche François, *La vie quotidienne de la Noblesse française au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette coll. Hachette Littérature, 1973, p. 26.

son autorité est acceptée, lorsqu'il use de son influence, de ses attributions et de ses moyens, pour faire preuve de bienveillance et aider la communauté paysanne.

Dans cette optique, François Bluche a souligné le rôle tenu souvent par la châtelaine. Plus récemment, c'est une dimension qu'a rappelée également Barbara Diefendorf[8]. Chercheuse américaine spécialiste de la Réforme et de la Contre-Réforme en France, elle étudie les actions de charité de la noblesse dans le cadre des « œuvres » encouragées par le mouvement tridentin[9]. En réaction à la réforme protestante, le Concile lance tout un mouvement de réforme interne de l'Église et de la spiritualité sur le long terme. En réaction à Luther qui défend le salut par la foi (*sola fides*), la doctrine tridentine met en valeur les œuvres, notamment les entreprises charitables. Barbara Diendendorf souligne ainsi le rôle des châtelaines dans ce contexte post-tridentin de valorisation des œuvres charitables. Cela l'amène à souligner dans ce domaine le rôle des châtelaines, ce qui nous rappelle la lettre de la veuve Pepy adressée à la marquise d'Hautefort. Dans le même ordre d'idées, dans une lettre de 1694, madame d'Hautefort donne des ordres pour faire nourrir et habiller trois orphelins de Lubersac et trois de Pompadour. D'une part, cela confirme le rôle de l'épouse du seigneur. Et d'autre part, cela apparaît comme une bienfaisance liée à la fête de Noël, et nous introduit à la question des œuvres caritatives dans lesquelles s'impliquent les Hautefort, et qui relèvent à la fois d'un devoir religieux et d'une entreprise de légitimation politique.



Réunion du concile de Trente à l'Église Santa Maria Maggiore de Trente. Musée diocésain de Trente.

Entre rôle politique et devoirs religieux. Étude de cas : 1693

On parle de l'année de 1693 comme de celle de la « grande famine ». En effet, une succession de pluies et de neiges compromit les récoltes de 1692 et anéantit celles de l'année suivante, pendant l'été de laquelle les pluies ne cessèrent guère[10]. S'ensuivit un appauvrissement général dont on retrouve la trace dans la correspondance des Hautefort, et le développement de graves épidémies (peste, typhus, variole, si bien qu'on compte 1 300 000 morts supplémentaires pour l'ensemble du royaume en 1693 sur une population de vingt millions de personnes[11]). Le Limousin ne fut guère épargné ; les récoltes y furent particulièrement mauvaises, et l'hiver 1693-1694 se révéla plus rude encore[12]. À partir de 1694, l'intendant Bernage obtint en conséquence une diminution des taxes. L'intention de faire connaître la misère en Limousin est manifeste dans son *Mémoire* de 1698 ; il y fait plusieurs requêtes au roi par lesquelles il demande des allègements fiscaux pour les plus pauvres[13].

Ce contexte difficile marqua profondément les lettres du marquis et de la marquise d'Hautefort. Durant cette année, leur

8 Diefendorf Barbara, *From Penitence to Charity*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

9 Tridentin : relatif au Concile de Trente (Italie). Initié par le pape Paul III, à titre de réplique aux demandes de réformes de Luther et Calvin, le Concile siège de façon régulière entre 1545 et 1563. Il réaffirme notamment la doctrine sur des points essentiels du christianisme et prend des mesures importantes relatives à l'organisation de l'Église. Son influence est profonde et durable pour le catholicisme.

10 Sur la grande famine, voir Lachiver Marcel, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi,* Paris, Fayard, 1991.

11 Le Roy Ladurie Emmanuel, *Intempéries et révolutions*, in : *Le Monde*, 24 octobre 2006.

12 Fils Dumas-Delage, *La misère paysanne au XVIIe siècle*, in : *Autour d'Ecuras. Journal d'histoire locale, monuments, folklore.* N°8, août 1991.

13 Bernage (Louis de), *Mémoire sur la généralité de Limoges*, 1698 (disponible sur Gallica : *Mémoire des intendants sur la généralité de la France. VI : mémoires sur des généralités*).

rôle auprès des paysans se teinta d'une dimension morale, issue de valeurs chrétiennes de charité et de service. L'historien Jean Gallet insiste sur cet aspect moral du rôle seigneurial : *« l'exercice entier de la charité obligeait [le seigneur] à aider de la tête et des mains, d'œuvre, de conseil, d'assistance »*[14]. Un seigneur manquant à cet idéal ne remplissait pas la fonction sociale qui lui était assignée. Jean Gallet a ainsi pu développer le modèle du *bon seigneur*, comme paradigme de ce qu'attendait la société de la part d'un seigneur. Jean Gallet explique ainsi « *qu'au lieu du guerrier qui défendait le ban par les armes, un nouveau modèle s'imposa : le bon seigneur, le seigneur bienfaisant, qui était, auprès de ses sujets, un auxiliaire de l'Église et de l'État* »[15]. C'est-à-dire que l'affaiblissement du rôle politique du seigneur put avoir pour conséquence la multiplication de ses œuvres à titre privé. Ces œuvres, lorsqu'elles s'apparentaient à de la bienfaisance, et plus encore lorsqu'elles revêtaient l'aura que leur donnait la religion, confirmait efficacement le bien-fondé du statut du seigneur, puisqu'il se révélait capable d'agir pour le bien de ses sujets, et par là-même renforçait le prestige dont il jouissait. Il s'agit principalement, dans notre cas, de distributions d'aumônes.

Celles-ci furent d'une part motivées par une politique verticale impulsée par des personnels royaux. L'on apprend dans la correspondance des Hautefort que l'intendant (alors Michel-André Jubert de Bouville) écrivit à Hautefort, et sans doute à d'autres seigneurs de sa généralité, pour les inciter à « *faire des aumosnes aux pauvres* » (28 mars 1693).

En outre, le pouvoir royal organisa des distributions aux plus nécessiteux, notamment par l'intermédiaire des curés. Le marquis d'Hautefort chargea ainsi son agent de distribuer la somme qu'il était disposé à donner, en fonction des besoins de chaque paroisse. À cette fin, il l'engagea à coopérer avec les curés pour juger au mieux de la distribution des fonds. La mission consistait dès lors à « *faire justice aux pauvres* » tout en « *ménageant les intérêts* » du marquis. Dans ses lettres, ce dernier insiste en effet sur la gêne dans laquelle lui-même se trouvait alors. Néanmoins, il manifeste sa confiance dans l'estimation qui lui sera faite des besoins des paysans :

« *À l'esgard de la taxe pour les pauvres vous faittes bien d'entrer dans le détail pour les taxes de chaque paroisse. Et si elles montent plus haut que je n'avais resoleu de donner, il faut bien en passer par là.* » (2 mai 1693)

Si l'initiative des distributions revenait en bonne part à l'impulsion royale, Hautefort garda donc la main sur la somme à donner et les choix qui en découlent. Le sort des populations rurales dans ces années difficiles dépendait considérablement de la bonne volonté des plus riches.

« Au modèle du seigneur protecteur par les armes avait été substitué celui du seigneur bienfaisant »

Il semblerait que ce que nous avons étudié s'inscrive dans ce que l'historien moderne Michel Figeac nomme le « devoir social » du châtelain, ou encore les « charités du château »[16]. Sur le plan politique, qui nous intéresse ici, c'est par ces actions que le seigneur faisait preuve de son utilité et du bien-fondé des attributions qui étaient les siennes. Cela s'inscrivait dans l'idée que les privilèges dont il jouissait avaient pour corollaire l'assistance qu'il devait porter, en cas de besoin, à la communauté paysanne. C'est bien ce que souligne Michel Figeac : *« au modèle du seigneur protecteur par les armes avait été substitué celui du seigneur bienfaisant qui était, auprès de ses sujets, un auxiliaire de l'Église et de l'État ».*

Nous avons vu que Jean Gallet avait été le premier à tracer les traits de ce modèle du « *seigneur bienfaisant* », et Michel Figeac le

14 Gallet Jean, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 217-218.

15 Gallet Jean, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 217.

16 Figeac Michel, *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse : de la Renaissance à la douceur des Lumières*, Paris, A. Colin, 2006, p. 144-147.

reprend en rappelant l'adaptation du pouvoir seigneurial. Face à l'affaiblissement de son rôle politique et militaire, le seigneur multiplie les œuvres bienfaisantes à titre privé. Cette action privée contribue à « *l'encadrement social que devait exercer le seigneur, faute de quoi la seigneurie risquait d'apparaître rapidement comme uniquement prédatrice* ». En sus de la volonté religieuse qui n'est pas objectivement mesurable, les organisations de charité constituèrent donc une forme renouvelée de la protection féodale du seigneur à l'égard ses vassaux et sujets. Si, dans le cadre d'une étude globale sur la seigneurie, il faut s'interroger, comme le souligne Michel Figeac, sur la représentativité de ces actes de charité, elles sont, dans le cas des Hautefort, bien présentes. Participant d'une nouvelle légitimation seigneuriale, elles constituent, avec le resserrement du lien entre seigneur et paysans, une réponse à l'incertitude statutaire introduite par la mutation du rôle seigneurial.

Henriette Casaubieilh



Hans Buchfelder, épinglier. Entre 1595 et 1608. Bibliothèque d'état de Nuremberg. Amb.279.2°, Folio 65 recto.

Les épingliers de Limoges dans la paroisse de Saint-Michel-des-Lions aux 17e et 18e siècles

Marie-Georges Picard-Hocquet

L'auteure : Marie-Georges Picard-Hocquet, née en 1953, est retraitée après une double carrière de violoniste puis d'enseignante spécialisée. Adhérente du Cghml, elle est entrée en généalogie en 1982.

Résumé : Au hasard des recherches généalogiques dans les registres paroissiaux de l'Ancien Régime, les métiers de nos ancêtres sont généralement mentionnés. Certains nous parlent immédiatement, mais d'autres sont moins familiers et nous questionnent. Lisant dans un acte la mention *maître-épinglier*, nous avons parcouru en détail les registres paroissiaux en ligne des Archives départementales (AD) de la Haute-Vienne, ainsi qu'aux Archives la liasse C509 relative aux épingliers, enfin les documents proposés par les moteurs de recherche sur internet.
C'est le résultat de cette enquête, débordant notre propre arbre généalogique, qui est présenté ici. C'est un premier travail qui serait à étoffer avec l'accès à des actes notariés dont nous n'avons pas connaissance mais qui existent certainement.
Les actes relevés ne prétendent pas à l'exhaustivité, étant donné les lacunes, les difficultés de lecture et les oublis toujours possibles.

Le début de la recherche

Sur le site des AD de la Haute-Vienne en ligne, nous trouvons en 2020, lors d'une recherche sur notre ancêtre n° Sosa 1355, Marie Chabrier, qu'elle est née le 1er mai 1650, de Jean Chabrier et de Léonarde Joubert, sa femme. Lors de la naissance en 1668 du cinquième enfant du couple, Léonarde, le métier du père est précisé : il est maître-épinglier.

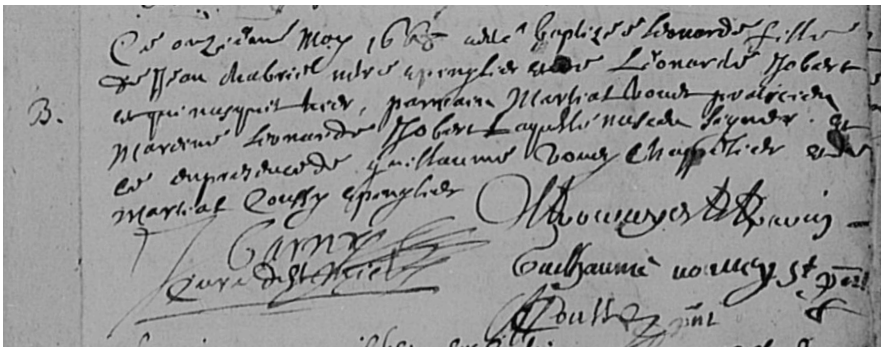

Baptême de Léonarde Chabrier. Arch. dép. de la Haute-Vienne, GG 111, p. 6/194.

Nous n'avons alors aucune connaissance de ce métier, bien qu'imaginant qu'il se rapporte aux épingles. Des recherches approfondies vont nous mener à plusieurs familles ayant un Chabrier maître-épinglier, mais aussi de simples épingliers, tous apparentés : frères, fils, cousins ? Difficile à démêler.

Comment fabrique-t-on une épingle ?

Quelques clics plus tard, de l'épingle préhistorique en os, puis en ivoire, en bronze, en passant par la fibule romaine, nous en arrivons aux épingles de fer et de cuivre fabriquées dans les corporations urbaines depuis le Moyen Âge qui aboutiront aux épingles mécaniques du 19e siècle.
Tout d'abord, nous découvrons qu'autrefois les épingles étaient en cuivre ou en laiton (alliage de cuivre et de zinc) car ces matières ne rouillant pas, ne tachaient pas la dentelle ou les tissus fragiles des coiffes.
En consultant *Wikipédia*, nous voyons qu'historiquement, dans les premiers siècles, il s'agissait de coulage de fer et de cuivre dans des moules, et de martelage en forme, mais que pour lutter contre l'oxydation, les Gaulois savaient déjà étamer le cuivre par électrolyse spontanée. Du métal épais, travaillé, des fils vont sortir, et se retrouver en écheveaux. Ces écheveaux de laiton, alliage malléable fait de cuivre et de zinc, seront le matériau acheté par les artisans pour en faire des objets usuels.

Le travail d'épinglier est plutôt complexe et nous découvrirons qu'une des étapes de fabrication pouvait être celle d'un métier à part, celui de tireur de fil.

Dans un article sur internet[1], on trouve la précision suivante *:*
« *La filière (inventée au 14e siècle à Nuremberg) est une pièce de métal épaisse fixée solidement. Y ont été faits des trous coniques, ajustables avec un poinçon et un marteau. Le bout du fil était limé. On l'introduisait dans la partie large du trou de la filière. Ce bout ressortait de l'autre côté mais le reste du fil, plus gros, restait coincé. On le tirait à force, avec des pinces, en le graissant. Le fil extrait ainsi avait un diamètre réduit.*

Les différents stades qui mènent d'un morceau de laiton à une épingle finie

Nous partons donc d'un écheveau, sale et poussiéreux.
Empruntons au *Dictionnaire universel de Police de M. Des Essarts *.*
Dans son tome troisième, figure la description précise et imagée des 18 opérations nécessaires pour obtenir une épingle :
« *Il faut d›abord jaunir le fil de laiton qui fait le corps de l›épingle, le dérouiller et l'assouplir, tirer le fil à la bobille et le faire passer à la filière ; on dresse le fil par le moyen de clous entre lesquels on l'assujettit, on coupe ce fil suivant la longueur qu'on doit donner à l'épingle, on empointe les tronçons de ce fil par une meule tournante, on repasse ces tronçons sur une meule plus douce que la première afin d'affiler les pointes, on coupe les tronçons, qu'on ajuste à la mesure qu'une sorte d'épingle doit avoir, on tourne les têtes autour d'une broche ou petit tuyau de fer, on coupe les têtes ; on les amollit en les faisant rougir dans une cuiller de fer placée sur un brasier, on frappe les têtes en tout sens, après qu'elles ont été enfilées dans les épingles, les épingles ainsi préparées, on les jaunit, puis on les blanchit, on les lave ; on les sèche dans du son, on les vanne pour en séparer le son, on pique les papiers pour les recevoir ; enfin on boute les épingles, c'est à dire qu'on les place et qu'on les arrange par douzaine* ».

* *Dictionnaire universel de Police, tome 3e*, par M. [Nicolas Toussaint Le Moyne dit] Des Essarts, avocat, membre de plusieurs académies, édité en 1787, à Paris, *chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, et de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.*

1 *Revue-innovation-2008*, Cairn.info

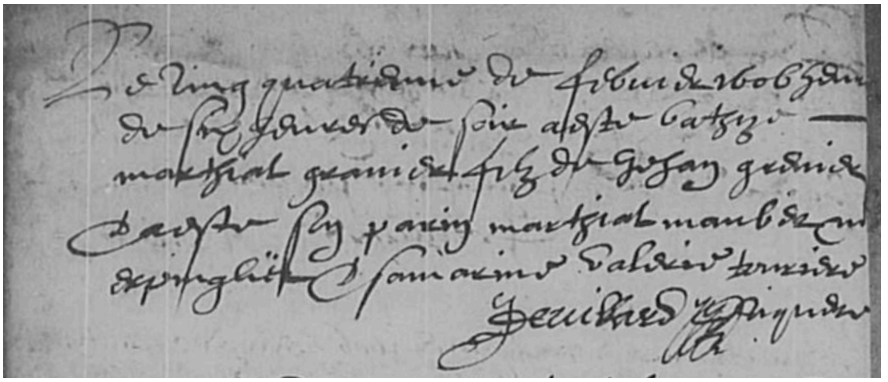

Registre de baptêmes GG 106, 1603-1612, p. 16/57.

À chaque passe, la section se réduisait un peu. En répétant cette opération, on obtenait des fils de plus en plus fins. Pour les grosses barres, au début du processus, l'effort était considérable et on utilisait l'énergie d'un moulin à eau. Pour les diamètres plus fins, on tirait avec une pince puis avec un tambour. L'innovation de la filière a considérablement abaissé le coût du fil. »

On a la preuve, à Limoges, de l'activité reconnue d'un fileur en filière par l'acte n°4 de la liasse C 509, du 3 janvier 1703, (voir plus loin) concernant un compagnon tireur de fil en filière en la personne d'André Bardinet, obtenant l'autorisation de tenir boutique ouverte dans la ville.

Dans un article[2] de Jean-Louis Peaucelle, on découvre la poésie des noms des différentes sortes d'épingles chez les épingliers en Normandie (mais nous supposons que ces dénominations étaient répandues dans toute la France). Selon leurs fonctions et leurs tailles – des petites pour tenir des mouchoirs, des plus grosses pour retrousser les jupes lors des travaux salissants, des très grosses pour tenir les jambières –, elles se nommaient *rosettes, busques, la Reyne, demoiselles, camions, bizettes, houseaux, drapières.*

La paroisse de Saint-Michel-des-Lions est assez riche dans ses registres paroissiaux des 17e et 18e siècles (bien que les mentions donnant les métiers n'apparaissent pas toujours) d'actes concernant des épingliers, parfois épinglières, garçons-épingliers, compagnons-épingliers et maîtres-épingliers.

Les épingliers de Limoges

La première mention du métier d'épinglier dans la paroisse de Saint-Michel-des-Lions apparaît il y a plus de 500 ans, le 24 février 1606 : « *Martial Maubé, M° Épinglier, est parrain de Martial Granier* ».
(Cf. illustr. ci-dessus)

La ville a-t-elle gardé la mémoire de ce métier par une rue ? Non, nulle rue des Épingliers à Limoges, contrairement à d'autres villes de France comme Nantes, L'Aigle (en Normandie), Beauvais, Saint-André-les-Vergers dans l'Aube près de Troyes, ... un métier oublié. À moins que la rue Cruche d'Or, Croche d'Or pour certains, Cruchadours, crocheteurs par ailleurs, en soit une résonance lointaine...

Une recherche aux AD à partir du terme « épingliers » indique leur présence dans la Confrérie de Notre-Dame de Conception ou de Saint Laurens des Trépassés[3] et donne en 1629 une liste des confrères, au nombre de 35, presque tous cordonniers, gantiers, chapeliers ou épingliers... Dans l'article en ligne des AD de la Haute-Vienne,

2 *Les innovations techniques et organisationnelles dans la fabrication des épingles,* Jean-Louis Peaucelle. Éditions De Boeck Supérieur « Innovations », 2008/1, n°27, pages 27 à 44. Article disponible en ligne à l'adresse : https://www.cairn.info/revue-innovations-2008-1-page-27.html

3 Cote H SUP LIMOGES 5 B 3 Terrier 1628-1651.

La confrérie des pauvres à vêtir[4], on trouve une présentation de cette organisation, accompagnée d'une photo d'enluminure de 1535.
Un registre de parchemin[5] contient la transcription de donations et fondations de rentes consenties au bénéfice de la confrérie par une centaine d'habitants de Limoges, artisans pour la plupart : cordonniers, bonnetiers, orfèvres, couteliers, boulangers, hôtes, marchands, épingliers, etc.

Dans son ouvrage sur les corporations limousines, Louis Guibert[6] mentionne pages 8 et 9 une trentaine de professions citées dans les registres consulaires au 13e siècle dont « les fabricants d'aiguilles ». Ces professions sont sous la surveillance des consuls, organisées avec des bayles (responsables de la corporation) et des jurés (responsables chargés des inspections et du bon fonctionnement du métier) élus par chaque communauté et veillant au respect des statuts propres à chaque métier.

« Dans un des plus anciens registres consulaires, datés du milieu du 13e siècle, folio 86, (…) Ce sont les changeurs, les orfèvres, les monnayeurs, les passementiers, les fondeurs, les verriers, les bouchers de petite viande, les manœuvriers, les bouchers de grosse viande, les boulangers, les charpentiers, les maçons, les corroyeurs, les tisserands, les balanciers, les taverniers, les marchands de sel, les fabricants de fuseaux, les fabricants d'anneaux, **les fabricants d'aiguilles**, les fabricants de dés, les pareurs de draps, les marchands épiciers et merciers, les faiseurs de carreaux d'arbalète, les jongleurs, les forgerons, les selliers, les hâtiers (peut-être fabricant de hâtiers, pièces métalliques qui servaient à faire rôtir dans les cheminées, et des chenêts les soutenant), les cordonniers, les galocheurs... »

Louis Guibert indique qu'en 1777, il n'y avait plus que vingt-deux communautés officiellement constituées ou jurandes. Les règlements écrits étaient l'exception. Tournons-nous vers les autres villes de France pour en savoir davantage.

Le métier d'épinglier : historique, existence, statuts.

Nous trouvons à Paris et à Lyon des précisions sur ce métier et ses statuts :

À Paris, on trouve le *Livre des métiers*, rédigé à la demande de Louis IX vers 1268 par Étienne Boileau, prévôt de Paris. C'est le premier grand recueil de règlements sur les métiers parisiens ; on y trouve mentionné le métier d'épinglier. L'existence et les droits des ouvriers sont alors protégés, au sein de corporations, par un ordre social chrétien.

René de Lespinasse l'évoque en 1601 dans *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, car les statuts datant du *Livre des métiers* d'Étienne Boileau ont été ajustés. L'apprentissage est fixé à 4 ans avec une redevance de 8 sous pour la confrérie. Pour devenir maître, l'aspirant doit produire un millier d'épingles chez les jurés. Une fois admis, le nouveau maître s'acquitte de 4 livres auprès de la confrérie. Les fils de maîtres ont le droit, eux, à une petite ristourne : 40 sous.

En 1654, on décida de répartir les rôles précisément entre chaînetiers, haubergeonniers, tréfiliers, demi-centuriers et épingliers. Aussi, ces derniers durent renoncer aux chaînes et mailles coupées pour se concentrer sur les épingles, les agrafes et les treillis métalliques.
En 1695, la profession des épingliers accueillit les aiguilliers. Toutefois malgré leur arrivée, la profession commença à perdre des maîtres passant progressivement de 200 à 94 en 1766.
Enfin, en 1776, on les regroupa avec les cloutiers et les ferrailleurs.

4 Arch. dép. de la Haute-Vienne, "Découvrir, apprendre" -> "Trésors d'archives" (H SUP LIMOGES 8 B 3, fol. 8v)

5 Cote H SUP LIMOGES 8 D 1.

6 Louis Guibert, *La corporation Limousine*, édition 1885.

À Lyon, en 1724, nous trouvons un opus[7] intitulé *Règlements et statuts des Maîtres Épingliers de la ville de Lyon, par eux proposés à messieurs les prévots des marchands et échevins de la ville pour être observez de point en point, selon leurs formes et teneurs*.
Il y est mentionné l'obligation de former des apprentis et apprenties français(es) et de religion catholique ; l'apprentissage doit durer au moins 4 ans, ils et elles ne doivent pas être marié(e)s ni avoir moins de 10 ans.
Un maître ne peut avoir plus d'un apprenti et trois apprenties, qui doivent vivre et coucher chez lui le temps de l'apprentissage. Ils, elles ne pourront être renvoyé(e)s sans cause légitime.
Aucun(e) apprenti(e) ne peut être admis(e) à la maîtrise s'il n'a pas fait deux années de compagnonnage.

Chaque année, des droits de confrérie doivent être versés par les maîtres avec des montants variés selon la qualification, apprenti, apprentie, compagnon, compagnonne, couple et célibataires.
Chaque année, il doit y avoir nomination de deux Maîtres-gardes pour la direction des affaires de la communauté.
Aucun fils de maître ne peut s'établir s'il n'a pas 15 ans.
Suivent toutes les obligations relatives au paiement détaillé de tous les droits occasionnés au cours du métier, taxes et amendes possibles et celles de nature religieuse, présence aux offices, entretien de l'église et participation aux processions.

En Normandie

Dans la ville de l'Aigle, c'est une étude fine du métier et de son évolution qui nous fait pressentir l'avenir de nos épingliers limougeauds. L'ouvrage de Jean-Louis Peaucelle, opus déjà cité, aborde le tournant dans la fabrication des épingles à l'Aigle au 18e siècle et qui va mener à une plus grande efficacité :
« Les outils (de l'épinglier) ont été décrits avec l'ouvrier les manipulant. Les observateurs du 18e siècle ont ainsi inventé le concept d'opération, qu'on nommerait aujourd'hui poste de travail. La description des 14 (ou 18) opérations fait croire à une spécialisation des ouvriers comme s'ils travaillaient à la chaîne. Cela aurait été impossible parce que les temps opératoires étaient très différents. En fait, tous travaillaient sur des lots et étaient plus ou moins polyvalents selon la taille de l'atelier. Les textes donnent l'impression d'une division du travail, en fait, ils sont muets sur la répartition des opérations entre les ouvriers. »

Plus loin, on comprend ce qui va différencier le travail des ouvriers normands de celui des épingliers limousins :
« Les innovations techniques de ce processus par rapport aux épingliers urbains :
- fil de dimension très exacte grâce à des calibres,
- fil très fin grâce au tréfilage en lui communiquant la force de traction par un tambour,
- définition de la taille des épingles par des numéros et, pour les respecter sans difficulté, des boîtes de dimension y correspondant,
- regroupement en lots d'un grand nombre d'épingles pour exécuter rapidement certaines opérations comme couper, étamer, etc. Pour empointer, on opère sur plusieurs dizaines d'épingles en même temps. En empointant les épingles avant qu'elles aient une tête, les épingles sont bien parallèles et le lot est plus important. Auparavant, les artisans urbains empointaient après la pose de la tête et prenaient moins d'épingles à la fois. »

Les épingliers normands prennent le devant de la scène à ce moment-là, alors que le métier d'épingliers à Limoges semble rester traditionnel et déclinera jusqu'à la révolution, à partir de laquelle on n'en trouve plus trace. Peut-être aussi que l'approvisionnement en matière première, les écheveaux de laiton, devint plus difficile et coûteux.

À lire les actes de réception de la liasse C 509 1702-1772, étudiée plus loin, il semble que les statuts des épingliers de Limoges aient été assez proches de ceux de Lyon.

7 Google, recherche de livres http://books.google.com

Les maître-gardes lyonnais se rapprochent des bailes limougeauds auxquels s'ajoutent les jurés, tous élus et renouvelés régulièrement.
Nous n'avons pas les statuts écrits des épingliers pour Limoges, mais en s'appuyant sur les statuts des boulangers que l'on peut trouver aux AD, il nous semble pouvoir en déduire le fonctionnement suivant : les bailes (on trouve indifféremment l'écriture bayle), élus pour deux ans par la communauté des maîtres, étaient les responsables de la corporation ; les jurés, élus aussi parmi les maîtres pour deux ans, veillaient au bon fonctionnement du métier, pouvaient inspecter les boutiques et veiller au respect des obligations (qualité du métal, emploi des ouvriers, des apprentis). Tous les ans, bailes et jurés étaient renouvelés par moitié. L'ensemble des maîtres était concerné par l'accession de nouveaux épingliers à la maîtrise quand une place était vacante (incapacité ou décès).

Il faut maintenant aborder un aspect surprenant des effets de ce métier sur les artisans qui l'exercent.

Les dangers du métier d'épinglier

Retrouvons Nicolas Des Essarts et son *Dictionnaire de Police*[8]. Cet avocat paraît s'être penché sur ce métier avec beaucoup d'empathie et en décrit les inconvénients en relayant les remarques de M. de Chalouzière, juge de police, de la ville de l'Aigle en Normandie, où il y a une grande fabrique d'épingles. Nous sommes en 1787, juste avant la Révolution Française (petite précision : le laiton est un alliage de cuivre et de zinc).

« Tout le monde sait que la rouille du laiton est du vert-de-gris, c'est-à-dire un poison. Ce poison agit sur les ouvriers, plus selon la place qu'ils occupent dans la fabrique.
Les plus exposés sont les empointeurs. La meule, sur laquelle ils travaillent, tire des épingles qu'elle aiguise une limaille très fine qui se répand dans l'air, de manière que les empointeurs ne peuvent se dispenser d'en respirer par la bouche et par le nez. On sait cependant qu'ils mettent, pour s'en garantir, un verre encadré devant leur visage et c'est à travers ce verre qu'ils voient l'ouvrage qu'ils font ; mais cette précaution ne les préserve pas entièrement du fâcheux effet des particules cuivrenses (ancien adjectif se rattachant au cuivre).
Cette limaille si fine et si volatile s'attache aux endroits où elle s'arrête, et y contracte sa rouille du cuivre. De là vient que tous les ouvriers d'épingles et les empointeurs plus que tous les autres, ont presque toujours les gencives d'un noir tirant sur le vert ; leurs dents sont de même tout obscurcies. La crasse qui s'amasse dans la jointure des dents est noire et d'un noir verdâtre ; elle se mêle avec la salive et tombe dans l'estomac. La limaille s'attache si fort au visage, qu'il est en quelque sorte impossible aux ouvriers de le décrasser parfaitement. Les empointeurs qui ne sont pas bien robustes, meurent pulmoniques et de bonne heure. Tous abandonnent l'empointage quand ils parviennent à l'âge de quarante ou cinquante ans ; peu de ceux que la nécessité contraint d'y travailler plus longtemps en échappent.
Il y a encore dans ce métier une chose singulière qui dérive de la même cause. La limaille qui vole en l'air, s'attache aux cheveux des ouvriers et sur ceux des empointeurs plus que sur ceux des autres. En s'y attachant ainsi, elle y produit quelquefois un effet assez extraordinaire. Elle rend les cheveux des ouvriers absolument verts et d'un vert aussi vif et aussi beau que celui des arêtes de l'orphie. Tous les cheveux ne reçoivent pas cette impression ; les blonds en sont plus susceptibles que les bruns ou les noirs ».

Et Des Essarts continue ainsi : « Il semble d'après cet exposé, qu'on devrait chercher des moyens de prévenir, d'empêcher ou de diminuer les dangers qui proviennent du cuivre dans la fabrique des épingles. Les ouvriers qui se dévouent à nos besoins, méritent bien qu'on s'inquiète de leur santé et qu'on s'occupe de leur conservation. Il nous semble que les différentes sortes de

8 Op. cit. p. 16.

maux ou de maladies auxquels sont sujets les artisans, par la nature des ouvrages ou des matières qui passent par leurs mains, pourraient faire les sujets des prix qu'on propose dans plusieurs académies, à l'effet d'exciter les Savans (sic) à faire des recherches et à trouver des expédients pour y remédier. »

À Limoges, approche des corporations d'épingliers à travers les actes paroissiaux et étude de la liasse C 509

Louis Guibert, dans son ouvrage sur la corporation limousine[9], présente une étude de l'évolution des ateliers depuis la fin du Moyen Âge – régis par la coutume orale, avec des patrons, des ouvriers et un fonctionnement simple – vers les corporations – avec des maîtres, des compagnons, des ouvriers – beaucoup plus corsetées et restrictives.

« Avant d'être reçu maître, l'aspirant devait justifier d'un certain nombre d'années d'apprentissage, et établir sa capacité en exécutant le chef-d'œuvre, ou en passant, à la satisfaction de cinq ou six personnes, dont plusieurs étaient parfois choisies dans une autre corporation, un examen sur les matières déterminées par les statuts. L'obligation de l'apprentissage paraît fort ancienne; il n'en est peut-être pas de même de celle relative à l'exécution du chef-d'œuvre.
Au 15e siècle seulement, nous voyons cette condition imposée à l'artisan à Limoges.
L'apprenti confectionnait le chef-d'œuvre dans la maison et sous la surveillance d'un maître, assisté soit de deux autres maîtres, soit des bailes de la corporation. Le mérite de l'ouvrage était, en général, jugé par tous les membres de la Communauté réunis. Les règlements dispensaient les fils de maître d'une partie de ces formalités.
Aux maîtres seuls sont confiés le soin et le droit de prononcer sur l'admission d'un maître, admission qu'ils ont tout intérêt à rendre difficile, coûteuse, et à faire précéder d'un long stage […] Les cahiers de corporations de métiers, dressés en 1789, établissent qu'à Limoges, le droit de maîtrise (nous supposons, nous verrons le terme apparaître plus loin, que c'est le fameux droit de Bouette) a doublé en peu de temps pour les menuisiers, et qu'il a quadruplé en moins d'un demi-siècle pour les cordonniers […]
Dans nos ateliers de ville, même dans ceux qui comptaient quinze ou vingt personnes, comme les établissements de fabricants d'épingles, les bons rapports entre maîtres et ouvriers survécurent à l'érection de la maîtrise en classe privilégiée... »

Si l'on compte sept places de maîtres-épingliers au 18e siècle – on verra plus loin le document qui l'atteste – on arrive vers 1725 à une communauté proche d'une bonne centaine d'épingliers tous niveaux confondus.

Les épingliers n'étaient pas des bourgeois, mais ils étaient propriétaires de leurs boutiques ; ils faisaient partie des artisans indispensables. Quand le métier décline, on trouve des alliances avec des cordonniers, des tailleurs d'habits, des bouchers, métiers dans lesquels les outils métalliques étaient importants : on peut peut-être y voir une relation.

La famille Chabrier, départ de notre enquête

Voici un résumé de nos découvertes, les recherches complètes seront communiquées sur demande.

Les Chabrier épingliers semblent avoir vécu dans un périmètre borné par le quartier situé entre la fontaine Montmailler (actuelle place Denis Dussoubs), la fontaine du Chevalet, en bas de la rue des Combes, et la rue Viraclaud (quartier de la Préfecture). N'oublions pas qu'il faut de l'eau courante pour pratiquer le métier d'épinglier. Rue Montmailler, rue des Écoles[10], rue Sainte-Valérie en Viraclaud et rue Froment sont aussi citées.

09 Op. cit. p. 18.

10 La rue des Écoles est une petite rue qui part de la rue Adrien Dubouché et longe ce qui étaient les remparts moyenâgeux -le nom d'écoles est à rattacher à échelles, qui permettaient de monter sur les dits remparts

Les Chabrier étaient de la confrérie des épingliers, frères, pères, cousins.
Nous avons construit quatre généalogies descendantes à partir de Jean Chabrier époux de Léonarde Joubert, Jean Chabrier époux de Jeanne Brégefer, Jean Chabrier époux de Jeannette Audoin, Noël Chabrier époux de Marie Rybière ; le dernier, Audoin Chabrier, époux de Rybière, n'a pas eu d'enfants mais semble avoir eu une grande influence sur le groupe Chabrier dans les parrainages/marrainages.

Un Jean Chabrier devient ensuite curé de Saint-Amand-le-Petit en 1802 et meurt en fonction en 1838. Il se déplace pour le baptême d'une fille d'une descendante Chabrier et est nommé « vénérable » ce qui place sa naissance au milieu du 18e siècle.

Gérald Chabrier, né en 1682, et, fils de Noël Chabrier, maître-épinglier, devient prêtre. On trouve aussi une fille dévôte, les ancêtres des aide-soignantes et des infirmières ; il apparaît aussi un diacre, plusieurs savent signer et nous connaissons leurs signatures à travers des documents officiels relatifs à l'accès à la maîtrise de leurs fils ou confrères, documents enregistrés par la sénéchaussée de l'époque, au début du 18e siècle.
Noël Chabrier, décédé le 17 février 1715, ne laisse pas de successeur en ligne directe.

Quant à la rue Cruche d'Or, évoquée plus haut, elle fait partie de la paroisse Saint-Pierre, non explorée dans le cadre de cette étude.
Les épingliers semblent avoir été nombreux dans la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, mais d'autres paroisses comme Saint-Maurice les mentionnent.

D'après nos recherches, il semblerait que pour chaque maître-épinglier, il y ait eu une boutique ouverte, avec des apprentis, des compagnons, des épingliers simples ouvriers, et sans doute les petites mains de la famille, femme, enfants, frère, sœur, mère, qui participaient à la fabrication.
Nous n'avons pas trouvé trace d'une maîtresse-épinglière.
Rien ne permet de penser que plusieurs maîtres se groupaient, d'abord parce que les places étaient limitées, l'accession à la maîtrise entraînait un paiement aux autres maîtres, et qu'il semble que ce soit le décès du père, maître, qui amenait le fils à demander le statut et son indépendance avec sa propre boutique. Un peu comme une charge non pas héréditaire mais une transmission presque directe avec l'accord des autres maîtres. Quels étaient leurs rapports, leurs ententes ? On voit bien des patronymes revenir dans les alliances mais difficile d'en deviner plus. Si, pour faire le chef d'œuvre de 100 ou 1 000 épingles, le candidat devait exécuter tous les stades, on imagine bien que certains travaux étaient spécialisés, comme celui d'empointeur ou de tireur de fil (et encore, on ne sait si ce dernier était intégré ou extérieur à l'atelier).

En 1731, sous le règne de Louis XV, les places de maître-épinglier furent limitées à sept, devenant des charges à acheter (ce qu'elles ne semblent pas avoir été auparavant), et liées à des exigences religieuses en matière de pratique et participations financières.

La renommée des épingliers de Limoges s'amenuisa jusqu'à la Révolution à partir de laquelle on n'en trouve plus trace. D'après *Histoire de Limoges* de Georges Verynaud[11] : « Au début du 18e siècle […] les fabriques d'épingles (il y en avait eu jusqu'à 20 employant de 15 à 20 ouvriers) sont en pleine décadence. » Il décrit même « *des fabriques d'épingles à l'activité languissante* ». Nous cherchons, en vain pour l'instant, un paragraphe à leur gloire.

La liasse C 509

Dans les documents conservés aux AD de la Haute-Vienne, on trouve sous la cote

11 Édition 1973 au CRRDP, Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques.

C 509, une liasse de 17 pièces échelonnées de 1702 à 1772, nommée *Épingliers*, liasse fort intéressante car même si les statuts en sont absents, on y trouve 15 suppliques et réceptions de maîtres-épingliers, une réception de tireur de fil en filière et des actes notariés complémentaires. Elle ne commence, hélas, qu'au début du 18e siècle.

Ces documents sont d'autant plus intéressants qu'ils nous donnent les noms des bailes, jurés et maîtres-épingliers présents, et montrent une évolution dans les attentes de l›accession à la maîtrise.

En 1701, en comptant les signatures des Maîtres, dont les bailes et jurés, on arrive à treize maîtres-épingliers. À partir de 1725, sept places de maîtres-épingliers (avec charges achetées) sont possibles, avec l'ajout d'un certificat de bonnes mœurs et fréquentation assidue de l'église catholique, apostolique et romaine, qui n'était pas demandé auparavant. On passe donc de 13 places à 7.

Liste détaillée des actes de la liasse

1. 14 mars 1701 : Acte de réception de Simon Daury, fils de feu Nicolas Daury, vivant M° Épinglier – 4 pages (transcrite plus loin).

2. 22 septembre 1702 : Supplique et Acte de réception de Léonard de Bonneville fils de feu autre Léonard de Bonneville, vivant M° Épinglier – 4 pages.

3. 4 décembre 1702 : Acte de réception de Martial Coussy, fils de Jean Coussy M° Épinglier – 4 pages.

4. 3 janvier 1703 : Supplique et Acte de réception d'André Bardinet, compagnon Tireur de fil pour tenir boutique ouverte en temps (sic) que tireur de fil en filière – 4 pages.

5. 30 avril 1706 : Supplique et Acte de réception de Jean Daury garçon épinglier, fils de feu Nicolas Daury, vivant, M° Épinglier – 4 pages.

6. 3 mai 1706 Acte de réception du même Jean Daury, fils de M° Épinglier, droits distribués aux différents maîtres par loyale portion – 2 pages.

7. 3 août 1707 : Supplique et Acte de réception de Mathieu Coussy, garçon épinglier, fils de Jean Coussy, M° Épinglier – 4 pages.

8. 12 août 1708 : Supplique et Acte de réception de Pierre Montegut, garçon épinglier fils de feu Étienne Montegut, vivant M° Épinglier – 4 pages.

9. 27 juillet 1715 : Supplique et Acte de réception de Jérôme Daury fils de feu Jean Daury, vivant M° Épinglier, (il n'est pas fait mention de chef-d'œuvre) – 4 pages.

10. 24 août 1719 : Supplique et Acte de réception de Martial Joubert, garçon épinglier, fils de Jean Joubert, M° Épinglier, ayant fait son apprentissage chez Antoine Gourserol, M° Épinglier – 4 pages.

11. 22 juillet 1722 : Supplique et Acte de réception de Jacques Malombre, garçon épinglier, fils de feu Pierre Malombre, vivant, M° Épinglier, ayant travaillé depuis ses premières années chez son père ainsi que chez les principaux maîtres de la ville – 6 pages.

12. 5 janvier 1734 : Supplique et Acte de réception de Mathieu Gourserol (écrit Gourseyraud), fils de feu Jean Gourseyraud, vivant, M° Épinglier – 4 pages, suivi d'un feuillet-quittance du 10 août 1733, acte devant clerc par lequel Martial Coussy et Martial Joubert, M° Épingliers, bayle et juré de la communauté en charge demeurant à Limoges rue des Combes et rue des Écoles, paroisse de St-Michel déclarent que le dit Mathieu Gourserol a fait le chef-d'œuvre requis selon les statuts de la maîtrise […] pour qu'il ouvre boutique, travaille et débite des épingles et marchandises de leur métier.

13. 6 février et 16 avril 1735 : Supplique de Jean Bonneville, fils aîné de Léonard Bonneville, M° Épinglier de la présente ville, disant que par acte du 6 février 1735, reçu par Estienne notaire royal, […] Martial

Coussy et Mathieu Gourserol M° Épingliers acquéreurs des sept maîtrises d'épingliers créées dans leur communauté en faveur du joyeux avènement du Roy à la couronne et de son mariage [Louis XV s'était marié en 1725], en ont cédé et transporté une au suppliant, de laquelle désirant jouir, il a recours à votre autorité de justice […] il vous plaise de le recevoir à la dite maîtrise d'épinglier, avec pouvoir pour lui de tenir boutique […]. Attestation de mœurs et religion signée Jean Piffre, M° Perruquier, et Jérôme Roby, greffier. Il n'est pas fait mention de chef-d'œuvre – 4 pages.

14. 6 février 1735 : Cession d'une place d'épingliers, Martial Coussy et Mathieu Gourserol, M° Épingliers jurés de cette ville, demeurant (respectivement) rue Ste Valérie en Viraclaud et rue Frontaut, par la quittance de finances accordée pour les sept places de maîtres épingliers du dix décembre 1731 signée Bertin enregistré le 1er février 1732 signée Perrotin, ont volontairement cédé […] à Jean Bonneville, épinglier, demeurant susdite rue Sainte Valérie, acceptant une des sept places de maître épinglier dudit Limoges pour en jouir, user et disposer luy et les siens dès à présent et pour toujours, de même que les autres M° épingliers en jouissent ou doivent jouir en circonstances et dépendances même des privilèges y attribués, la dite vente et cession ainsy faite pour et en considération de ce que le dit Bonneville est fils de Léonard Bonneville, l'un des maîtres épingliers dudit Limoges, dont acte fait et passé dans l'étude à Limoges en présence de Guillaume Malisson et de Simon Constantin – 2 pages.

15. 14 février 1735 : Supplique et Acte de réception de Mathieu Marchandon, garçon épinglier, ayant travaillé depuis son bas âge chez les meilleurs maîtres de la ville, attestation de vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine du dit par Jean Arnaud, bourgeois, et Jérôme Robby, greffier – 4 pages.

16. 16 septembre 1743 : Supplique et Acte de réception de Bernard Joubert, compagnon épinglier, fils de feu Martial Joubert, vivant M° Épinglier, attestation de moralité et religion signée de 2 fondeurs de la ville, Étienne Coursaud et Jean Chastenet – 4 pages.

17. 27 avril 1772 : Supplique et Acte de réception de Antoine Bonneville, fils de feu Jean Bonneville, vivant M° Épinglier, signé Joubert, Gourcerol fils et Antoine Bonneville contrôlé à Limoges le vingt sept avril 1772, reçu le quatorze, attestation de moralité et religion signée Jean-Léonard Lespinet M° Menuisier et Léonard Lacoste, praticien – 4 pages.

On peut noter que Mathieu Marchandon – ou Marchaudon, l'écriture varie – en 1735, est le seul postulant à la maîtrise qui n'est pas fils de maître-épinglier, défunt ou non. Il est peut-être neveu du couple Martial Joubert, M° Épinglier et Philippe Marchandon.

Transcription de l'acte de réception de Simon Daury (illustr. ci-contre) :

« *Aujourd›hui 14 mars 1701, par devant nous Jean Rogier, seigneur des Essars, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, a été présent en sa personne Simon Daury, fils de feu Nicolas Daury, vivant maître épinglier, lequel en présence de maître Martial Constant, seigneur du mas Dubost, procureur du roy pour la police en ladite ville de Limoges et de Léonard Diacre le jeune, l'un des bailes des maîtres épingliers,*
(de) Pierre Constantin, Léonard Diacre vieux, Jean Nozerines, Joseph Guilhot, jurés,
des autres maîtres épingliers Martial Coussi, Audoin Chabrier, Barthélémy Constantin, Jean Coussi, Noël Chabrier, Jean Coussi, Louis De Bonneville, Léonard De Bonneville, tous maîtres,
lequel Daury nous a dit et exposé qu'il a travaillé audit art et métier d'épinglier longtemps, tant en la présente ville qu'ailleurs, tellement qu'il s'est rendu capable pour exercer iceluy, requerrant le vouloir et avoir attendu qu'il a fait son chef d'oeuvre conforme aux statuts de ladite maîtrise, offrant de prêter le serment au

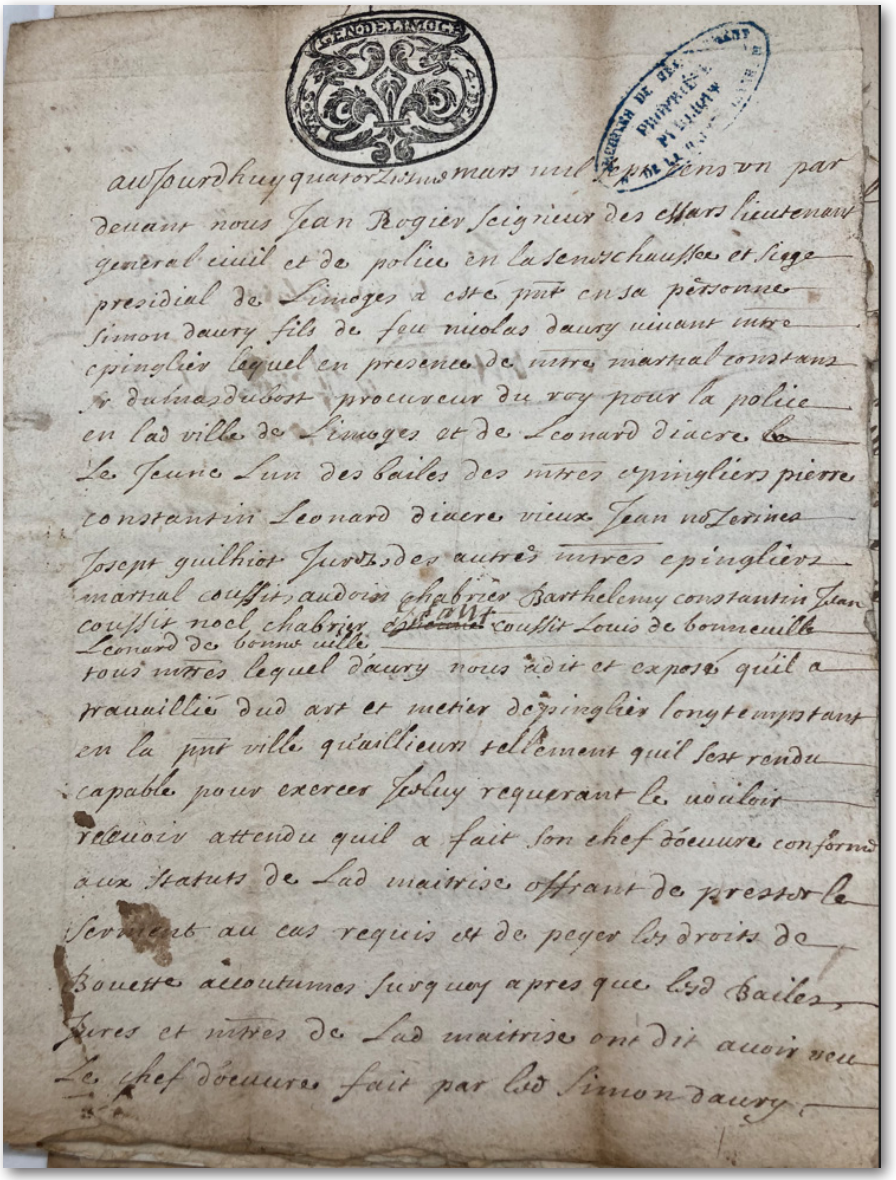

Acte de réception de Simon Daury en tant que nouveau maître-épinglier de Limoges.14 mars 1701.

cas requis et de payer les droits de Bouette accoutumés, sur quoy après que les dits Bailes, Jurés et Maîtres de ladite maîtrise ont dit avoir vu le chef d'œuvre fait par ledit Simon Daury...

... et n'avoir moyen d'empêcher qu'il ne soit reçu maître audit art avec pouvoir de jouir des mêmes privilèges et droits attribués à ladite maîtrise en, par luy prêtant serment au cas requis d'observer les statuts de ladite maîtrise et payant les droits de Bouette accoutumée, lesquels il a sur le champ payé
(signatures) Jean Nozerine, Diacre juré, Audoin Chabrier, Barthelemy Constantin, P Constantin Jean Coussy, Noël Chabrier
Sur ce ouy, le procureur du roy qui a dit n'avoir moyen d'empêcher que ledit Simon Daury ne soit reçu audit art et métier d'épinglier avec pouvoir par luy de tenir boutique ouverte dans la présente ville et faubourgs avec défenses audit maître de le troubler à l'exercice d'iceluy, attendu leurs consentements et prêtant le serment au cas requis à Limoges, ce quatorzième mars mil sept cent un Constant Dumasdebost, procureur du Roy pour la police

Nous avons baillé audit Simon Daury de son exposition et réquisitoire du procureur du Roy et consentement des Maîtres et Jurés attendu, lequel avons reçu, et recevons ledit Simon Daury au rang et nombre des autres Maîtres pour jouir des mêmes droits et privilèges en néanmoins, pour ledit Daury, prêtant le serment au cas requis avec pouvoir par luy de tenir boutique ouverte dans la présente ville et faubourgs avec inhibitions et défenses tant audits maîtres qu'autres de les troubler à peine de 300 livres d'amende,
à l'instant ledit Daury a, de notre ordonnance verbale, levé la main, promis et juré à son serment de bien et fidèlement observer les statuts de ladite maîtrise et a déclaré ne savoir signer de ce enquis, de laquelle profession de serment nous avons concédé acte pour servir que de raison et acte de (illisible) les nommés Diacre Jeune, Joseph Guilhot, Jean Coussi, Louis et Léonard de Bonneville ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé
Rogier Des Essars, lieutenant ».

Patronymes d'épingliers

Nous vous proposons ici la liste des patronymes d'épingliers croisés dans les différentes sources utilisées pour nos recherches.

◊ Terrier de l'hôpital, 1590-1690, cote H SUP LIMOGES 2 B 10

Nous trouvons à la page 9 sur 20, sous la dénomination de rentes dues par les possesseurs d'un *plassage* sis devant la tour de la Cigogne et faisant partie du jardin de la chancellerie : […] Claude Roux, Étienne Chastelut, Pierre Videuil tous trois épingliers.

◊ Inventaire-sommaire des Archives Hospitalières antérieures à 1790

Nous trouvons à la page 11 sur 13, la mention de :
- Héliot Massé, épinglier, période de 1489 à 1570 ;
- Martial Grenier, épinglier, période de 1570 à 1657, 8 D 2 ;
- Vincent Videyx, M° Épinglier, en 1657, 8 B 23.

◊ Registres paroissiaux de Saint-Michel-des-Lions

Liste des maîtres-épingliers indiqués comme tels. Les compagnons, apprentis et simples épingliers ne sont pas présents sur cette liste pour ne pas l'alourdir.

Actes paroissiaux du 17e siècle :
[Premiers registres à partir de 1603]

- Guillaume Chabrier ;
- Audoin Chabrier vieux, (nous n'en savons pas plus sur lui). Tous deux sont mentionnés sans citation de leurs métiers ;

- Balthazar Nozerines, naissance d'un fils le 30 juillet 1621 ;
- Jehan Rilsac, le 27 juillet 1623 ;
- Claude Hardy, en juin 1624.

[Lacunes de décembre 1625 à mars 1643]

- Jacques Nozerines, père le 4 octobre 1643 ;
- François Nozerines, mari de Louise Chirou, même acte ;

- Jean Guilhot, parrain le 6 mars 1644 ;
- Jean Joubert, père le 4 mai 1644 ;
- Jean Malombre, parrain le 30 décembre 1644 ;

- Jean Leclerc, père le 3 septembre 1645.

Table des baptêmes (GG 112 1663-1668)
- Mathias Leclerc, mari de Catherine Bonneville, parents de Anne le 4 février 1664 ;

- Antoine Montagut, parrain de Jeanne Montagut, le 14 février 1665 ;

- Étienne Montagut, mari d'Anne Cybot, parents de Jeannette le 10 février 1666 ;
- Pierre Aupetit, mari de Jeannette Petit, parents de Jean, le 6 mars 1666 ;
- Jean Chabrier, parrain même acte.

Tables des mariages et décès (GG 128 1668-1713)
À partir de 1668, on trouve tous les actes, baptêmes, mariages et décès.
- Jean Dubreuil, mari de Léonarde Joubert,

parents de Léonarde le 11 mai 1668 ;
- Martial Ardelier, M° du marié, témoin du mariage de Louis Dubois compagnon le 21 mai 1668 ;
- Léonard Goursas, mari de Marie Demay, marraine de Marie Demay le 17 juin 1668 ;
- Jean Chabrier, épouse Jeannette Brégefer le 25 juillet 1668 ;

- Léonard Malombre, témoin du mariage de Jean Penot et Marguerite Chalifour le 19 avril 1671 ;

- Jacques Malombre épouse Léonarde Charles le 13 novembre 1673 ;

- Jean Leclerc, décède le 28 mars 1674 ;

- Étienne Montagut, décède le 28 septembre 1676 ;
- Antoine Montagut, décède le 25 octobre 1676 ;

- Jean Chabrier, mari de Léonarde Joubert, décède le 28 janvier 1677 ;

- Jacques Grenier, décès 30 septembre 1679 ;
- Jean Grenier, mari de Gabrielle Philippe, parents d'une fille qui décède le 30 septembre 1679 ;

- François Chabaud épouse Barbe Menye le 5 mars 1680 ;
- Jean Grenier, décès le 12 septembre 1680 ;
- Jean Joubert, décès le 19 novembre 1680 ;

- Jean Celerier, décès à l'âge de 60 ans, le 6 mars 1682 ;
- Léonard de Bonneville, mari de Catherine ;
- Pariset, parents de Martial qui décède le 28 juillet 1682 ;
- Jean Nozerines, mari de Madeleine Daubert, parents d'Isabeau qui décède le 29 juillet 1682 ;
- Martial Coussy, mari de Léonarde Joubert, parents de Marcelle qui décède le 23 août 1682 ;

-Nicolas Daury, M° épinglier, le père de Simon, signe le 17 juillet 1682 (p. 185/211 GG 113), parrain de Nicolas Coussy, de Vincent Coussy M° épinglier et Catherine Marginier, témoin François Gourcerol, M° épinglier ;
- François Gourcerol, témoin du mariage de Jean Coussi dit Solignat, fils de Jean Coussi, avec Simone Fournaud (qui décède à 66 ans le 21 octobre 1729), fille de Martial Fournaud, épinglier, le 28 novembre 1682 ;
- feu Jean Marveix, dont la femme Mathive Vitrat décède le 16 novembre 1682 ;

- Jean Montagut, père d'un fils qui décède le 28 juillet 1683 ;

- Pierre Joubert, mari de Jeanne Magnou, parents de Jean, le 20 juin 1684 ;
- Noël Chabrier, mari de Valérie Rybière, parents d'Audoin, le 4 mai 1684 ;
- Audoin Chabrier, parrain même acte ;

- Martial Baisle épouse Cécile Langelaud, veuve de Jean Nozerines (fils de Jacques et Marie Cybot) le 30 juin 1685 ;
- Jean Nicolas épouse Marguerite Promeyrat le 21 septembre 1685 ;

- Jean Coussy, épinglier, épouse Narde Malombre le 2 septembre 1696 (on le retrouvera M° Épinglier juré en 1702).

Dans les actes paroissiaux du 18e siècle :
- Jean Coussy, veuf de Marie Grenaud, fils de Martial M° épinglier et de Narde Joubert, épouse Madeleine Chatard le 4 février 1706.

Relevés du CGHML et divers registres
- François Coussy, et sa femme Cécile Angelaud, marient leurs enfants :
* Martial, le 24 avril 1725 ;
* Pétronille, âgée de 19 ans, le 5 décembre 1730 ;

- Jean Bonneville, fils de Léonard, épouse Françoise Paulliac le 8 juin 1732 ;

- Feu Jean Gourcerol dont la fille Marguerite, épouse André Dinary, potier d'étain de Paris le 2 octobre 1736 ;

- Bernard Joubert, 21 ans, (il décède à l'âge de 62 ans, le 1er mars 1780, domicilié rue des Écoles) fils de feu Martial, M° Épinglier, épouse Catherine Cardaillac le 6 juin 1741 ;

- Feu Martial Joubert x Philippe Marchandon (qui décèdera le 22 mars 1778, à l'âge de 87 ans, veuve de Sieur Joubert, marchand épinglier), dont la fille Anne, 20 ans, épouse Jean Morant le 24 avril 1742 et la fille Catherine épouse Léonard Paraud, M° Serrurier, le 28 juillet 1750 ;

- Feu Jean Coussy x Catherine David, dont le fils Jean, 31 ans, épouse Madeleine Ribière le 1er octobre 1749 ;

- Léonard Bonneville, mari de Marie Ribouille, parents de Jeanne, née le 6 mai 1766 ;

- Jean Gourcerol, mari de Marie Georget, dont le fils Jean, épinglier, épouse Marguerite Villautreix, 20 ans, le 6 août 1769 ;

- Jacques Bonneville, mari de Marie Fournier, parents de Anne, née le 19 février 1783, de Marie, née le 16 mai 1784 et d'Antoine, né le 15 avril 1787.

◊ Dans la liasse C 509

Les noms qui suivent ne sont pas tous retrouvés dans les registres de la paroisse Saint-Michel-des-Lions ; il nous a paru toutefois intéressant de les citer. Les noms des maîtres-épingliers qui suivent contresignent les intronisations.

1701

Léonard Diacre, Pierre Constantin, Léonard Diacre vieux, Jean Nozerines, Joseph Guilhot, Martial Coussi, Audoin Chabrier, Barthélémy Constantin, Jean Coussi (qui signe), Noël Chabrier, Jean Coussi (qui ne signe pas), Louis De Bonneville, Léonard De Bonneville.

1702

Louis de Bonneville, Jean Nozerines, Barthélémy Constantin, Joseph Guilhot, Jean Coussi, gendre de Malombre, Audoin Chabrier, Léonard Diacre vieux, Pierre Constantin, Léonard Diacre jeune, Martial Coussy, Noël Chabrier, Jean Coussy, Simon Daury.

3 mai 1706

Léonard De Bonneville, Audoin Chabrier, Léonard Diacre, Léonard Diacre jeune, Constantin jeune, Martial Coussi.

30 avril 1706

Barthélémy Constantin, Jean Nozerines, Pierre Constantin, Audoin Chabrier, Diacre.

1707

Audoin Chabrier, Jean Daury, Jean Nozerines, Léonard Diacre, Léonard De Bonneville, Pierre Constantin, Barthelemy Constantin.

1708

Audoin Chabrier, Diacre, Daury, Pierre Constantin, Barthélémy Constantin, Nozerines.

1715

Jean Coussi, Léonard De Bonneville, Martial Coussi, Jean Papon, Mathieu Coussi, Audoin Chabrier, Jean Gourserol.

1719

Jean Papon, Mathieu Coussi, Jean Coussi, Jean Constantin, Antoine Constantin.

1722

Jean Papon, Antoine Constantin, Martial Coussi, Mathieu Coussi, Martial Joubert.

1734, 1735, 1743, 1772 : il n'y a plus de signatures de l'ensemble des maîtres, la charge est achetée, l'attestation de bonnes mœurs est signée de personnalités en dehors du métier.

Pour terminer

Tous ces noms ont été, à une époque, synonymes d'épingliers-marchands, connus de toute la ville, auprès desquels s'approvisionnaient les habitants, tailleurs d'habits, modistes, secrétaires, écrivains, imprimeurs, cordonniers, colporteurs, artisans et employés divers ; épingliers-marchands qui tenaient leur rang dans la ville, participant aux œuvres de bienfaisance, prenant leur tour aux servitudes municipales ; épingliers-marchands qui fréquentaient les grandes foires du 17e et du 18e dans des villes dont les registres ont peut-être la trace des naissances ou des décès qui nous manquent, à moins qu'elles aient été le point de départ d'un changement de région et/ou de pays.

Le plus singulier nous paraît être l'absence de transmission dans les mémoires. Mais c'est sans doute là une préoccupation de notre époque, bien loin de leur quotidien difficile. L'existence d'ancêtres partis aux guerres napoléoniennes n'a ainsi pas toujours été racontée aux descendants des soldats, sauf à s'y être brillamment illustrés bien sûr !

Quand les derniers à avoir connu les anciens et avoir parlé d'eux aux petits enfants disparaissent, il y a dilution des souvenirs ; on parle de ceux qu'on a connus ou qui ont été évoqués d'une voix porteuse d'affection, d'estime ou de regrets mais quand les souvenirs sont trop mauvais, c'est le silence qui recouvre le passé qui cesse alors d'être incarné.

Réfléchissons aux objets ou meubles dans nos demeures et demandons-nous : de qui viennent-ils ? Dans la majorité des cas, qui peut parler d'un(e) trisaïeul(e) ?

Ainsi, qui aurait pu évoquer nos ancêtres épingliers, qui vivaient au-delà de sept générations au-dessus de la nôtre, s'il n'y avait nos précieuses archives municipales, départementales et nationales ?

Il y a certainement encore beaucoup à découvrir sur les épingliers de Limoges ; nous espérons que cette première recherche pourra être enrichie par d'autres, voire discutée ; c'est ainsi que l'histoire des petites gens continue de vibrer.

Marie-Georges Picard-Hocquet

Notice sur Nicolas Toussaint Le Moyne dit Des Essarts

Nicolas Toussaint Le Moyne, qui prendra le nom de Des Essarts (ou Desessarts) naît à Coutances (Manche) le 1er novembre 1744 de Maître François Jean Baptiste Le Moyne, avocat au Baillage et Siège présidial du Cotentin à Coutances, et de Marie Marguerite Josèphe Guillard (acte de naissance, A.M. Coutances). Il est mort à Paris le 5 octobre 1810, sans laisser d'enfants.

En 1786, il dédie son *Dictionnaire de Police* à Le Noir, lieutenant général de Police, ouvrage qu'il a, dit-il, « rédigé sous [ses] yeux » (t. I, p. V). Cette dédicace lui fut vivement reprochée durant la Révolution : on la même accusé d'avoir été « un agent de police » pendant l'administration de Sartine et de Le Noir, ce dont il se défendit vigoureusement.



Le Fournil de chez Gaye[1]. Michel Cousin, 1998.

1 Situé à quelques dizaines de mètres du pré de la Lande.

L'affaire du Pré de la Lande au village de Lafont d'Ambrugeat

Michel Cousin

L'auteur : Michel Cousin est un descendant d'une des familles racines du village où se déroule cet événement du 18e siècle. Du même auteur, le CGHML a édité en 2016 une monographie familiale : *Les Salviat – La vie dans le nom*. L'auteur est également peintre, il expose en Corrèze et illustre ses ouvrages.
Depuis plus de cinq siècles, le village de Lafont a toujours su s'attacher ses descendants et ses immigrants, si bien que les archives et la tradition orale permettent à des générations successives de conserver et enrichir son histoire. Depuis sa jeunesse, l'auteur porte intérêt tout autant à l'ingénierie qu'aux sciences humaines.
Il travaille actuellement à une monographie du village où s'articuleront les sites de vie, les vies et morts des bâtiments, l'histoire des familles, racines ou alliées, dont les descendants animent toujours ce lieu.

Résumé : L'affaire présentée ici se déroule sur plus d'un siècle. Elle a pour point de départ des contrats dits *de cheptel* établis au cours des années 1680 entre Léonard Marouby, laboureur à Lafont et Jean Chasssaing, sieur de Rouffiat, un autre village situé à deux lieues du premier. Ces contrats seront inclus en 1690 dans un autre appelé *vente – rente.* Son application va donner lieu à plusieurs procès dont les conséquences, directes ou indirectes, ne s'éteindront que vers 1825. Nombreux seront les épisodes tragicomiques qui surviendront entre le village de Lafont, la ville de Meymac et la juridiction de l'abbaye de Bonnesagne au cours de cette longue période.

Le contexte : Présenter cette affaire sans lasser le lecteur est une gageure. Elle a été parfaitement documentée par feu Donatien Pierre Laplagne[1] dans une étude qui comporte cinquante feuillets.
Cette recherche a été menée à partir des archives familiales de la famille Gratadour de Lafont dont l'un des ancêtres parvint à museler un processus qui, génération après génération, engloutissait les fruits du travail et des dots. J'en propose une version simplifiée mais fidèle.

1 Donatien est l'époux de ma marraine, qui me confia l'ensemble des recherches qu'il mena sur les familles du village de Lafont. Toutes les citations sont issues de ses investigations. Chaque source a été référencée dans le document original, y-compris celles, nombreuses, provenant des archives judiciaires ; les références sont tenues à disposition d'un éventuel chercheur.

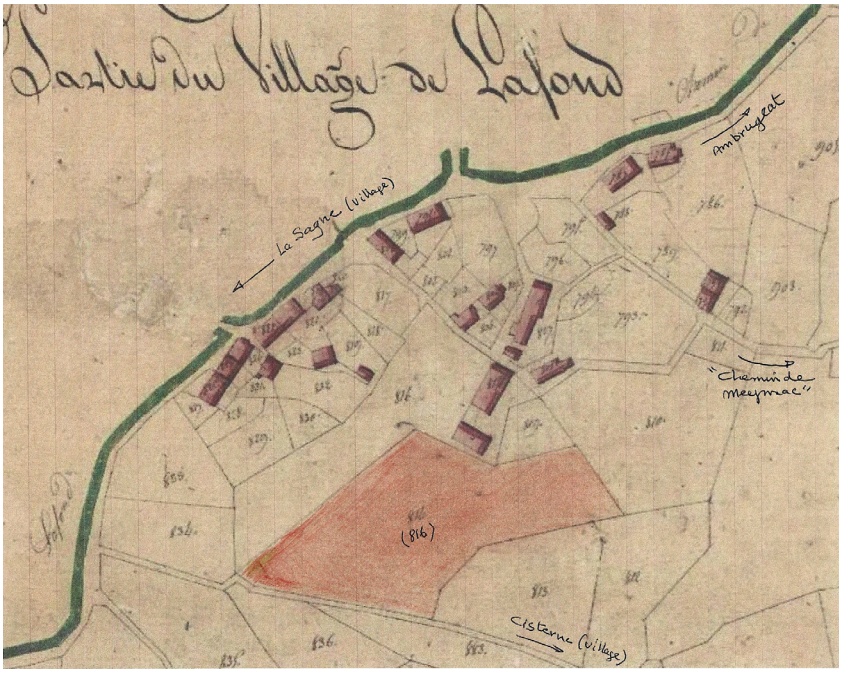

Le Pré de la Lande. Cadastre de 1825.

Le pré de la Lande est situé à la sortie ouest de Lafont, village de la paroisse d'Ambrugeat. La plupart des hommes de loi qui interviendront sont de Meymac mais le village de Lafont dépend de la justice de l'Abbaye de Bonnesagne qui, aujourd'hui détruite, se situait dans la paroisse de Combressol.
L'affaire se déroule essentiellement sous l'Ancien Régime. Il sera donc nécessaire de présenter les formes juridiques d'alors qui sous-tendent les actions pour comprendre le déroulement des événements.

Les origines

La préhistoire de l'affaire remonte aux années 1680, au milieu du règne de Louis XIV, lors desquelles Léonard Marouby s'engage dans des contrats de cheptel dont le bailleur semble être Jean Chassaing, sieur de Rouffiat.
Dans ce type de contrat, un propriétaire confie à un paysan un troupeau qu'il doit héberger et nourrir ; ils en partagent les fruits : « la moitié du croît ».
L'hiver rigoureux de 1692 et le printemps pluvieux qui a suivi ont entraîné des récoltes catastrophiques, la flambée des prix a provoqué disette, famine, maladies. Marouby ne parvenant pas à verser la moitié du croît, le dénommé Chassaing consent à Léonard un contrat d'arrentement (*vente-rente*) dans lequel sont inclus un cheptel et une évaluation monétaire des retards de paiement sur les revenus du croît.

Les contrats de *vente-rente*, leurs contraintes et effets pervers

Pour comprendre les avatars du *procès du Pré de la Lande*, il faut avoir à l'esprit les données sociologiques qui régissaient l'économie rurale du 15e au 18e siècle.

Les nobles et des bourgeois du plateau de Millevaches, bien que moins argentés que dans d'autres régions, ont des terres et de l'argent. Cependant, les guerres de religion ont appauvri, voire ruiné, les nobliaux locaux tandis que les bourgeois, parfois entrés dans la noblesse de robe, et en particulier les notaires, cherchent à acquérir des terres, voire des troupeaux, alors que les paysans traversent une période dramatique. Les laboureurs, petits paysans et brassiers n'ont pas ou peu de biens : quelques terres

et une masure vétuste flanquée d'une grange croulante et très peu d'argent frais. Ils sont à la merci des prêteurs[2] ne serait-ce que pour acquérir les semences. C'est essentiellement une économie en autarcie, faite de troc et d'échanges de services. Dans ce contexte le contrat de cheptel peut être vu comme un échange de services entre un investisseur qui a fait un placement dans l'achat d'un troupeau et un petit paysan qui dispose de terres et de la force de travail de sa famille. Mais lorsqu'il n'y a ni récoltes suffisantes, ni possibilité de croît et une forte mortalité des bêtes, les dettes s'accumulent.
Dans ce système à contraintes multiples et contradictoires, la *vente-rente* était une solution autorisée depuis 1560, sous le règne de Charles IX, et permettait aux paysans d'acquérir et aux possédants d'avoir des revenus réguliers appelés *arrérages*. Dans ce cadre, la vente est irréversible si les règles en sont respectées, mais le versement des arrérages est perpétuel ! Pour en sortir, les conditions sont draconiennes.

- C'est dans la subtilité des règles que se cache le démon qui va animer le village de Lafont pendant environ un siècle (1690-1794).

- La rente est perpétuelle, donc transmissible par succession, donation ou vente, sauf si le preneur a versé une somme importante lors de la signature du contrat.

- Pour se libérer de la rente avant le terme convenu, le preneur doit en principe verser au bailleur 20 fois le revenu annuel.

- C'est un actif assimilable à un bien immobilier qui va donc pouvoir constituer tout ou partie d'une dot, ou bien être réparti entre héritiers sur plusieurs générations ; le preneur devra donc verser des sommes de plus en plus petites à chacun des héritiers successifs.

- Les mêmes dispositions existent pour le preneur qui peut transmettre le bien à ses héritiers ou même le vendre à un tiers mais ceux-ci devront assurer la charge des échéances.

- Le preneur doit verser à date convenue une somme déterminée désignée par le terme arrérage. Elle peut être constituée soit de liquidités, soit d'un paiement en nature, par exemple une quantité déterminée de seigle, soit une combinaison des deux.

- Après défaillance de trois échéances consécutives, le bailleur est légitimement fondé à reprendre son bien sans que le preneur ne reçoive d'indemnité. Autrement dit, il peut saisir les biens du preneur. En fait c'est rarement le cas, on convient plutôt d'un nouveau contrat englobant les nouvelles dettes.

- Le montant annuel des arrérages ne comporte que des intérêts et aucun remboursement du capital, si bien qu'il est impossible de se débarrasser de ces versements sauf si c'est prévu dès la première signature ou bien par une négociation amiable. Dans les deux cas, il faut ajouter frais de notaires, d'huissier et de justice à la charge du preneur.

- La vente étant irréversible, le seul moyen pour le bailleur-vendeur de s'en dessaisir est de trouver un acquéreur de cette rente, souvent des notaires et hommes de loi qui savent se faire payer.

- Les paysans n'ont aucune garantie en cas de mauvaises récoltes, épizooties, décès. La rente est due quels que soient les aléas.

- Suite à des défauts de paiements, une sécurité supplémentaire est demandée par le bailleur-vendeur lors d'une renégociation (par exemple le gage de la récolte annuelle du foin d'un pré).

- En cas de défaillance du preneur, c'est la totalité de la récolte qui est acquise au bailleur même si la valeur de la rente en numéraire se trouve dépassée.

- Si le pré était vendu à un tiers, en tout ou partie, ce qui juridiquement est possible, le nouveau propriétaire devient de facto redevable de la rente et du remboursement du capital.

2 L'Église interdit les prêts car percevoir un intérêt est une activité d'usure.

- La *vente-rente* peut intégrer un contrat de cheptel précédemment convenu. C'est une pratique courante en vigueur entre paysans et membres d'une famille ; il peut être intégré à un contrat de mariage. Ainsi un contrat de cheptel peut être consenti à un fils qui verse une rente à son père ; ou d'un beau-père à son gendre entrant dans le cadre d'une dot.

- Ce type de contrat peut inclure tout ou partie d'une autre *vente-rente*, la valeur estimée d'un troupeau, la totalité ou une partie d'un capital. En général les dettes non réglées sont ajoutées au contrat de *vente-rente*, en particulier lorsque, après négociation « contrat nouvel est signé ».

Il est évident que le moindre dérapage coté preneur peut lui être fatal, et même si les échéances sont scrupuleusement respectées les règles risquent de rendre le contrat ingérable si des accords, notamment entre héritiers, ne viennent pas simplifier les situations. Rappelons que les bénéficiaires d'un héritage sont en droit de réclamer une fraction de la rente.
En cas de défaillance du paiement de la rente, les recours du vendeur sont de renégocier ou d'acter en justice contre le preneur ou bien trouver un acquéreur de la rente, en général un homme de loi ou un marchand.
Voici donc expliquées au mieux les règles du jeu qui vont régir notre affaire. Elles vont modeler les cent années de vie de l'*Affaire*, son point de départ étant un contrat de *vente-rente* signé le 25 juillet 1690 pour régler les litiges entre les parties. Le capital de ladite rente serait d'environ 500 livres incluant les dettes sur les contrats de cheptel précédemment signés en 1683,1684, 1686.

Les protagonistes

Il s'agit, bien sûr, des deux signataires du contrat initial et de leurs descendants au cours de près d'un siècle de procédures, mais également des acteurs judiciaires : juges, huissiers, notaires. Interviendront également de nouveaux acteurs qui, à l'occasion d'un héritage ou d'un achat, viendront compliquer la situation.

Jean Chassaing - Sieur de Rouffiat (village) qualifié de bourgeois en 1690, il habitait Meymac.
En 1728, son fils André - sieur de Bonnefond (bourg proche de Rouffiat) - était avocat au Parlement ; il hérita de la moitié des biens de son père. Les autres héritiers et les successions feront empirer *l'Affaire*.

Léonard Marouby - Laboureur à Lafont en 1722 ; lors de la signature du contrat de 1690, il a environ 50 ans. Il a épousé Anne Gratadour, fille d'une des familles souche de Lafont. Il décédera en 1729 âgé de 88 ans. Sa fille Martialle dite Marguerite et le fils de celle-ci, Gilbert Vau (1703-1779) seront des acteurs majeurs de *l'Affaire*.

Antoine Rondel (1734-1787) - Cabaretier et marchand. En 1752, il devient petit-gendre d'une famille de laboureurs de Lafont.
Un peu filou, il aura plusieurs fois maille à partir avec les juges. Il deviendra propriétaire du pré de la Lande. Une de ses filles, Léonarde dite Jeanne, se marie en 1783 avec François Borie qui apporte dans la famille une somme suffisante pour apurer les dettes accumulées par *l'Affaire*.

François Roudeix - Il épouse le 2 septembre 1760 Jeanne Langle, descendante de la famille fondatrice de Lafont : les Neges. Ce sont de gros propriétaires bien que les terres d'origine aient dû être divisées par les successions.

L'Abbaye de Bonnesa(i)gne[3] et ses juges. Elle aurait été fondée en 730. Les vicomtes de Ventadour s'en revendiquèrent plusieurs fois les fondateurs mais de nombreux seigneurs locaux en furent bienfaiteurs et protecteurs, comme le montrent indirectement les noms prestigieux des abbesses. C'est sous l'administration exemplaire de Marthe de

3 Les archives indiquent qu'il existait deux abbayes du nom de Bonnesaigne en Corrèze. De celle de Haute-Corrèze dans la commune de Combressol dont il est question ici, il ne reste que quelques pans de mur au village de Bonnesagne, d'où le nom retenu.



Le pré de la Lande, vu de la D76, toujours propriété de la descendance d'Antoine Rondel.

Châteauneuf de Castelnaux que celle-ci « acquit en 1280 d'Ebles VII de Ventadour le droit de justice dans l'endroit. Dès lors, l'abbaye eut son tribunal, ses officiers de justice et sa prison. L'Abbesse était Seigneuresse. Elle portait « d'or au château de gueules ».

Les grands moments de *l'Affaire du pré de la Lande*

L'essentiel du contrat initial en date du 25 juillet 1690 fait obligation à Léonard Marouby de verser à Jean Chassaing « *une rente annuelle et perpétuelle de 24 livres 10 sols payable à tous les jours de chaque année de St Jean-Baptiste [...] jusqu'au rachat d'icelle* ». Le prix global de la vente-rente a été fixé à 441 livres comprenant 280 livres correspondant au contrat de cheptel du 24 septembre 1683 et 161 livres correspondant à un contrat d'obligation couvrant pour l'essentiel « *des ventes de bétail que le dit Marouby avait gardé par devers soi* ».
Au cas de non-paiement de la rente pendant trois ans entiers il « *sera permis au sieur de Rouffiat d'exiger la totalité d'icelle* ». Par ailleurs Marouby a reconnu une autre dette de 60 livres qu'il « *a promis lui payer le jour et fête de St-Luc prochain venant* ».

Il semble qu'entre 1690 et 1728 il n'y ait eu que peu d'incidents. On notera toutefois qu'autour du mariage de la fille de Léonard avec Jean Vau (27/01/1701), Léonard a utilisé une partie de la somme prévue au contrat de mariage pour payer des impayés dont la dette de 60 livres.

Le 29 octobre 1727, le relais est pris par Jean Vau « *tant en son nom propre et que comme mari de Marguerite Marouby, donataire et héritière de Léonard Marouby, son père, vivant* ». À cette occasion Jean Vau reconnaît devoir à une héritière Chassaing la somme de 199 livres 10 sols correspondant à des arrérages de la rente du contrat de 1690.
Les deux signataires du contrat d'origine quittent donc la scène entre 1727 et 1728, les héritiers Chassaing resserrent les boulons et les procédures se multiplient à l'encontre des Marouby et de Vau. Nous n'entrons pas dans les détails, mais avocats, huissiers et juge de Bonnesaigne s'activent autour des procédures du recouvrement des dettes déjà citées.

Jean Chassaing ayant plusieurs héritiers, chacun y va de son action en justice, ils sont représentés par Maître Arfeuillère. Dans le camp Marouby, Jean Vau décède

prématurément, il laisse plusieurs héritiers. L'un d'eux, Gilbert Vau, est censé prendre la relève mais souhaiterait se protéger. C'est le jeune Maître Despers qui est le procureur (avocat) des Marouby-Vau. Rapporter en détail les échanges entre les parties serait fastidieux et reviendrait à transcrire l'excellent travail de Donatien. Toutefois, pour montrer la complexité de la situation, en voici quelques exemples tirés de l'étude originale.

Le 9 janvier 1730, Maître Despers fait valoir deux arguments principaux : Antoine Chassaing, l'héritier demandeur ne peut prétendre qu'à une quote-part de dettes des sommes dues par Marouby et Vau, et réciproquement « *Gilbert Vau a aussi plusieurs frères et sœurs qui sont tous cohéritiers du dit Jean Vau, décédé sans testament* » et donc la « *demande du Sieur de Rouffiat ne peut être dirigée contre le seul Gilbert Vau* ».

Le 12 janvier 1730, Chassaing, dans une lettre à Maître Arfeuillère, trahit son agacement : « *ce petit génie de Despers commence à me chicaner* ». Il écarte le premier argument en prétendant qu'il représente la plupart des héritiers Chassaing (*toute une Maison*) et repousse dédaigneusement le second en faisant remarquer « *qu'il ne prend pas garde que, donataire de la moitié des biens de la dite Marouby, sa mère, il doit conjointement et solidairement avec elle acquitter les dettes et les charges de Léonard Marouby* ».

Ces quelques citations montrent l'âpreté des passes d'armes qui se succéderont entre les plaideurs et procureurs des deux bords.

Le 6 juin 1730, les Marouby et Vau sont condamnés à payer une somme de 199 livres 10 sols. Reste aux créanciers à se faire payer...

Le 12 octobre 1730, Treich, huissier de Meymac se transporte à Lafont au domicile de Martialle Marouby et Gilbert Vau, gens de labeur, pour signifier la sentence. Sentence qui présente plusieurs zones d'ombre : la vieille dette de 60 livres datant de 1690 est passée sous le tapis mais réapparaîtra, les défendeurs ne sont condamnés qu'à la moitié des dépends et l'on ressent une certaine amertume des huissiers devant cette sentence qui semble le résultat d'un arrangement. Les condamnés ont vraisemblablement payé.

Silence ensuite pendant cinq ans ! Les arrérages ont certainement été payés dans les limites des tolérances habituelles. Des transactions amiables ont dû être menées car en mai 1735, les parties rassemblées chez le notaire Chauseix passent en bonne et due forme un contrat nouveau.

En 1735, Antoine Chassaing est revenu à la charge en faisant ressortir la dette de 60 livres et d'autres arriérés de paiements, d'où le nouveau contrat signé le 7 mai avec des aménagements qui, derrière le rappel primitif en termes identiques du précédent contrat, additionnent les obligations. Le diable se cache dans les *addendas* car le gage donné par Vau en garantie du paiement régulier des arrérages est la récolte de foin du « Pré de la Lande », une pièce de terre d'environ deux sétérées royales[4], soit plus de 5 000 m².

C'est le tournant de l'affaire qui va mettre le feu au village. Le terme de juillet étant passé impayé, dès le 7 du mois un huissier se présente pour procéder à la récupération du « fruit » du pré. Quelques hommes, son valet et même « les dits Marouby et Vau sont réquisitionnés pour procéder au fauchage du dit pré » mais le lendemain, Chassaing « s'y étant transporté pour faire ranger et charrier le foin il trouva les hommes du village qui le traitèrent de fripon en lui recommandant qu'il ne s'amuse pas à venir chercher le dit foin, qu'ils tueraient tous ceux qui viendrait chercher le dit foin ». Chasssaing alla le jour même supplier le juge de Bonnesagne qui ordonna « aux dits Marouby et Vau » de « laisser recueillir paisiblement, régir et charrier le foin ».
Apparemment force restait à la loi, mais dans la nuit même le foin disparut du pré…

4 La sétérée royale mesure 2 553 m² ; celle de Tulle vaut 2 555,98 m².

En 1737, le « cher » Antoine Chassaing transmet le fameux contrat à son beau-frère et il quitte l'histoire. Rappelons qu'André Chassaing, autre cohéritier, était avocat au Parlement. C'est dire que Marouby et Vau s'opposent à une bourgeoisie d'hommes de loi.

En 1743, le nouveau détenteur du contrat est Jean baptiste Treich ; fort des attendus de la cour présidiale de la ville de Tulle, il somme Marouby et Vau d'honorer leurs nouveaux arriérés faute de quoi « *il se mettra en possession des fruits du pré de la Lande* ». Finement, Gilbert Vau a dû alterner retards à payer et paiements partiels pendant 15 ans, comme les règles du jeu le lui permettent.

En 1757, le seuil de tolérance franchi, Gilbert Vau est sommé de se présenter sous huitaine au juge de Bonnesagne pour régler les cinq années d'arriérés ou le montant du capital. En février 1758, on en est toujours à signifier des sentences.

Nouveau coup de théâtre en **1760** : Gilbert Vau, usé, passe la main en vendant le pré de la Lande à Antoine Rondel, et dans les mêmes temps Jean-Baptiste Treich passe le contrat à son gendre Lachaud, lequel décède rapidement. Marie, sa veuve prend le relais. Antoine Rondel, adepte de billets à ordres qu'il « oublie d'honorer » va compliquer encore la situation en n'honorant pas ceux émis en faveur de l'aïeule de Marie, mademoiselle Boucheron.

À partir de cette date, c'est un carnage. De **1770 à 1773**, de nombreuses sentences se terminent par une saisie au domicile du dénommé Rondel mais l'huissier qui s'y présente ne trouve rien à saisir : ni meubles, ni troupeaux, ces derniers sont sous contrat de cheptel. Mademoiselle Boucheron, véritable *Pitbull,* ne desserre pas les mâchoires. Elle active les juges de Bonnesagne et de Tulle, procureurs, notaires, tous de sa famille ou alliés, et les sentences s'abattent sur Antoine, les actes de justices se succèdent.

1779. Ultime parade, une partie du pré de la Lande qui donne accès « au chemin de Meymac » et jouxte un pré de François Roudeix lui est vendue par Rondel, si bien que le nouveau propriétaire se retrouve à payer solidairement les arrérages. La vente est annulée et les deux compères sont fâchés.

1780-1783. Antoine Rondel compromet un nouveau voisin, Charles Malagnoux mais en février 1783 apparaît son gendre François Borie qui a décidé de sortir du bourbier.

1787-1794. Près de 3 000 livres, c'est la somme que versera François Borie aux différents requérants pour éponger les dettes de son beau-père, les arriérés de rente accumulés, les frais de justice et le rachat du contrat d'une valeur initiale de 440 livres en 1690.

Malheureusement en **1824**, François devra encore se soumettre à une injonction de justice. Il aura à payer à sa belle-sœur la part d'héritage sur une propriété dont la valeur nette au décès de son beau-père, Antoine, était quasi nulle, compte tenu des dettes, et qui ne doit sa survie qu'à ses biens propres et à son travail.

En 2022, le pré de la Lande appartient toujours à la descendante de François Borie, gendre d'Antoine Rondel. Au début des année 1950, l'amélioration de la D76 entraîna la division du pré (environ 5 000 m^2) en trois parcelles : 181, 180, 179. On note que le parcellaire alentour a été peu modifié en deux siècles, ce sont d'ailleurs les descendants des familles souches du village qui en sont toujours tenantes.

Épilogue

Citons des fragments de la conclusion de Donatien à qui nous devons cette histoire :
« François Borie est donc parvenu à jeter bas le carcan qui, pendant un siècle, a écrasé, au profit exorbitant de quelques bourgeois, deux familles de cultivateurs du village de Lafont… Il n'aura plus à penser à la rente de 25 livres et *le pré de la Lande* ne verra plus ses fruits saisis… Au village, la mémoire de groupe s'est montrée sélective : tout a été oublié, des origines de la longue chicane



Cadastre actuel.

qui opposait les laboureurs du village aux bourgeois de la ville on n'a retenu que l'épisode qui apparut comme une guerre fratricide ».

Dans *l'Affaire du Pré de la Lande*, tous les personnages de la comédie de justice sont présents, notamment les huissiers qui « montent au village ». Le prix de ces démarches nous est apparu exorbitant et combien lourde devait peser sur les épaules du laboureur la contrainte de l'appareil judiciaire.

Vu du 21e siècle, les laboureurs pourraient sembler malhonnêtes et retors, mais ils sont mis dans une situation où ils perdront dans tous les cas, car seul le bailleur a une assurance sur le sort. L'appareil de justice survivra même à la Révolution. Pour se protéger, les laboureurs n'ont aucun bouclier pour contrer les mauvaises récoltes, nourrir de nouvelles bouches, résister aux épidémies et dysenteries dues aux pluies, canicules ou famines et qui déciment en quelques semaines des familles entières. Ils n'ont donc souvent comme ressources que leurs ruses pour leur permettre de négocier et bâtir des stratégies de défense dans un système aux multiples contraintes dont la finalité est de laisser le pouvoir aux mains des dominants et de leur permettre d'accumuler des biens.

Pour les petits laboureurs, sans argent, le contrat de cheptel est quasi indispensable, lui-même est soumis à des aléas : pertes de bétail et récoltes gâtées nécessitant des emprunts de « bled de semence ». Une fois les premières dettes accumulées, le bourgeois propose le contrat de *vente-rente* qui reprend les dettes antérieures et le mécanisme est enclenché jusqu'à l'étranglement.
Le taux de rendement du capital est loin d'être ridicule ; dans cette affaire, il est estimé à 5% l'an : pour un « prêt » de 441 (+ 60) livres en 1690, il en a fallu 2 500 en 1785 pour s'en déprendre, sans compter les arrérages versés à leur terme.

Mais les descendants du 21e siècle n'ont pas voulu que cette saga soit oubliée et lorsque la municipalité demanda aux habitants de donner un nom aux rues du village, à l'unanimité, fut attribué celui de *Route du Pré de la Lande* à la section de la D76 qui traverse aujourd'hui le village et le célèbre pré.

Michel Cousin



Vue vers la D76 depuis le fond du Pré.

L'environnement familial de Michel Lacroix

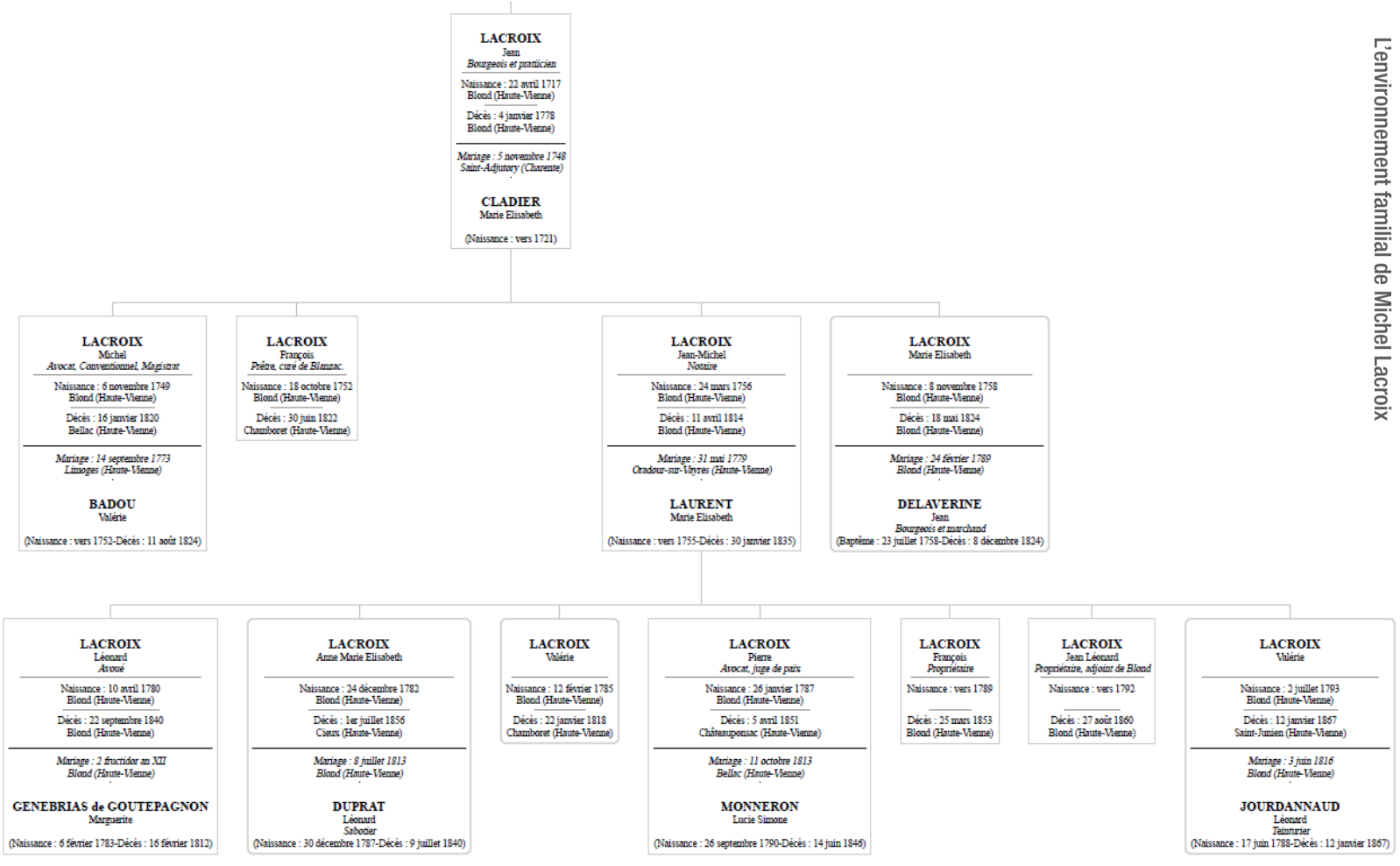

Le Conventionnel Michel Lacroix et sa famille

Jean-Marie Ruthon

L'auteur : retraité depuis - trop - longtemps, limougeaud d'origine et niortais d'adoption, juriste de profession, il est depuis vingt ans membre du Cghml. Il s'intéresse à la Révolution française et constate que plus il avance dans ses investigations, plus il se pose de questions !

Résumé : Michel Lacroix, natif de Blond en Basse-Marche, appartenait sous l'Ancien Régime à une famille peu fortunée. C'est probablement grâce à son sérieux et à sa culture qu'il figura rapidement parmi les représentants de l'ordre nouveau, d'abord au sein des assemblées électorales du département puis comme procureur syndic du district de Bellac et enfin en qualité de représentant du Peuple. Il terminera sa vie en présidant le tribunal de sa ville. Outre le personnage lui-même, nous évoquerons rapidement sa famille.

À l'occasion d'un autre article dans *D'Onte Ses*, j'ai évoqué l'anarchie qui régnait dans l'organisation des circonscriptions administratives à la veille de la Révolution. Blond en est un exemple frappant. En 1789 en effet, cette paroisse est intégrée pour moitié au Poitou et pour moitié à la Basse-Marche. Cette dualité ne lui apportait dans les faits aucun avantage puisque ce village ne disposait ni de foires ni de marchés. L'accès était des plus difficile, aucune route ni chemin ne le desservant. Forte d'environ 2 500 habitants Blond était pourtant l'une des paroisses les plus peuplées de la région juste après Châteauponsac, Magnac-Laval ou même Bellac qui se revendiquait pourtant capitale de la sénéchaussée. L'habitat était fort éclaté, pas moins de soixante-dix-sept hameaux ou petits villages, certains n'étant en réalité que des fermes isolées. Le plus souvent la population vivait en complète autarcie, les seuls voyageurs, si l'on peut dire, n'étant que les collecteurs d'impôts.



Extrait de la carte de Cassini de la région de Blond.

Les quelques chemins étaient orientés en étoile et permettaient de rejoindre le centre de la paroisse qui regroupait le bourg lui-même, la Couture, la Ronze, et le Theil, pas plus de cinq cent habitants. C'est là que s'effectuaient les quelques échanges entre les villageois, c'était le centre de la maigre vie sociale de la paroisse, c'était là que se situait l'église, là que l'on trouvait les notables qui constituaient un semblant de bourgeoisie : parmi eux les notaires, le curé, les « marchands », l'aubergiste, le « praticien », les quelques artisans… Les nobles, peu nombreux, vivaient quant à eux généralement dans leurs châteaux, ils exploitaient leurs terres où les faisaient gérer par des fermiers. C'est à l'une de ces familles de la petite bourgeoisie rurale que nous allons nous intéresser, nous insisterons plus particulièrement sur l'un de ses membres qui pendant quelques temps verra sa notoriété s'étendre jusqu'au niveau national. Je veux parler de la famille Lacroix.

Les Lacroix étaient originaires de la Souterraine et c'est vers 1700 qu'André s'installa à Blond. À La Souterraine il avait épousé Catherine Bouchet dont il eut plusieurs enfants, dont Gabriel né dans cette paroisse le 21 décembre 1684 et qui se mariera avec Marie Meunier vers 1710. Les actes paroissiaux nous disent qu'il fut sergent ou huissier[1]. De ce couple naîtront au moins cinq enfants tous à Blond, parmi eux Jean né le 22 avril 1717 au bourg, le père de l'enfant est qualifié de « Monsieur » ce qui démontre un certain degré de notabilité. Son acte de sépulture, en date du 4 janvier 1778, nous montre un début d'élévation sociale, il est qualifié de bourgeois et sont présents à la cérémonie un notaire royal, Pierre Lagasne et un praticien. Françoise Meunier, son épouse

1 Les sergents ou huissiers, les deux titres recouvrent à peu près les mêmes fonctions, étaient de bas-officiers ministériels, généralement peu instruits, chargés de procéder aux significations, aux recouvrements et aux arrestations. La fonction n'était pas sans profit, mais pas non plus sans danger compte tenu des méthodes utilisées par les intéressés qui les rendaient très impopulaires.

encore vivante, est qualifiée de demoiselle. Jean habitait alors au Theil où nous allons trouver les membres de la famille le plus souvent. Pour une raison qui nous échappe, Jean va chercher une épouse à quelque distance, une cinquantaine de kilomètres, pour l'époque c'est beaucoup. En effet, le 5 novembre 1748 c'est à Saint-Adjutory en Charente limousine qu'il épousera Marie Élisabeth Cladier, les époux ne sont plus tout jeunes, lui a 31 ans, elle 27. Le père de l'épouse originaire d'Angoulême est maître-chirurgien. La jouvencelle est peut-être bien dotée ! Il semble que toute sa vie Jean va pratiquer le négoce, sans réaliser une fortune extraordinaire il amassera suffisamment d'argent pour donner à ses enfants - tout au moins aux garçons - une instruction tout à fait correcte. Jean et Marie-Élisabeth auront quatre enfants, une fille et trois garçons tous nés au Theil de Blond :

- **Michel**, avocat, conventionnel, magistrat né le 6 novembre 1749 et décédé à Bellac le 16 janvier 1820.

- **François**, prêtre, né le 18 octobre 1752 et décédé à Chamboret le 30 juin 1822.

- **Jean-Michel**, notaire, né le 24 mars 1756 et décédé le 11 avril 1814 à Blond.

- **Marie-Élisabeth**, née le 6 novembre 1758 et décédée à Blond le 18 mai 1824.

Avant de nous pencher sur chacun de ces personnages, la question de leur patronyme doit être évoquée. D'abord concernant l'orthographe de celui-ci qui varie entre Lacroix, La Croix, de Lacroix ou Delacroix. J'ai opté pour la première forme qui est celle utilisée le plus généralement. D'autre part on constate que souvent, dans les ouvrages les concernant, Michel et Jean-Michel sont confondus et que le premier est parfois qualifié de notaire alors qu'il était avocat, le prénom de l'un est également souvent attribué à l'autre. Certains ouvrages, parfois forts récents, où il est question du Conventionnel lui donnent ainsi le prénom et l'état de son frère ! Enfin concernant Michel, il est parfois confondu avec deux autres Conventionnels, Charles Delacroix, député de la Marne et Jean François Delacroix, député de l'Eure-et-Loir - un dantoniste - qui sont souvent nommés Lacroix dans les journaux et les documents de l'époque. Le lecteur devra donc toujours garder en mémoire cet état de fait et me pardonner une erreur toujours possible malgré toutes les précautions que j'ai pu prendre.

Michel Lacroix, un révolutionnaire très modéré

On ignore où le futur conventionnel fit ses humanités, le seul collège proche du domicile de ses parents est celui de Magnac-Laval (celui de Bellac étant à cette époque plus ou moins en sommeil) qui disposait d'un internat et avait plutôt bonne réputation, peut-être fréquenta t-il un établissement de Limoges, peut-être enfin un précepteur se chargea-t-il de son éducation[2]. Nous savons par contre que c'est à Poitiers que le jeune homme obtint sa licence ès-loi, ce qui lui permit le 15 janvier 1771 de prêter serment en qualité d'avocat « en la cour du Parlement de Paris ». Il est probable qu'ensuite il apprit son métier chez un praticien du droit, avocat ou procureur puisque ce n'est que le 23 janvier 1773 qu'il se fit installer au barreau de Bellac[3]. Pour être définitivement en place parmi les notables de la ville, il ne lui restait plus qu'à convoler en justes noces. Aussi le 14 septembre 1773, à Limoges paroisse de Saint-Jean-et-Saint-Etienne, il épousa Valérie Badou alors âgée de 21 ans, fille de Pierre-Jean, maître chirurgien, et de Marie-Thérèse Fournier. La raison de ce mariage dans la capitale limousine n'apparaît pas, les conjoints en effet étaient domiciliés à Bellac. Le couple n'aura pas d'enfant.

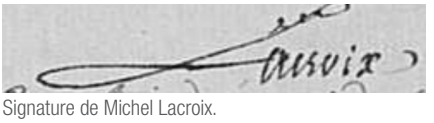

Signature de Michel Lacroix.

2 Sur les établissements d'enseignement secondaire dans notre région, voir Maxime Berthomé *L'enseignement secondaire en Haute-Vienne pendant la Révolution.* Paris et Limoges,1913 (thèse de doctorat en droit).

3 Arch. dép. de la Haute-Vienne - B 94.

La lecture des registres d'audiences de la sénéchaussée de Bellac nous apprend qu'il plaida fréquemment sur toutes sortes de questions et acquit une bonne expérience et une honorable notoriété. C'est ainsi qu'il fit partie de ceux qui se trouvèrent chargés de la gestion des affaires de la ville jusqu'à devenir en 1786 procureur du Roi auprès de la municipalité. Sa renommée va même largement dépasser les frontières de sa province puisqu'il va en 1786 - en sa qualité d'officier municipal de Bellac - être contacté par Dubois de Fosseux, secrétaire perpétuel de la célèbre Académie d'Arras, pour en être un correspondant[4]. Il rejoindra ainsi d'autres limousins comme Guingand de Saint-Mathieu, de Limoges, futur Constituant, Gondinet, de Saint-Yrieix et même, parmi bien d'autres, un certain François-Noël Babeuf plus tard surnommé *Gracchus*. Notons encore qu'un nommé Maximilien de Robespierre, avocat lui aussi, était alors membre du bureau de l'Académie !

Mais la Révolution approche et il faut choisir des représentants pour rédiger les cahiers de doléances et élire ceux qui devront les porter à Versailles. Michel Lacroix désigné par les électeurs de sa ville sera parmi les rédacteurs qui établiront les revendications définitives de la sénéchaussée du Dorat dont Blond fait partie. Bientôt l'Assemblée constituante décida de revoir de fond en comble la division et l'organisation administrative de la France et de créer les départements. Afin de défendre les intérêts de Bellac, Lacroix et François-Xavier Genty de la Borderie furent, envoyés à Paris le 20 septembre 1789 en qualité de députés extraordinaires et à ce titre, le 15 janvier 1790, ils apparaissent comme signataires avec les députés de Basse-Marche à la Constituante, du document établissant les limites et la composition des districts de Bellac et du Dorat[5].

Bien sûr Michel sera désigné comme électeur et il est intéressant de noter que le plus souvent, à l'occasion des réunions des assemblées électorales pendant la période révolutionnaire, que ce soit à Limoges ou dans une autre ville du département[6], il sera désigné en qualité de secrétaire du collège électoral. C'est une preuve de confiance et c'est aussi la preuve que sa notoriété dépassait largement les limites de sa commune d'origine. C'est pourtant dans le district de Bellac qu'il débutera vraiment sa carrière d'élu en obtenant le 23 août 1790 le poste de procureur syndic[7]. Il conservera cette fonction jusqu'au renouvellement de l'instance en septembre 1792. Entre temps, le 30 août 1791, il avait été en concurrence avec Chaubry de la Roche pour le poste de député à l'Assemblée législative. Il fit alors observer à l'assemblée électorale que des « raisons particulières » ne lui permettraient pas d'accepter ce poste s'il était élu, il demanda alors que les voix qui pourraient se porter sur son nom ne soient pas comptées. Les électeurs décidèrent de passer outre mais éliront Chaubry.

Si l'on en croit Fray-Fournier, que ce soient dans ses fonctions de secrétaire du corps électoral ou dans celles de procureur syndic, Lacroix fera toujours preuve de sérieux et de compétence, « *Il apparaissait* - dira l'historien - *comme une de ces natures moyennes, mais saines et robustes, qui se rencontraient en grand nombre dans la bourgeoisie libérale de l'époque. Républicain d'instinct, il n'a certes rien du démagogue ; il a simplement la haine du despotisme sous toutes ses formes, comme il aura plus tard la haine de l'arbitraire, même légal.* »

Un an plus tard ceux qui pensaient la Révolution terminée lorsqu'ils avaient élu l'Assemblée législative se virent supplantés par les tenants d'une politique beaucoup

4 Léon-Noël Berthes. *Dictionnaire des correspondants de l'Académie d'Arras au temps de Robespierre.* Arras, 1969.

5 Eugène Desgranges. *La formation du département de la Haute-Vienne (1789 - an X)* LGDJ. Paris, 1942.

6 La loi prévoyait en effet que chaque élection se déroulerait dans un chef-lieu de district différent.

7 Le procureur syndic assistait aux assemblées du district, ou du département, sans voix délibérative. Bien qu'élu, il représente l'exécutif et aucune décision ne pouvait être prise sans qu'il ait été consulté. C'est un personnage important qui est désigné pour quatre ans alors que l'administration du district ne l'est que pour deux années. C'est l'embryon de ce que sera plus tard le préfet pour le département ou le sous-préfet pour les districts.

plus révolutionnaire. Au début les Girondins gouverneront plus ou moins en accord avec le Roi, plutôt moins que plus avec le temps. La guerre mal engagée tourne au désastre, l'ennemi est aux frontières. Le pain manque, la disette fait des ravages. La constitution civile du clergé passe de plus en plus mal. Le Roi ne joue pas le jeu. Les Jacobins de Paris, en partie par l'utilisation opportune de leur bureau de correspondances et la puissance de leurs orateurs, deviennent les maîtres du jeu politique en liaison avec les sans-culottes parisiens. L'émeute populaire du 10 août 1792 règle la question, le Roi est suspendu, son sort et celui des institutions devant le remplacer, sont confiés à une Convention qui sera élue au suffrage universel à deux degrés.

Les électeurs de la Haute-Vienne vont se réunir au Dorat à partir du 2 septembre 1792. (Souvenons-nous que le même jour, à Paris commencent les *Massacres de septembre* qui dureront presque une semaine). Au Dorat les choses sont beaucoup plus calmes et pacifiques, les opérations électorales dureront trois jours[8]. Lacroix est nommé secrétaire, comme à l'habitude dirons-nous. Dès le lendemain et au second tour il est désigné premier député du département à la Convention. Il y avait 359 votants et il a obtenu la pluralité absolue des suffrages. Le 23 septembre il se fait enregistrer au secrétariat de la nouvelle assemblée. Dès le 24 octobre il se trouve dans l'obligation « de solliciter un congé pour se rendre chez lui où des affaires personnelles rendent sa présence nécessaire ». Ce congé lui est accordé[9].

Pour les raisons indiquées plus haut - question d'homonymie - il n'est pas facile de déterminer précisément quel fut son rôle. On peut pourtant penser, qu'outre les appels nominaux, il n'intervint pas ou très peu. Par contre il siégera probablement au comité de Division et à celui de Législation. Il apparaît donc que les seules interventions de notre député qui méritent d'être examinées concernent le procès de Louis XVI. Sur la culpabilité du monarque il se prononcera pour l'affirmative et ce comme la plupart de ses confrères.

Pour la question de l'appel au peuple sa position est moins claire et sera même considérée comme une abstention, il déclare en effet : « *Citoyens, je vote oui, si l'Assemblée prononce la peine de mort et je dis non, si l'Assemblée regarde ce décret comme mesure de sûreté générale* ». Rappelons d'abord que le terme d'appel au peuple ne recouvre pas la réalité telle que nous l'entendrions aujourd'hui. Il s'agissait en effet de savoir si les assemblées primaires seraient consultées, or ces assemblées étaient composées non pas du peuple mais des représentants élus de celui-ci. Il ne s'agissait donc pas comme certains ont pu le dire, de consulter des hommes qui ne connaissaient rien aux affaires de l'état et ainsi de favoriser l'anarchie et l'incompétence mais au contraire des citoyens dont la fonction était notamment d'élire les juges de paix[10]. Lorsqu'il est partisan de l'appel au peuple, Lacroix ne fait donc preuve ni d'irresponsabilité ni de démagogie, il considère que le peuple est souverain et, probablement, même s'il ne dit pas, il a quelques doutes sur la question de donner aux députés une fonction juridictionnelle. Par contre la distinction qu'il fait entre la peine de mort et une mesure de sûreté qui dans son esprit, devait peut-être recouvrir toutes autres sortes de peines, n'apparaît pas évidente. Peut-être pense-t-il simplement qu'une condamnation à mort pourrait être cassée par les assemblées primaires et qu'ainsi le Roi pourrait être sauvé. Pour la peine à appliquer notre député est beaucoup plus précis : « Je vote la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix. » C'est sans ambiguïté. Enfin, et en toute logique il vote ensuite pour le sursis.

---

8 Je ne reviendrai pas sur les élections à la Législative et la Convention et je renvoie le lecteur aux N°22 et 23 de *D'Onte Ses* et à mes articles sur Chaubry de la Roche et sur Lesterpt de Beauvais.

9 Archives parlementaires, Tome 52, page 639.

10 Les Assemblées primaires élisaient également les électeurs chargés de désigner les députés, les dirigeants des départements et des districts, les juges, etc.

Pour les deux autres appels nominaux, que ce soit sur la mise en accusation de Marat, ou sur le projet de casser le décret supprimant la commission des Douze, étant absent il ne participera pas au vote[11].



Le 31 May 1793. Jean-Joseph-François Tassaert. Musée Carnavalet.

Par la suite, et comme cinq de ses collègues de la Haute-Vienne, il condamnera les événements des 31 mai au 2 juin qui aboutiront à la chute des Girondins, en s'associant aux courriers qui seront adressés aux administrateurs de son département d'origine. J'ai déjà évoqué ce que fut l'attitude des députés limousins dans mon article évoquant Lesterpt de Beauvais[12]. Je n'y reviendrai donc pas. Notons tout de même qu'après avoir été dénoncé devant la Convention, notamment par son collègue Gay-Vernon par ailleurs évêque du département, Lacroix sera décrété d'accusation le 21 août 1793 et placé en état d'arrestation chez lui sous la garde de deux gendarmes. Le 22 novembre il écrira au directoire de la Haute-Vienne une lettre par laquelle il s'explique et tente de minimiser son rôle, il s'accuse en quelque sorte de n'avoir pas compris : « *Personne ne désire plus que moi que la conduite des députés mis en arrestation soit examinée : tout mon crime à moi, je le confesse, il est dans vos bureaux : c'est d'avoir signé la lettre du 5 juin (en fait du 4) ; c'est de n'avoir pas compris dans les premiers jours de juin la révolution qui s'opérait alors, de l'avoir prise en sens contraire et d'en avoir signé la relation. Ma consolation est que vous, citoyens, à qui elle était adressée, n'en avez fait aucun usage ; qu'elle n'a produit aucun effet, et qu'enfin un très grand nombre d'excellents républicains, tant de Paris que des départements, se sont trompés comme moi.* » Il ajoute : « *Mais si j'ai conspiré contre ma patrie, si j'ai participé directement ou indirectement à quelque complot, si j'ai même eu quelque liaison avec aucun de ceux qu'on a accusés de conspiration, si j'ai assisté à quelqu'un de leurs conciliabules, que ma tête tombe pour expier mon crime.* »[13] Il faut reconnaitre que par ce courrier, peut-être un peu hypocrite, il tranche avec la triste

11 Sur cette absence on ne sait rien, en tout cas il n'était pas en mission. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il n'était pas présent lors des deux séances. Prudence ou manque de courage ?

12 *Le tragique destin du Girondin Benoît Lesterpt de Beauvais (1750-1793). D'Onte Ses* n°23, printemps-été 2021.

13 Arch. dép. de la Haute-Vienne - L 174.

justification de Lesterpt qui prétendait avoir signé la même lettre sans la lire. Même s'il s'excuse un peu platement il accepte sans regret d'assumer pleinement la responsabilité de sa signature.

Pendant maintenant seize mois la Haute-Vienne ne sera représentée que par deux députés : Bordas et Gay-Vernon, les trois suppléants considérés comme suspects n'ayant pas été appelés à siéger. Les choses évolueront après Thermidor et Lacroix sera rappelé à son poste par un décret en date du 18 frimaire an III (8 décembre 1794). Par la suite et jusqu'à la fin de la session il ne fera plus parler de lui, n'intervenant jamais à la tribune.

Un notable de province

La Convention sera la seule assemblée parlementaire dont il aura été membre, il ne figure en effet pas parmi les élus aux Conseils du Directoire, n'obtenant au mieux que 64 voix sur 230 aux élections de l'an IV. Il ne sera jamais candidat par la suite. Il fera pourtant une dernière apparition dans l'action politique lors des élections de germinal an VII (avril 1799) en étant président de l'assemblée scissionnaire du département. Élu membre du tribunal de cassation par 100 voix sur 120, il ne siégera cependant pas au sein de cette haute juridiction, les opérations de l'assemblée qui l'avait désigné n'ayant pas été validées[14]. Pour l'anecdote rappelons que l'assemblée mère nomma à ce poste Cambacérès qui n'avait pourtant aucun lien avec la Haute-Vienne. Le futur archichancelier de l'Empire et duc de Parme se récusera.

Quoi qu'il en soit, Lacroix ne resta pas longtemps inoccupé puisque dès le 16 brumaire an IV (7 novembre 1795) le poste de commissaire national provisoire près le tribunal civil du département lui fut proposé. Il devait refuser cette fonction mais peu de jours plus tard, le 19 frimaire (10 décembre) de la même année, il était installé en qualité de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Bellac. Par arrêté consulaire du 18 floréal an VIII (8 mai 1800) il fut nommé au même poste mais cette fois près le tribunal civil[15]. Devenu Procureur impérial, nouvelle dénomination du même poste, il sera désigné en qualité de président du tribunal civil de Bellac le 22 mai 1812, fonction qu'il occupa jusqu'à son décès le 16 janvier 1820. Sous l'Empire il sera président du collège électoral de l'arrondissement de Bellac et siégera un temps au conseil général du département.

Michel Lacroix a donc sans trop de problèmes traversé tous les régimes ; né sous Louis XV, il meurt sous Louis XVIII en ayant connu l'espoir que fit naître l'année 1789, les doutes qui s'ensuivirent, puis la Terreur, les incohérences du Directoire, l'Empire, les deux Restaurations. Il prêta serment bien souvent. Comme le dira Sieyès : *il vécut !* Mais contrairement à l'auteur du *Questionnement sur le tiers état*, il n'intrigua pas, ne conspira pas, et ne s'enrichit pas. En prenant le parti des Girondins il avait pris de gros risques, il sut s'en souvenir et préféra une vie tranquille à Bellac aux trépidations de la politique nationale. Personnage ordinaire perdu au milieu des immortels que sont Danton, Robespierre, Vergniaud ? Peut-être, mais l'histoire fut souvent l'œuvre de la multitude de ses semblables. Les géants passent. À la présidence de son petit tribunal il a lui, comme d'autres, apporté sa pierre à l'édifice constituant la Nation.

14 Les assemblées scissionnaires étaient en quelque sorte des assemblées concurrentes des collèges électoraux principaux réunies à l'initiative d'électeurs considérant être opprimés par la majorité ou ayant constatés de graves irrégularités. C'est le Conseil des cinq-cents qui avait alors le dernier mot quant au choix des personnes élues. Pour les élections de l'an 7, voir Bernard Gainot. *1799 un nouveau Jacobinisme.* Éditions du CTHS Paris 2001, qui donne d'intéressantes informations sur la situation en Haute-Vienne.

15 Notons que par arrêté du 3 floréal il avait été nommé membre du conseil de préfecture de la Haute-Vienne, poste qu'il n'occupa pas. Voir *Le Moniteur* des 5 et 20 floréal an VIII.

Parfois classé parmi les Girondins[16] c'est surtout un modéré opposé à la tyrannie qu'elle soit de droite ou de gauche. En ce sens on peut dire qu'il fut un représentant parfait de ce qu'était l'idéologie dominante dans notre région à cette époque et ce n'est pas un hasard si on le trouve siégeant au bureau de toutes les assemblées électorales du département pendant la Révolution. Il est probable d'autre part que Michel était quelqu'un de cultivé, en effet d'après l'état de ses biens mobiliers établi suite à son décès, il possédait dans sa bibliothèque deux-cent ouvrages qui seront évalués à 200 F. Il est dit que la plupart d'entre eux n'étaient pas reliés, ce qui pourrait signifier que Lacroix se préoccupait plus des livres eux-mêmes que de l'aspect décoratif de la reliure. Il est dommage que rien ne soit indiqué concernant les titres des livres qu'il lisait. Il léguera cette bibliothèque à deux de ses neveux, Léonard, avoué à Bellac et Pierre qui sera juge de Paix à Châteauponsac.

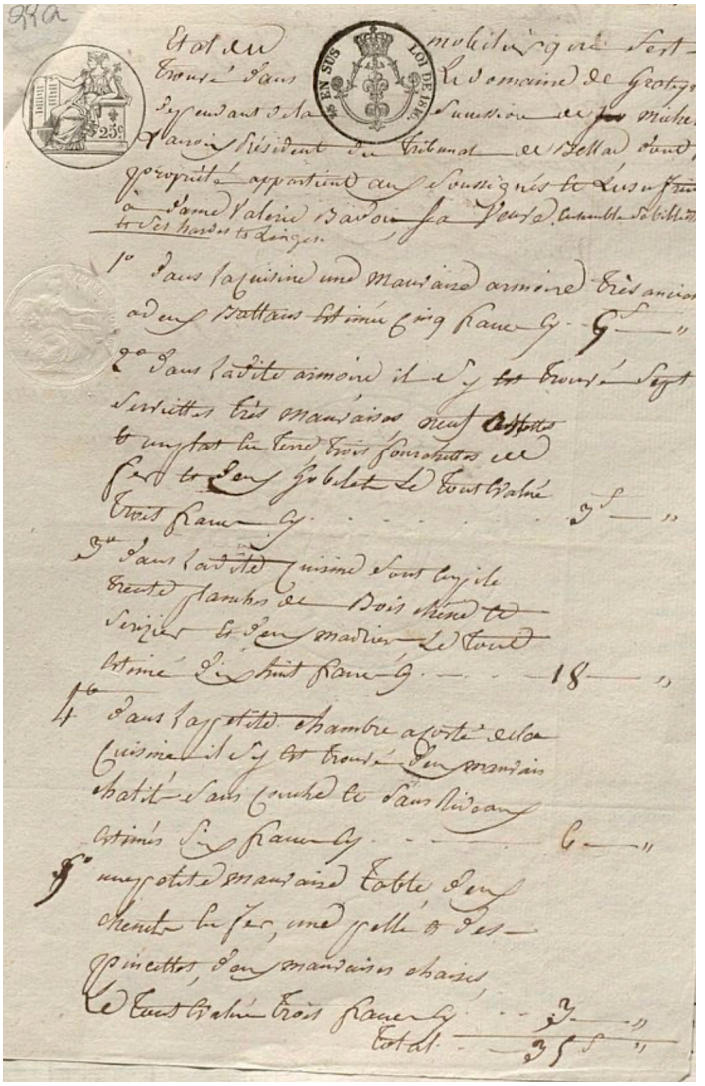

S'il est aisé il n'est pas à proprement parler riche, il est probable que ses principaux revenus provenaient de sa pension de magistrat. En effet à son décès sa fortune s'établit ainsi :

- Il lègue 5 300 F à son épouse, comprenant 1 400 F de mobilier le reste comprenant en particulier une vigne et une grange.
- Il lègue 22 000 F à ses neveux indiqués plus haut. Il s'agit pour 16 000F d'une métairie sise à Grateyrolles de Blond, y compris les « bestiaux » pour l'exploiter. Le reste comprend le mobilier incluant la bibliothèque.
- Un capital de 640 F constitue une rente pour un domestique.
- Son frère François hérite de 156 F constitués par une montre en or, deux boucles en argent, une douzaine de chemises et « les habits noirs du défunt »[17].

16 Je ne saurais trop insister sur le caractère de pure convention du terme « Girondin ». L'historiographie depuis des lustres à placé dans cette catégorie toutes sortes de gens pour la seule raison qu'à un moment ou à un autre ils s'étaient opposés aux Montagnards, terme lui aussi de pure convention ! On a classé Girondins des modérés, or les Girondins n'étaient pas tous modérés, loin s'en faut. Souvenons-nous enfin que ce qualificatif pris dans le sens d'un parti politique date de l'année 1847 et de la publication de l'ouvrage de Lamartine *Histoire des Girondins.*

17 Arch. dép. de la Haute-Vienne - 3Q52/12.

J'ai arrondi les sommes ci-dessus, sauf pour le legs à François Lacroix, nous arrivons donc à peu de choses près à un total de 28 000 F. Il n'est pas facile de déterminer la correspondance avec la monnaie actuelle, mais je pense que cela ne doit pas dépasser 150 000 €. Sans risque de se tromper on peut dire que la politique n'a pas enrichi Michel Lacroix. En effet il était propriétaire d'une ferme avant la Révolution, peut-être celle de Grateyrolles[18]. Pour se faire une idée du niveau de sa fortune, la description de ses biens mobiliers nous donne quelques informations. Il n'y a rien qui ait une grande valeur, et pas d'objets de décoration si ce n'est une pendule sous verre évaluée à 60 F, pour le reste, un mobilier souvent qualifié d'ordinaire ou même de grossier. Il y a trente paires de drap mais pour partie en toile grossière, les couverts sont en étain et les gobelets en verre, les assiettes en faïence. Il y a ce qu'il faut mais rien de luxueux. Dans la grange on trouve un tombereau et une vieille jument. Dans le grenier huit hectolitres et demi de blé et dans la cave une barrique de vin ainsi que quarante-deux bouteilles vides. Dans la cuisine il y a une maie à pétrir, il est probable que l'on cuit le pain à domicile.

Pour en terminer avec Michel nous devons indiquer que son épouse Valérie lui survivra encore quatre années décédant le 11 août 1824. Elle était déjà paralysée à la mort de son époux et n'avait pu signer les documents successoraux. Elle avait, tout au moins pendant un certain temps, suivi son mari à Paris lorsqu'il était représentant du Peuple.

Le reste de la fratrie

Comme indiqué plus haut, Michel avait deux frères et une sœur que nous allons maintenant évoquer. Leur notoriété étant bien moindre, les développements les concernant seront beaucoup plus succincts.

François Lacroix :
Né à Blond le 18 octobre 1752, il sera baptisé le 22 du même mois ; pour l'époque un écart de quatre jours entre la naissance et le baptême est fort rare. Son parrain sera François Mousnier et sa marraine Anne Lacroix, probablement sa tante. Il entrera dans les ordres. Le fait qu'il apparaisse comme curé de Blanzac à partir du 24 octobre 1791 et jusqu'à décembre 1792 démontre qu'il a prêté serment à la Constitution civile du clergé, c'est donc un jureur. Par la suite et jusqu'à décembre 1794, il signera les actes de Blanzac en qualité d'officier public mais il en est toujours curé en juillet 1793. Témoin à l'acte de naissance de sa nièce Valérie Laverine (sic) le 4 brumaire an III (25 octobre 1794), il est qualifié de ci-devant prêtre. Il est retourné dans le giron de l'Église après la Révolution, en effet témoin au mariage de son neveu Léonard le 2 fructidor an XIII (20 août 1805) à Bellac, il est à nouveau qualifié de prêtre. Il en sera de même à son décès le 29 juin 1822 à Chamboret.

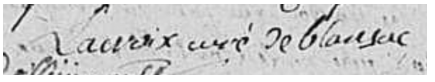

Jean-Michel Lacroix :
Avec lui nous avons un participant actif aux événements de la période révolutionnaire et ce tout au moins jusqu'au Directoire. Il est né à Blond le 24 mars 1756, son parrain était Michel Lévêque et sa marraine Élisabeth Gonin. Notaire royal dans sa ville natale dès 1778, il embrassera les idées nouvelles et sera désigné comme électeur en 1790. En août de la même année il est élu administrateur du directoire du district de Bellac nouvellement créé. Il s'agit là d'une fonction importante - c'est l'exécutif du district - qui est salariée et doit être remplie à plein temps. Il restera en fonction jusqu'en août 1792 lorsque seront réorganisés les districts. Un temps il sera membre de la municipalité de Blond en étant même le procureur syndic. Il sera surtout membre du Comité de surveillance instauré dans la commune pendant la Terreur. Cet organisme avait un rôle important sur le plan politique puisqu'il lui appartenait de surveiller l'esprit public et de dresser les listes de suspects ; il travaillait en liaison avec les Comités de Salut public et de Sûreté générale

18 Cette information provient de la déclaration de patrimoine de Michel Lacroix en date du 25 vendémiaire IV (18 octobre 1795) cité dans *Le dictionnaire des Conventionnels*. Direction Michel Biard et autres, Ferney-Voltaire, 2022.

siégeant à Paris. Il ne semble pas que les problèmes rencontrés dans la capitale par son frère Michel lui aient causé quelques difficultés que ce soit, ce qui peut surprendre quand en sait qu'un frère de proscrit était généralement considéré comme suspect ; il avait probablement donné suffisamment de gages de loyauté. Toujours est-il qu'il traversera sans difficulté la Terreur et ne fera plus parler de lui par la suite. On le retrouve pourtant, comme son frère, membre du Collège électoral de Bellac sous l'Empire. Il poursuivra sa carrière professionnelle de notaire royal à notaire public puis notaire impérial, ce qui bien sûr recouvrait la même fonction au fil des régimes ! Il est mort à Blond le 30 avril 1814.

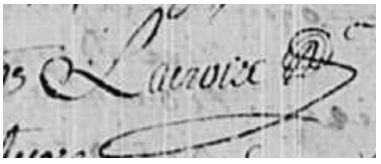

La situation de fortune de Jean-Michel est peu différente de celle de son frère Michel. En propre il est propriétaire d'une petite maison à Blond et d'un petit domaine « *au labourage de deux vaches et deux bœufs* ». En communauté avec son épouse il dispose de deux autres maisons à Blond dont l'une avec jardin, châtaigniers et dépendance, d'un petit domaine « à six vaches » et de la moitié d'un autre plus important mais également » à six vaches ». Le tout a été évalué en capital à la somme de 18 400 F. Je n'ai pas trouvé de précisions concernant l'actif mobilier[19]. Il faut se souvenir qu'à l'époque le capital est calculé en fonction du revenu annuel qui est multiplié par vingt. Il n'est pas rare que le revenu soit plus ou moins largement sous-évalué.

Le 31 mai 1779 à Oradour-sur-Vayres, il avait épousé Anne-Marie Laurent, fille de Léonard et de Anne Dumonteil, d'une famille de petite bourgeoisie rurale. L'acte de mariage nous apprend que Pierre, frère de l'épouse, était avocat en parlement, il sera notaire royal. Lui et son père portaient à l'occasion le nom de Laurent de la Peyrelle. Le couple aura sept enfants tous nés à Blond, qui suivent :

- Léonard Lacroix :
Né le 10 avril 1780 et décédé le 22 septembre 1849 à Blond. Avoué au tribunal de Bellac. Le 2 fructidor an XIII (20 août 1805) il épousera Marguerite Genébrias de Goutepagnon[20], fille de Jean-Baptiste, procureur en la maitrise des Eaux et Forêts de Basse-Marche et de Jeanne Genébrias, née 6 février 1783 et décédée le 16 novembre 1812. Devenu veuf Léonard ne se remaria pas. Le couple avait eu deux enfants dont un garçon Jean-Michel qui épousera Maria Lemoine et sera avoué, il aura lui-même un fils Léonard Adrien également avoué. Dans la même branche on trouve encore un Lacroix, Victor Marie Joseph, né en 1889 à la Souterraine qui sera qualifié d'industriel lors de son mariage à Cieux le 21 octobre 1913 avec Amélie Raffart, d'où postérité jusqu'à nos jours.

- Anne-Marie-Élisabeth Lacroix :
Née le 24 décembre 1782 et décédé à Cieux le 1er avril 1856. Contre l'avis de ses parents, auxquels elle avait fait adresser des lettres respectueuses, elle épousa à Blond le 8 juillet 1813, un simple sabotier du nom de Léonard Duprat. L'époux était né à Blond le 30 décembre 1787, il est mort à Cieux le 8 juillet 1840, il était fils de Léonard également sabotier et de Marguerite Bachellerie. Le couple qui aura deux enfants ne sera pas rejeté par la famille Lacroix, en effet à plusieurs occasions on trouve l'un ou l'autre des frères de l'épouse partie à un acte d'état civil le concernant.

- Valérie Lacroix :
Née le 12 février 1785 et décédée à Chamboret le 23 janvier 1818 alors qu'elle résidait chez son oncle François Lacroix.

- Pierre Lacroix :
Né le 26 janvier 1787 et décédé à Châteauponsac le 5 avril 1851, avocat

19 Arch. dép. de la Haute-Vienne - 3Q52/10.

20 Marguerite était la sœur de Pierre qui sera administrateur du Directoire de la Haute-Vienne sous la Révolution, député du département sous la Restauration, Président de Chambre à la Cour d'appel de Limoges. C'est lui qui en 1820 avait succédé à Michel Lacroix au poste de Président du tribunal de Bellac.

puis juge de Paix à Châteauponsac. Le 11 octobre 1813 à Bellac, il avait épousé Lucie Simone Moneron, née à Saint-Sylvestre le 26 septembre 1790 et décédée le 14 juin 1846 à Châteauponsac, fille de Jean Étienne Jacques de Moneron du Couret, brigadier des gendarmes du Roi et de Anne Buisson de Lavergne. Le couple aura au moins un fils, Michel Charles décédé à 15 ans en 1834.

- François Lacroix :
Né vers 1789 et décédé à Bond le 25 mars 1853 à Blond. Il est qualifié de propriétaire. Probablement resté célibataire.

- Jean-Léonard Lacroix :
Né vers 1792 et décédé le 27 août 1860 à Blond. Propriétaire, il sera adjoint au maire de Blond. Probablement resté lui aussi célibataire.

- Valérie Lacroix :
Née le 2 juillet 1793 et décédée à Saint-Junien le 12 janvier 1867. Le 3 juin 1816 à Blond elle avait épousé Léonard Jourdannaud, teinturier à Saint-Junien. Le couple semble n'avoir eu qu'une fille.

Marie-Élisabeth Lacroix :
C'est la dernière de la fratrie, elle est née le 8 novembre 1758 et décédée à Blond le 18 mai 1824. Le 24 février 1784 dans la même paroisse elle épousa Jean Delaverine qualifié de bourgeois et marchand et qui fut un temps adjoint au maire la commune après avoir été membre de la municipalité au début de la Révolution. Il était né le 23 juillet 1758 et il est décédé le 8 décembre 1824 et était fils de François et de Françoise Larique. Le couple eut au moins trois filles.

Les Lacroix étaient des juristes dont un ou deux membres pendant des décennies occupèrent à Bellac les modestes fonctions d'avoué ou d'avocat. Seul Michel, l'ancien Conventionnel sort quelque peu du lot en devenant Président du tribunal de la ville. C'est donc lui la seule véritable illustration de la famille. Les enfants et les descendants de ses frères et sœurs ne se déclasseront pas mais n'emprunteront guère l'ascenseur social, ils demeureront à un niveau honnête de la notabilité locale. La politique ne leur servira que très peu, mais il faut bien reconnaitre que ni Michel ni son cadet Jean-Michel n'avaient vraiment eu l'occasion de se faire remarquer. Nous avons affaire à des gens d'une classe sociale qui bien que sans éclat est tout à fait représentative de ce qu'elle était dans notre région à cette époque.

Jean-Marie Ruthon

Bibliographie

- Claude Daadoun, *Mémoire d'un village limousin Blond 1789-1795 Chroniques provinciales.* Éditions Belles journée en perspective. Paris, 1999.

- Alfred Fray-Fournier, *Le département de la Haute-Vienne. Sa formation territoriale, son administration, sa situation politique pendant la Révolution.* Tomes I et II. Limoges, 1909.

- Alfred Fray-Fournier, article sur Michel Lacroix dans le bulletin de la société archéologique de Bellac. *Dolmen-Club,* pages 3 à 17. Bellac, 1913.

- Jean-Clément Martin, *L'exécution du roi, 21 janvier 1793.* Perrin. Paris, 2021.

- Jean-Clément Martin, *Nouvelle histoire de la Révolution française.* Perrin. Paris, 2012.

Les deux derniers ouvrages dépassent largement le sujet de mon article, mais l'un comme l'autre sont à mon sens indispensables en ce qu'ils renouvellent totalement l'étude sur la période.

1870-1871 : Trente lettres de guerre d'Hubert Durand, 23 ans, ancien élève du Lycée impérial de Limoges

Claude Penin

L'auteure : Claude Penin née Durand, après ses études universitaires à Poitiers et à Paris-Sorbonne, a été professeur d'Histoire-Géographie jusqu'en 2015. Elle a longtemps enseigné au lycée de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis) puis autant d'années au lycée-collège Molière (Paris), très attachée aux missions de l'enseignement public. À Limoges, la famille Durand demeurait en centre-ville dans la maison acquise en mars 1870 au nom de cet arrière-grand-père. Les archives familiales nourrissent des recherches sur 150 ans et ces lettres manuscrites, difficiles à déchiffrer, sont une découverte récente**.**

Résumé : Les lettres d'Hubert Durand (1847-1922) ainsi qu'une médaille commémorative de la bataille de Loigny (2 décembre 1870) ont fait partie des pièces inédites présentées lors de l'exposition réalisée par les Archives municipales à la Bfm[1] de Limoges. Il s'agit d'une correspondance privée : des courriers adressés à ses parents par un engagé volontaire de 22-23 ans incorporé au 2e bataillon des Mobiles de la Haute-Vienne, celui qui fut formé à Limoges à partir d'août 1870. Les étapes du parcours du 71e mobile étaient connues ; la plume d'Hubert Durand, qui sait observer et s'exprime avec aisance, apporte sur ce qu'il vit une vision très concrète et en même temps réfléchie. À l'arrière-plan se dresse la figure prestigieuse du colonel Charles Ardant du Picq[2] qui était son « oncle »[3], tant admiré dans sa famille comme dans sa ville, par tous ceux qui le connurent. D'autre part, on sait que nombre d'anciens élèves du lycée de garçons de Limoges s'engagèrent comme lui entre juillet et septembre 1870, généreusement, par patriotisme. À l'adolescence, ils s'étaient tous fort bien connus ; lycéens puis soldats, dans la deuxième moitié du 19e siècle, c'est un second angle d'approche et de réflexion.

1 À la Bibliothèque francophone multimédia, exposition *150 ans, guerre 1870-1871, Limougeauds dans une guerre oubliée* du 23 novembre 2021 au 17 janvier 2022. Brochures et ouvrages publiés à Limoges en lien avec cette guerre sont conservés au pôle Limousin et patrimoine de la Bfm.

2 Charles Jean Jacques Joseph Ardant du Picq (1821-1870). Les articles récents de la revue *D'Onte Ses ?* ont présenté divers parcours de Limousins dans la guerre de 1870-1871 : *Charles Ardant du Picq, colonel théoricien militaire tué en 1870* (Jean-Claude Frölich, n° 17, 2018) ; *De la guerre à la terre, le parcours du comte de Couronnel et du 71e mobile* (Philippe Grandcoing, n°21, 2020) ; six articles commémoratifs (n° 21, 2020) ; enfin, trois articles de Jean-Claude Frölich (n°23, 2021) : *Les Francs-Tireurs de la Haute-Vienne*, *Les pérégrinations de l'ambulance de la Haute-Vienne* et *Les Mobiles de la Creuse.*

3 Il s'agit de son oncle « à la mode de Bretagne » : Hubert est le fils de la cousine germaine de Charles.

L'engagement, le contexte personnel

Hubert Durand est né à Limoges le 9 novembre 1847 rue Manigne, une rue bien plus vivante et active que la rue Charles-Michel ne l'est aujourd'hui. Au bas de la rue des Grandes-Pousses, toutes les maisons avaient été reconstruites après le grand incendie de 1790 ; à la même époque une voie nouvelle, la rue Haute-Vienne, avait été créée, remodelant le quartier. La famille Durand y *monta* en mars 1870[4], mais elle n'y était pas encore installée. Le chef de famille[5] était négociant, dans les actes officiels. Les plus anciennes familles de négociants de Limoges se connaissaient et leur mode de vie était celui de personnes très investies dans leur vie professionnelle et très cultivées, mais pas toutes riches, au 19e siècle. Les mariages - plutôt tardifs dans ce milieu, même pour les femmes - y établirent de nouveaux liens de parenté. Les Durand, que leurs ancêtres avaient enracinés au nord de la Corrèze non loin de Masseret, en bénéficièrent en s'installant à Limoges. Dans l'histoire ancienne de cette famille Durand, il faut mentionner l'ancêtre Jean-Baptiste-Léonard Durand « né à Uzerche » en raison d'un parcours personnel très surprenant avec un tel patronyme, sans titre de noblesse : il fut avocat au Parlement de Bordeaux et négociant, puis diplomate, consul de France à Cagliari (Sardaigne) de 1777 à 1783, premier directeur de la Compagnie du Sénégal de 1785 à 1786 en poste à Saint-Louis-du-Sénégal[6], « ami de Danton » à Paris en réussissant à traverser la tourmente révolutionnaire[7], puis secrétaire apprécié par le général Souham, le Corrézien de Lubersac qu'il accompagna pendant l'épopée napoléonienne en Italie puis en Catalogne, où il mourut en 1812 ; hélas il laissa sa famille dans la difficulté.

Le père d'Hubert Durand était son petit-fils. Instruit dans « les humanités », on découvre que c'est au Collège royal de Limoges que Pierre Fortunat Albert Durand, né à Sées (Orne), fit valider ses savoirs par le diplôme du baccalauréat en avril 1838, à l'âge de 27 ans. Maître de pension à Saint-Victurnien en 1839, il épousa en 1840 la jeune Jeanne Eugénie Merlin Lemas dont la mère Anne-Marie était née Ardant du Picq[8]. Le jeune couple s'établit à Limoges ; Albert Fortunat travailla dans « la ferraille de l'oncle Ousty », son beau-frère, qui vivait rue Manigne. Originaire de Bergerac, orphelin, formé dans l'horlogerie et les poids et mesures, Pierre-Charles Ousty faisait le négoce du fer, il était quincaillier, et il avait épousé en 1827 la plus jeune des trois sœurs Ardant du Picq. Au fil des recensements de la rue Manigne on trouve les deux familles Ousty et Durand vivant dans deux maisons contigües, et on remarque les signatures des deux chefs de famille en tant que témoins dans les registres d'état civil pour quatre familles : Durand, Merlin-Lemas, Ousty et Ardant du Picq. En l'absence du futur colonel Charles Ardant du Picq, leur neveu saint-cyrien engagé en 1854 dans la guerre de Crimée, Pierre-Charles Ousty et Albert Fortunat Durand signèrent ensemble le registre, au décès de son père. Le jeune Hubert Durand avait alors 7 ans. La solidarité familiale s'exprimait, les enfants se connaissaient. Lorsque le chef de bataillon Ardant du Picq en garnison à Aurillac se maria à Saint-Léonard-de-Noblat en 1857, toute sa famille était présente. Son épouse

4 Acquisition de la maison Lagueny, traversante entre la rue Haute-Vienne et la place du Poids Public.

5 Pierre Fortunat Albert Durand (1811-1885). Sur son papier à en-tête professionnel de 1870 on lit : « Albert Durand, Limoges, quincaillerie, métaux, poids et mesures ».

6 Jean-Baptiste-Léonard Durand (1742-1812), *Voyage au Sénégal*, Paris, H. Agasse, an 10-1802, figures et atlas, conservé à la Bibliothèque Nationale de France, BnF Gallica. À la Bfm de Limoges, coll. Portraits limousins, deux portraits de J. B. Léonard Durand.

7 Voir Albert Mathiez, *Danton et Durand* in *Annales révolutionnaires*, 1919. Citoyen engagé dans la section des Gravilliers dont il fut un temps président, deux fois emprisonné, Durand réussit à s'en sortir, tandis que Danton fut guillotiné. Son épouse lui avait obtenu à Uzerche un certificat de civisme.

8 Pierre Martial Nicolas Ardant du Picq (1785-1854), le père du futur colonel, était l'aîné de sa famille, il fit carrière dans l'administration financière, ce qui impliquait la mobilité. À Limoges il avait sa mère, veuve depuis 1804, et trois sœurs : Jeanne Antoinette née en 1786, célibataire, Anne Marie née en 1890 épouse Merlin Lemas et Jeanne Armande née en 1796 épouse Ousty.

Noémie Fraisseix du Bost en était originaire et les deux fils du couple y naquirent aussi, en 1858 et 1862.

Les études des garçons au lycée de Limoges sont un marqueur des « cousinages ». En lien avec la guerre de 1870-1871, on doit y distinguer deux générations : dans la décennie 1835 à 1845, les Ardant du Picq s'étant installés à Limoges pour le dernier poste du père, conservateur des hypothèques, Charles[9] y entra en sixième en 1835 - tard, car il atteignait déjà ses 14 ans - ainsi que son frère Léon. Ils fréquentaient leurs tantes, fort bienveillantes en raison du décès précoce de leur mère en 1827, et leurs cousins Merlin-Lemas nés en 1819 et 1821, autant dire du même âge. Charles connut donc très bien aussi leur sœur Eugénie, née en 1823, qui épousa Albert Fortunat Durand en 1840. De brillants élèves, les garçons : les fascicules de distributions des prix du Collège royal de Limoges[10] en font foi. Pour la génération suivante, celle d'Hubert Durand et de Jules son frère aîné au Lycée impérial, très bons élèves aussi, il reste quelques livres de prix : des œuvres choisies de La Bruyère, Hérodote, Pierre Corneille ; la littérature allait marquer leur jeunesse. Hubert Durand passa le baccalauréat sans difficulté en 1864 donc précocement, en fin de classe de rhétorique, avant ses 17 ans ; il refusa sans doute à ses parents de faire la dernière classe, celle de philosophie. Il travailla alors avec son père, et se passionna dans la même période pour la montagne. Avec son ami Georges Ardant[11], il découvrit les plaisirs des courses en montagne dans les Pyrénées[12]. Avec lui encore, qui effectuait des tournées commerciales pour sa propre famille[13], Hubert aimait partager les observations faites lors de ses déplacements professionnels.

La guerre s'imposa à Hubert au retour d'un séjour en montagne au mois de juillet 1870. Son « oncle » Charles Ardant du Picq, promu colonel fin février 1869 en prenant le commandement du 10e régiment d'infanterie de ligne en garnison à Limoges, avait déjà rejoint dans l'Est de la France les troupes de l'armée régulière qui composèrent l'armée du Rhin. On sait que les Limougeauds se levèrent de très bonne heure pour acclamer le régiment qui partait à la guerre ; traversant en musique le champ de Juillet, il rejoignait la gare[14].

Né en 1847, Hubert Durand était de la classe 1867. Sur le registre militaire[15] figure son numéro de matricule : 1486, et pour le service militaire, la mention « *non retenu* ». Puis la date de son engagement volontaire : 14 août 1870, au grade de caporal ; ce grade lui fut certainement attribué parce qu'il était bachelier. Il était recruté dans la garde nationale mobile de la Haute-Vienne par le bureau de Limoges pour le 2d bataillon en formation dans cette ville, recrutement confié au capitaine Duval promu chef de bataillon. Tandis que le chef de bataillon Pinelli était affecté au recrutement des hommes de la partie Nord du département de la Haute-Vienne, à Bellac et à Magnac-Laval.

L'encouragement paternel n'est pas attesté. Albert Durand exprima plutôt son inquiétude

9 Charles « né à Périgueux » avait été instruit sous la responsabilité paternelle, ainsi que son frère Léon « né à Nancy ». En 1835, ils arrivaient de l'Est de la France où leur père, veuf en 1827, s'était remarié. Ils furent tous deux d'excellents élèves au collège royal de Limoges.

10 On fit sauter à Charles la classe de troisième, il avait 19 ans au début de sa seconde en 1838-1839 ; il quitta probablement Limoges dès la classe de rhétorique pour préparer le concours de l'école militaire de Saint-Cyr, qu'il intégra en novembre 1842. Son ami Jules Blondy, originaire de Dordogne et bachelier du collège royal de Limoges en 1840, le précédait d'un an à Saint-Cyr. Chef de bataillon au 97e de ligne, Il fut tué au combat à Gravelotte le 16 août 1870.

11 À ne pas confondre avec Georges Ardant du Picq, fils du colonel.

12 Arch. municipales Limoges - fonds Ardant et famille Durand. Hubert publia dans des revues d'alpinistes, par exemple « Mes courses aux Pyrénées 1870-1872 », in *Bulletin Pyrénéen,* Pau, 1909.

13 Georges Ardant (1848-1919) était un fils d'Eugène Ardant (1811-1885) éditeur-libraire et imprimeur, en 1870, *FF Ardant frères Limoges Paris.* Après le baccalauréat, tous deux avaient débuté très vite leur vie professionnelle, exactement la même que celle de leurs pères respectifs. Une dizaine de lettres d'Hubert sont conservées pour la période 1864 à 1870.

14 Voir le récit de l'Abbé Hippolyte Delor, *Carnets (1837-1885*) présentés par Paul D'Hollander, Limoges, Pulim, 2012. Son petit-neveu Lucien Delor, né en 1847 à Solignac, qui avait lui aussi fait ses études au Lycée impérial de Limoges, était sous-lieutenant au 10e de ligne.

15 Arch. départementales Haute-Vienne - registre militaire en ligne, 1 R 312.

Ministère
de la Guerre.

Direction générale
du Contrôle
et de la Comptabilité.

Bureau
du Service intérieur et des Archives.

République Française.

Par ordre du Ministre de la Guerre,

Le Conseiller d'Etat, Directeur général,

Certifie que des registres matricules et documents déposés aux Archives de la Guerre, a été extrait ce qui suit :

Nom et signalement du Militaire.	Détail des Services.
Durand (Jean-Baptiste-Robert), fils de Pierre-Fortuna-Albert, et de Marie-Constance-Eugénie, né le 9 novembre 1847, à Limoges (Haute-Vienne).	Incorporé dans la garde nationale mobile de la Haute-Vienne, le — 14 août 1870, comme engagé volontaire, le dit jour, Caporal, le — 18 août 1870, Sergent-fourrier, le — 2 octobre 1870, Sergent-major, le — 24 décembre 1870, Sous-lieutenant, le — 4 janvier 1871, Licencié provisoirement par décret du — 7 mars 1871 Licencié définitivement, le — 31 décembre 1872 Campagne de 1870-71, contre l'Allemagne.

Pour extrait :
En. Abadie

Vérifié :
Le Sous-Chef,

P.o Le Chef,

Délivré
sans aucuns frais.
à M. Durand, rue
Hte Vienne, 31, à Limoges
(Hte Vienne),
en réponse à sa demande
parvenue le 29 octobre 1874,
enregistrée n° 15099.

Nota. Tout détenteur du présent certificat est invité à le conserver entre ses mains, et à n'en produire qu'une copie certifiée, lorsqu'il aura besoin d'en faire usage.

Fait à Versailles, le 9 novembre 1874.

Pour le Conseiller d'Etat, Directeur général :
Le Chef de Service,

États de services d'Hubert Durand. Source : arch. famil. Durand.

en ajoutant quelques lignes sur certaines lettres reçues de son fils. Il avait presque soixante ans, il était depuis 1868 président du Tribunal de la chambre de commerce de Limoges, une fonction bénévole qu'il exerçait avec sérieux et fierté ; il restait toutefois un homme discret. Il tenait toujours son négoce. Son fils le secondait un peu en dilettante, semble-t-il, sauf pour aller négocier l'approvisionnement en fers dans des régions éloignées de Limoges[16].

L'engagement volontaire d'Hubert fut-il ou non influencé par la carrière d'officier de son oncle colonel ? On n'en a pas de trace. Charles Ardant du Picq revenu récemment à Limoges[17] où il n'avait passé que son adolescence entre 1835 et 1840, se rapprocha en priorité de ses anciens camarades du lycée. Colonel, il leur fit une très forte impression. Il fréquentait aussi, en chef de corps attentif, les hommes de son régiment d'infanterie, le 10e de marche. Ceux qui le virent à l'œuvre en ont témoigné avec une émotion intacte et même impressionnante, des années plus tard[18]. Les amis de l'oncle Charles étaient donc de la même génération que lui, ou bien ils étaient sous ses ordres. Ses fils encore très jeunes n'ayant pas grandi à Limoges, Hubert ne connaissait pas son oncle aussi intimement que ses parents.

Dans la période de leur engagement, on peut penser que c'est davantage entre anciens élèves du Lycée impérial qu'il y eut des échanges et quelque émulation.



Le Colonel Ardant du Picq. © Collection familiale.

Ils se connaissaient et s'influencèrent, l'hypothèse est fondée à la seule lecture des témoignages recueillis après-guerre par leurs camarades de lycée, qui montrent la diversité des situations mais aussi la réalité d'une fibre patriotique commune, acquise dans leurs familles et/ou au Lycée impérial. Ils n'expriment pas d'autre engagement politique. L'enseignement républicain n'y eut donc point de part et ne toucha que les générations suivantes.

16 Une lettre d'Hubert Durand fut adressée à ses parents le 27 janvier 1870, au cours d'un voyage à Charleville (Ardennes) et à Paris.

17 États de service de Charles Ardant du Picq, SHD réf. dossier de pension 20 147.

18 *Souvenir consacré aux anciens Élèves morts dans la guerre de 1870-1871,* par l'Association des anciens Élèves et des Fonctionnaires du Lycée de Limoges, 1877, Limoges, impr. J.B. Chatras, 177 pages ; dans le cadre de la cérémonie solennelle organisée autour du monument aux morts du lycée, publication des discours et de vingt notices individuelles.

Une seconde notice au nom de Charles Ardant du Picq fut adressée aux lycéens par des militaires qui l'avaient connu à Limoges. Leur portrait du colonel n'est pas de simple convenance :

« *S'il grossissait souvent la voix outre mesure, s'il prenait l'air aussi bourru qu'impérieux, c'est qu'il se méfiait lui-même de la générosité de son âme […] On peut dire qu'il avait pour son métier un amour passionné, une sollicitude de tous les instants ; il appartenait à son Régiment corps et âme […]. Rien n'échappait à sa sagacité et à ses recherches. Il abordait toutes les questions militaires une à une et l'on eut formé des volumes très intéressants et très instructifs avec les notes de toute espèce dont étaient remplis ses carnets. Nous étions à Limoges quand la dernière guerre fut déclarée, c'était au mois de juillet 1870. Son activité, les premiers moments venus de sa campagne, s'était décuplée. Il était partout, il voyait et prévoyait tout. En peu de temps, dans notre marche en avant, il nous fut donné de connaître tout ce que nous pouvions attendre des qualités militaires que nous avions déjà reconnues dans notre chef, et notre confiance en lui n'eut plus de bornes.* »

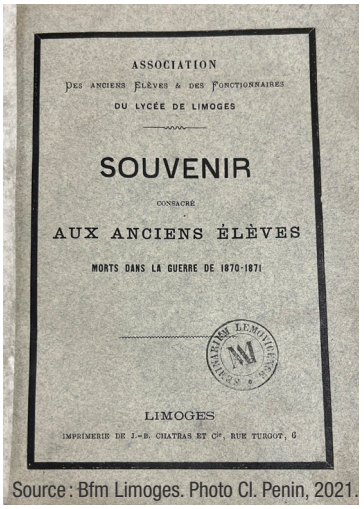
ASSOCIATION
DES ANCIENS ÉLÈVES & DES FONCTIONNAIRES
DU LYCÉE DE LIMOGES

SOUVENIR

CONSACRÉ

AUX ANCIENS ÉLÈVES

MORTS DANS LA GUERRE DE 1870-1871

LIMOGES
IMPRIMERIE DE J.-B. CHATRAS ET Cie, RUE TURGOT, 6

Source : Bfm Limoges. Photo Cl. Penin, 2021.



Liste des anciens élèves sur le monument aux morts du Lycée impérial. Photo Cl. Penin, 2021.

Les noms de ces dix-neuf anciens élèves sont inscrits sur le monument aux morts du lycée Gay-Lussac d'aujourd'hui. À partir des notices de 1877, on peut évoquer le cas de plusieurs d'entre eux qui, ne vivant plus à Limoges, revinrent d'eux-mêmes s'enrôler dans leur ville natale. Certains étaient très zélés, qui s'engagèrent dans l'armée régulière, le régiment du colonel Ardant du Picq[19] ou un autre. Les plus nombreux avaient juste le sens de leur devoir d'homme. Le meilleur exemple est certainement la belle rencontre humaine qui eut lieu entre Émile Langle et Alphonse Bardinet. Émile Langle (1848-1870) était un camarade de classe d'Hubert Durand, si brillant en classe de rhétorique qu'il partit à Paris, y passa le baccalauréat et y fit son droit ; il débutait à 22 ans une carrière d'avocat très prometteuse. En rentrant à Limoges pour y faire son devoir, il refusa de devenir un gradé et s'engagea comme simple soldat dans la garde mobile. Il lia alors son destin comme sergent à celui de son aîné Alphonse Bardinet (1841-1870), jeune avocat inscrit au barreau de Limoges en 1865 ; ses collègues exprimèrent une telle confiance qu'il fut élu bâtonnier en son absence, à l'âge de 29 ans, juste avant sa mort… Sous la pression de ses amis, Alphonse Bardinet avait accepté d'être capitaine ; Émile Langle lui avait promis de ne jamais le perdre de vue et il tint parole[20].

D'autres anciens élèves renoncèrent-ils du fait que le recrutement de la garde nationale mobile ne rassemblait que des hommes sans formation militaire, et qu'en plus, on n'avait rien à leur fournir en matière d'équipement ? La formation initiale des engagés en tous cas fut modeste et complètement improvisée. La bonne volonté prévalut. Mêlés aux autres recrues, les anciens lycéens se montrèrent très disciplinés.

Dans l'album familial ancien des Durand, il n'y a pour 1870 aucune photo d'Hubert ni en uniforme ni en civil, alors qu'il y a le superbe portrait du colonel Ardant du Picq en grand uniforme. Sur le cliché familial, page suivante, non daté (1896 à 99), Hubert Durand a plus de 40 ans.

19 Paul Larue-Dubarry, 24 ans, fit partie des anciens élèves qui s'engagèrent dans le régiment du colonel Ardant du Picq. Il fut envoyé à Paris et incorporé au 115e de marche. Pendant le siège de Paris, son régiment marcha contre l'infanterie ennemie qui fut forcée de reculer. Paul fut l'un des héros qui continuèrent le combat ; ils furent pris sous une grêle de projectiles d'artillerie puis victimes du corps à corps avec la cavalerie ennemie, aucun d'eux ne revint. C'était le 30 novembre 1870.

20 Les familles Langle et Bardinet furent associées dans la douleur car leurs fils furent tués au combat ensemble à la bataille de Loigny, le 2 décembre 1870, précisément à Terminiers.
Voir l'*Almanach limousin*, éd. 1871-1872, Limoges, Vve Ducourtieux, rubrique Nécrologie.



Hubert Durand en famille, vers 1897. Son fils Albert né en 1886 a au moins 10 ans. Photo de l'album familial.

Les déplacements des premières semaines

Avant d'entrer dans la phase des combats, intégrés dans l'armée de la Loire, les Mobiles de la Haute-Vienne furent dirigés vers le Centre-Est du pays. Les ordres parvenaient au fur et à mesure des déplacements, ce qui ne facilitait pas les décisions à prendre par leurs chefs. En bon fils, Hubert Durand dans ses lettres renseignait et rassurait d'abord sa mère sur la réception des paquets et sur ses conditions de vie, et de temps à autre, confiait à son père l'état de ses réflexions au fil de ses déplacements, incessants.

Les déplacements les plus fréquents étaient réalisés à pied, sur de petites routes ou des chemins ruraux, à travers bois, à travers champs. La cartographie réalisée pour l'exposition à partir de la chronologie des lettres était fort utile pour visualiser deux « boucles » distinctes que les Mobiles du bataillon d'Hubert Durand parcoururent au cours des mois d'octobre puis novembre 1870. Bourges le 20 septembre, Nevers le 23 septembre, Gien les 1er et 3 octobre, Beaune-la-Rolande le 7 octobre et Briare le 15 octobre ; les premières lettres d'Hubert Durand apportent des renseignements épars mais de première main sur ce qui constitua concrètement un entraînement d'endurance pour les Mobiles, à défaut de pouvoir les entraîner au tir ; fusils et munitions tardèrent à parvenir à ces troupes *de second rang*. Par contre, les déplacements tracés « à vol d'oiseau » ne prenaient pas en compte plusieurs transports en train, au départ de Limoges vers Bourges en septembre 1870, de Bourges vers Salbris en novembre, de Salbris à Limoges mi-décembre, de Limoges au Mans en janvier 1871, etc.

20 septembre - de Bourges [Cher], lettre d'Hubert à sa mère

Il arrive « *ce jour* » à Bourges.

« *J'ai reçu le paquet que me portait l'aumônier [l'abbé Fagois]. Les bas me font bien plaisir mais je renverrai le bonnet de nuit, il m'est très inutile.* »

23 septembre - de Nevers [Nièvre], lettre d'Hubert à sa mère

« *Chère mère, Nous sommes arrivés ce matin à Nevers. J'ai fait pour ma part un très bon voyage dans un wagon de seconde où nous n'étions que cinq, la plupart ont voyagé en troisièmes complètes […] La ville est pleine de troupes. Nous sommes par conséquent menacés de bivouaquer, sous peine de ne pas nous coucher du tout. Le bivouac ne*

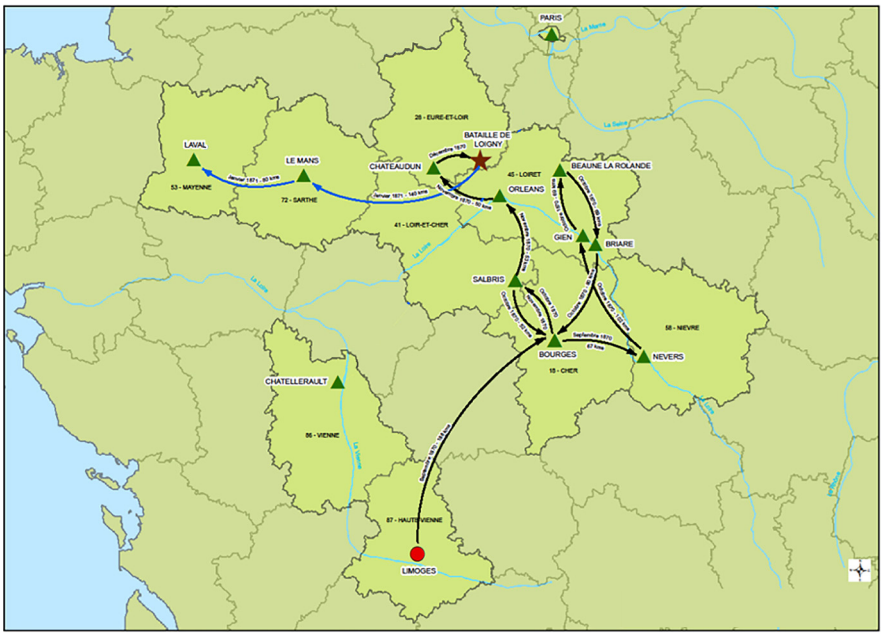

S'aguerrir ou combattre ? L'ampleur des déplacements d'Hubert Durand.

me paraît pas mauvais, seulement, comme nous sommes traités comme armée active et moins bien puisque nous sommes beaucoup moins bien habillés et fournis… »

1er octobre - de Gien [Loiret], lettre d'Hubert à sa mère

« *… hier nous avons failli partir à midi pour Montargis, mettez bien sur les adresses de faire suivre. Il y a au moins 10 000 hommes de troupes en ville et on attend encore la cavalerie. La ville est encombrée et les provisions deviennent rares ce qui n'empêche pas qu'on y vit fort bien et pour rien ou presque rien. […] bien sûr on finira par nous faire un service actif, et alors avec notre organisation cela ne peut que se passer très mal. Si vous pouviez voir comment on s'y prépare, il y a de quoi rire ou pleurer suivant le caractère. On s'occupe de fournir un troisième bataillon, si je puis y trouver une place qui me conviendrait bien j'y resterai, sinon la ligne*[21] *est bien préférable. Elle ne sera pas plus imposée ; à présent les grandes batailles sont finies, il n'y aura que des escarmouches et du moins on y est armés et équipés ce qui réduit le danger à rien pour les gens qui ont du sang-froid. Je verrai voir.*

Je suppose qu'Armand[22] *est ici […] il peut me trouver ici, je suis caserné. Vous ne me donnez guère de nouvelles, je voudrais bien savoir si on en a reçu de Charles.* »

3 Octobre - de Gien, lundi soir, lettre à sa mère

« *Je reçois à l'instant la toile imperméable que tu m'envoies, je pouvais cependant faire sans cela… Je suis bien équipé à présent, on nous a donné des tentes et des couvertures. Armand* a reçu son plastron *mais j'en suis toujours à attendre le mien. J'en suis d'autant plus contrarié que nous quittons Gien demain matin pour aller à Nogent Vernisson*[23]*, la première étape du côté du Montargis. Et là ce sera le diable pour avoir les paquets. Il y a à peu près 6 lieues que je ferai sans peine. Je ferai porter mon sac comme toujours.* »

21 L'infanterie dite « de ligne » serait une unité de l'armée régulière, il devrait quitter les Mobiles.

22 Armand Merlin-Lemas était un cousin d'Hubert de Saint-Victurnien, du côté maternel. Né en 1848 donc de la classe 1868, il avait été recruté au bureau de Magnac-Laval dont dépendait sa commune. Il était étudiant en médecine.

23 Nogent-[sur]-Vernisson est une commune rurale du Loiret, à 17 km de Montargis et 60 km de Sens.

Et mardi matin à Gien, lettre à son père

« *Nous avons commencé hier le service de grand-garde*[24] à 4 ou 5 lieues en avant de la v*ille c'est-à-dire que nous avons couché à la Belle Etoile. […] En ma qualité de chef de poste j'ai eu le plaisir de reconnaître hier soir le premier bataillon de la Haute-Vienne qui a passé comme nous par Nevers*[25]*. La Mobile arrive à n'en plus finir. C'est un point de rassemblement car dans mon humble opinion je suis assuré que les Prussiens se garderont de venir à Gien qui est complètement en dehors de leur ligne d'opération. Le pont est miné car la ville, située rive droite, ne peut guère être défendue contre des forces supérieures. Abandonner la ville serait malheureux pour les habitants qui sont admirablement disposés, mais on n'en aura pas même l'occasion.*

Vous avez vu sans doute que les négociations ont été suspendues, on devrait plutôt dire rompues, la guerre est à outrance car les conditions de l'Ennemi ne pouvaient être acceptées. Il faut en prendre son parti.

Ne croyez pas les faux bruits (ce que je vous dirai sera toujours sûr) Il en court à dormir debout, des fois aussi à faire mettre debout les endormis, témoin la ville de Gien mise hier soir en révolution par la nouvelle absolument certaine que les Uhlans étaient à six lieues, d'autres disaient à deux lieues de la ville. […] En résumé c'était une patrouille de dragons. »

7 Octobre - de Beaune-la-Rolande [Loiret], lettre à sa mère

« *Voici quatre jours que je cherche tous les jours à vous écrire mais nous ne faisons que marcher et contre-marcher et on ne nous laisse pas un moment […] sous la tente nous avons campé deux jours, partis de Gien le 4 pour Montargis […] Nous nous endormions quand tout à coup à onze heures du soir arrive une estafette, on nous fait lever le camp en toute hâte repartir pour Montargis et de là, pour Beaune-la-Rolande à trois lieues ; ce soir nous gagnons Pithiviers. Tout cela à marches forcées, ils n'en connaissent pas d'autres, on voit bien qu'ils ne savent pas ce que c'est que marcher et qu'ils ne portent rien, heureusement que j'ai une vieille habitude de la marche, je suis très peu chargé ; de manière que je suis à peine fatigué.*

Les Prussiens ont été battus il y a deux ou trois jours à Pithiviers ou dans les environs ; l'affaire a été chaude et les a forcés d'évacuer complètement le département du Loiret. Nous allons recevoir des chassepots sans tarder. »

Ajout : « *J'ai bien reçu mon plastron, je ne sais comment il a fait mais il a passé par quatre ou cinq mains et m'est arrivé par un mobile que je ne connaissais pas.* » [Il a reçu également sa toile cirée]

15 octobre - de Briare [Loiret], lettre à sa mère

« *Je suis porté à croire qu'il s'égare beaucoup de lettres pour l'armée. Nous ne savons rien sur la guerre, nous marchons à l'aveugle ; on affirme qu'il y a eu une victoire sous les murs de Paris et que Bazaine est sorti de Metz* ; si vous m'écrivez confirmez moi ces nouvelles et donnez m'en d'autres qui nous manquent complètement. Il y a je crois un échec sur Orléans, nous marchons sur Bourges où nous serons dans trois jours. On dit que nous formons un 3e *bataillon avec le dépôt, s'il en est ainsi voyez avec le capitaine major pour m'y placer fourrier*[26] *ou sergent-major, pour les tâches je puis bien les remplir et y rendre plus de services que dans celle où je suis ; pour ce qui est de l'administration dans la Mobile on ne sait rien de rien.*

J'ai tout ce qui m'est nécessaire en effets ; pour écrire c'est une misère, on a à peine quelques instants, et dans les cafés on s'arrache les plumes ; pour écrire ailleurs il ne faut pas y songer quand on change tous les jours de campement sous la pluie, adieu, portez-vous bien. »

24 *Être de grand-garde* c'est accomplir le service de surveillance et d'observation, à un poste avancé.

25 Charles Blanchaud, *Les étapes du 71e mobile, impressions et souvenirs*, Limoges, Ducourtieux, 1872, 309 p. L'auteur avait été lieutenant affecté au 1er bataillon dans la 4e compagnie, tandis que le comte de Couronnel (1836-1906) était capitaine de la 3e compagnie. C'est une source fiable.

26 Le sergent fourrier était responsable du ravitaillement, de l'habillement et du campement.

20 octobre - de Bourges [Cher], lettre à sa mère

« *Je t'écris à la hâte deux mots pour te dire que nous arrivons à Bourges. La marche n'est pour moi qu'un amusement […] Dans l'incertitude des mouvements du bataillon on avait tout fait adresser à Bourges. Je pense qu'on va nous laisser quelques jours à Bourges pour nous approvisionner et nous laisser souffler. J'ai fait tout mon possible pour obtenir une permission de quarante-huit heures, le commandant l'a constamment refusée en disant qu'il n'en donnait à personne. On forme le 3e bataillon. J'ai des chances pour passer fourrier. J'écrirai demain plus longtemps* »

21 octobre - de Bourges, lettre à son père

« *Je reçois à l'instant ta lettre datée du 13 de ce mois. C'est la première depuis 10 jours […] Je ne suis guère resté plus de quatre jours sans vous écrire. Je soupçonne que la poste extrêmement surchargée égare ou retarde les lettres dans les petits endroits c'est un fouillis à n'en pas démêler. Si on était toujours dans des villes comme Bourges ce serait différent. Je vous ai écrit hier en arrivant, la lettre ne peut manquer de vous arriver.*

Les tentes ne sont pas tout à fait ce que vous vous figurez ; quand elles sont bien boutonnées, bien tendues, que la rigole est soigneusement formée tout autour et la terre relevée pour arrêter les courants d'air, ce sont de vraies petites maisons, il n'y entre pas une goutte d'eau. Le campement, par la pluie, est néanmoins insupportable ; on ne peut sortir sans se salir d'une manière inévitable, c'est une vraie perdition pour les effets. Et puis chacun amène un peu d'humidité dans la tente et à force d'aller et venir, la paille finit par se mouiller. Pour cela ma toile cirée m'est extrêmement utile ; quant à un caoutchouc, jambières etc… cela pourrait être commode si on avait un fourgon pour son usage particulier […] les susdits objets ne sont ni nécessaires ni vraiment utiles.

Je vous assure qu'une fois bien installés sous la tente j'y dors très bien sans souffrir du froid ni de l'eau. Ce qu'il y a de plus ennuyeux c'est la vie en plein air, fort amusante par le beau temps mais positivement dénuée de charme sous la pluie persistante ou sous un grand vent. Si vous m'aviez vu avant-hier soir faire la cuisson par nuit noire sous un vent qui tourbillonnait sans laisser une seconde de répit, vous auriez été forcés d'avouer que le cuisinier avait du mérite à réussir les fritures comme il le faisait. Ce n'est pas tout plaisir, il s'en faut, mais on ne peut pas s'en dispenser en plusieurs cas, par exemple quand on est de garde au camp ou qu'on arrive 8 000 hommes dans un bourg de trois cents âmes, ceux qui ne se résignent pas à mettre la matière brute en œuvre jeûnent ou vivent mal. Moi je n'ai pas à me plaindre sous ce rapport, je suis toujours très bien traité. »

24 octobre - de Bourges, lettre à sa mère

« *Nous sommes revenus en pays civilisé, je crois que nous sommes encore à Bourges pour trois ou quatre jours sinon plus, c'est presque comme si on était à Limoges. […] Je vois Armand assez rarement, nous sommes campés et eux casernés ce qui change beaucoup les occupations, nous sommes très loin de la ville et avons très peu de temps ; le premier bataillon est bien mieux à son avis.*

Le 3e bataillon est formé et j'ai l'honneur de vous informer que je suis nommé fourrier[27] *à la 2e compagnie ; j'y passe avec presque tous les sous-officiers de la compagnie où je suis actuellement ce qui me mettra en pays de connaissance. Notre capitaine est Mr de Bruchard. Cette place aura l'avantage de me donner avec du travail beaucoup plus de liberté ; surtout à présent que nous allons camper […]. Jusqu'à présent on se dispensait aisément de campements et tous ces jours derniers, j'ai couché en ville.* »

29 octobre - de Bourges, à sa mère

« *Je crois que nous quittons Bourges aujourd'hui, nous ne connaissons pas la*

27 Voir Blanchaud, op. cit. note 23. En annexe, le cadre des officiers au 27 octobre 1870 indique bien M. de Bruchard comme capitaine de la 2e compagnie du 3e bataillon. Le commandant de ce bataillon était M. Périer. L'auteur donne aussi le cadre des officiers au licenciement du régiment en mars 1871.

direction mais je crois que nous allons du côté de Vierzon, nous allons en chemin de fer mais il n'y a rien d'absolument sûr.
J'ai beaucoup d'ouvrage et ce départ […] retarde et rend impossible l'organisation du 3e bataillon où tout serait à faire. Armand est nommé avec moi, mais il est encore dans sa compagnie et je ne l'aurai pas de quelques jours. Il a sa toile cirée, je l'espère au moins, je la lui ai envoyée par une personne sûre. Nous allons tous les deux très bien […] je ne suis pas fâché de quitter Bourges qui est une ville bien ennuyeuse à cause des distances et peu hospitalières. Mais ces départs mettent tout sens dessus dessous. »

Le temps de s'aguerrir par de très longues marches et surtout de recevoir – ce qui était indispensable – les plastrons pour se protéger la poitrine, des fusils et des munitions, toujours pas distribués le 7 octobre au moment de leur passage à Beaune-la–Rolande, les semaines s'enchaînaient avec pour leurs chefs, certainement, le secret espoir que le sort tournerait en faveur des Français sans qu'on n'ait jamais besoin de faire appel à ces troupes bien trop peu instruites et pas du tout aguerries. On avait surtout entraîné les Mobiles à la discipline de base des troupes d'infanterie : ne pas rompre l'unité de la marche en colonne, un bataillon doit suivre celui qui le précède, pas de débandade sous les tirs de l'artillerie ennemie, totale confiance en la capacité de riposte des canons de son camp, etc.

Hubert Durand avait tenu ses parents au courant de la formation prochaine d'un 3e bataillon et de sa demande d'y être affecté. Ce fut une promotion car il devint sergent fourrier et accéda aux responsabilités. On peut s'étonner qu'il n'ait pas fait mention dix jours plus tôt de la nomination de Joseph Pinelli[28] au grade de lieutenant-colonel, car elle signifiait sa prise de commandement du 71e régiment des Mobiles de la Haute-Vienne officiellement constitué, formé de trois bataillons comprenant huit compagnies, et incorporé dans l'armée de la Loire.

De la Sologne à la Beauce

Ces lettres forment un second ensemble. Le séjour au camp de Salbris fut une longue halte, sans doute bienvenue. Le bataillon d'Hubert Durand y était stationné depuis le 31 octobre et l'était encore le 9 novembre. Le point de repère des Mobiles de la Haute-Vienne serait désormais la ville d'Orléans[29].

31 octobre - du camp de Salbris [Loir-et-Cher], lettre à sa mère

« *…nous sommes campés à Salbris, entre Orléans et Vierzon, c'est un pays bien pauvre et la grande quantité de troupes fait qu'on a du mal à y vivre. Nous sommes arrivés hier soir à dix heures par une pluie battante pour camper immédiatement dans un champ. Je me suis mis en quête d'un lit ou du moins d'un peu de paille dans une grange mais ces deux choses étaient également ignorées dans la localité. J'ai dû me contenter avec mon major qui est Jules Taillefer de coucher sur une charrette chez un charron.*
La reddition de Metz est connue ici […] il y a également évidemment des raisons politiques qui ont déterminé Bazaine à se rendre, lesquelles, on s'en doute malheureusement beaucoup trop. S'il pouvait ramener Napoléon, ce serait la guerre civile. Je suis fourrier dès demain, ce qui augmente mon ouvrage ; mais il est difficile d'avoir une meilleure place pour observer sur le vif les vices inouïs de cette administration et tout le grabuge qui s'y fait ; ce que je vois de rations supprimées ou données en double est insensé, le tout sur des bons réguliers, ce qui fait qu'il n'y a rien à dire. Quand les choses marchent ainsi, il est difficile de rien espérer du résultat final. Observant les habitants,

28 Le colonel Joseph Pinelli, né en Corse en 1813 et militaire issu du rang, avait débuté sa carrière très jeune et l'avait terminée à Limoges, chef de bataillon au 28e régiment de ligne de 1855 à 1862 ; quand il accepta de former le 1er bataillon des Mobiles le 4 août 1870, il était encore chef de bataillon.

29 Orléans fut occupée par les Prussiens après la défaite d'Artenay les 10-11 octobre et reprise à la suite de la victoire de Coulmiers le 9 novembre, puis réoccupée sans combats le 4 décembre.

je suis fort bien établi ici, dans une maison particulière chez le charron qui m'avait fourni un si bon lit quoique les provisions soient peu abondantes, on ne laisse pas que de vivre très bien. Adieu, portez-vous bien, je crois que je ne tarderai pas beaucoup à aller à Limoges, et beaucoup d'autres aussi. »

La lettre la plus importante pour nous, parce qu'elle est la plus complète, est la lettre qu'il prit le temps d'écrire à son ami Georges Ardant le 3 novembre ; il pouvait lui raconter ce qu'il vivait et ce qu'il pensait très librement car ils entretenaient une correspondance depuis leurs 17 ans. L'un et l'autre partageaient les observations qu'ils ne manquaient pas de faire lors de leurs divers déplacements[30] : paysages, monuments, nature, ils discutaient « Pyrénées », et même *patriotisme limousin* ! Le 3 novembre 1870, il lui parle de Salbris et de la guerre bien sûr, avant de se lancer dans un long développement sur la cathédrale de Bourges, un récit très inattendu en pareille circonstance.

3 novembre – du camp de Salbris, lettre à son ami Georges Ardant

(Voir photo page suivante)

« Mon cher ami,

Je te dois bien une réponse pour tes deux lettres c'est du moins une dette avec intérêts car il y a plus de quinze jours que j'ai reçu la dernière mais dans ces mêlées là les heures passent sans qu'on s'en aperçoive et on en arrive à ne plus avoir conscience des jours ni du temps.

Depuis que j'ai quitté Limoges j'ai vu et appris bien des choses nouvelles, une centaine de lieux d'étapes et 25 à 30 jours passés sous la tente m'ont familiarisé avec cette vie de plein air que j'ambitionnais quelquefois.

Vraiment le campement n'est pas chose désagréable quand la tente ferme bien, qu'on a de la paille en quantité raisonnable, on s'établit comme des princes et on se moque du mauvais temps. Tout n'est pas rose cependant.

Une chose dure, quand on a soigné bien amoureusement sa petite maison, c'est d'entendre vers onze heures ou minuit la Marche du Bataillon vous convier à aller vous établir ailleurs, une chose dure encore, c'est d'arriver la nuit par une pluie battante dans un champ labouré et d'entendre quatre ou cinq Flambards vous prier avec le plus grand sang-froid d'aligner les tentes sous les rafales de vent qui vous arracheraient des mains un mouchoir de poche. Ainsi nous avons fait à Bourges et il y a quatre jours à Salbris où nous sommes en ce moment.

La preuve qu'on se fait à tout, c'est que je dors mieux maintenant sur le plancher que sur la paille, il y a deux mois. L'autre jour, en arrivant ici, voyant que la meilleure place du campement n'avait guère moins qu'un point de boue, je poussai comme beaucoup d'autres une pointe jusqu'au village, là-bas par une faveur hautement enviée j'obtins place sur un charrette en construction chez un honorable charron de la localité. La dite charrette je suis porté à le croire n'avait pas été conçue pour cet usage, elle était sillonnée de côtes qui se rencontraient malencontreusement avec des parties sensibles. Mais quel détail, n'avions-nous pas cinq sacs pour nous servir de matelas et pour nous couvrir une couverture et un pardessus que nous venions de tordre pour faire sortir l'eau. C'est là que j'ai passé la nuit, avec le sergent major Jules Taillefer, objets de regret et d'envie pour tous ceux qui étaient obligés de coucher par terre. Et ma foi bien souvent j'ai dormi plus mal ; laisse-moi retourner dans les Pyrénées, je pourrai faire de longues courses sans craindre de coucher dans les cabanes des bergers.

Pour ce qui est de la guerre, nous sommes bien mal informés ici, à Limoges vous devez avoir des nouvelles.

Mes dispositions n'ont point changé, mais je vois avec tristesse se réaliser les prévisions de premiers jours.

Qu'ai-je dit dès la capitulation de Sedan, nous ne pouvons rien faire, c'est folie, à vous désorganiser d'entreprendre la lutte contre l'organisation prête de longue main et sûre de son fait, c'est folie de prodiguer inutilement des hommes qui nous manqueront plus tard et des millions qui alourdiront pour longtemps les charges du pays. Je ne compte pas

30 Voir la note 11.

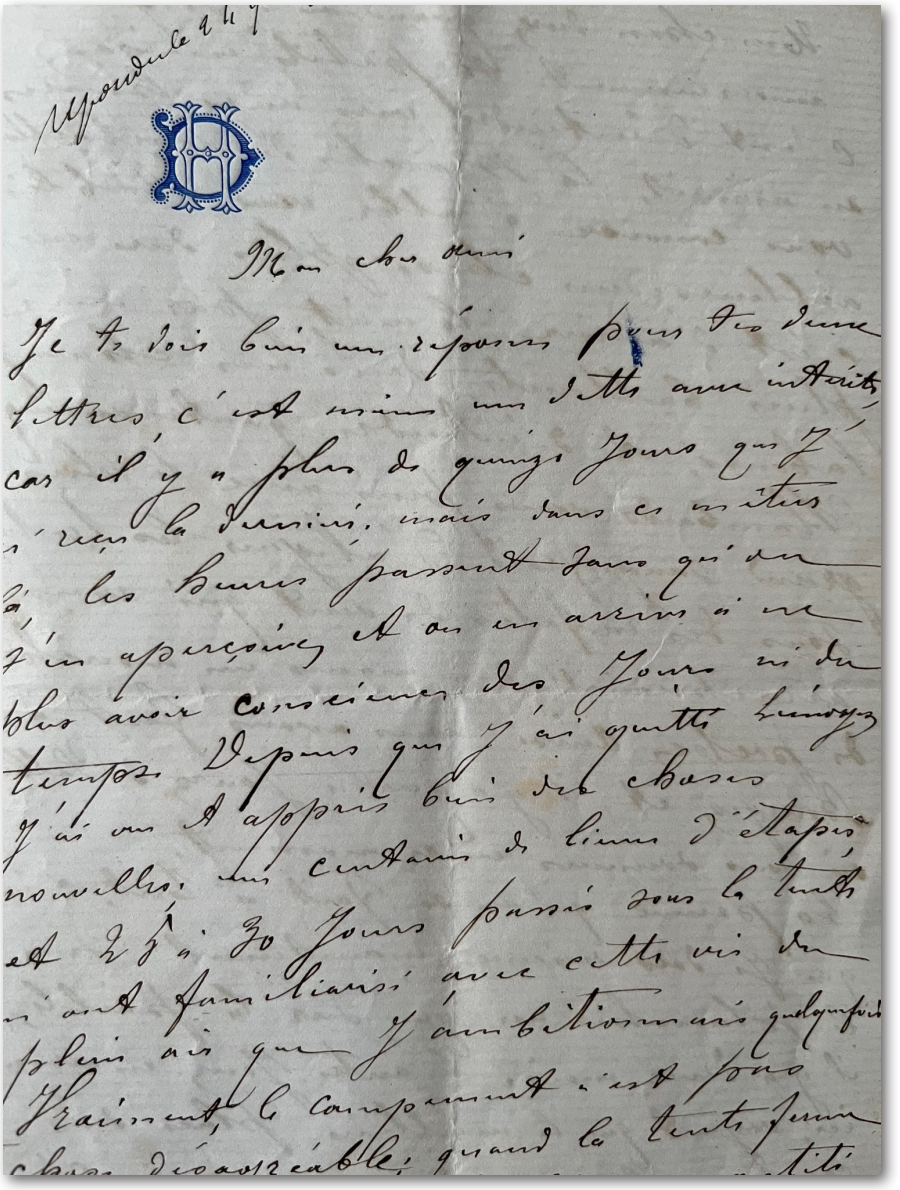

Première page de la lettre du 3 novembre.

la moitié du pays dévasté ; vingt villes de premier ordre ruinées pour trente ans, cela ne serait rien s'il y avait eu des chances ; mais pour tout homme de bon sens il n'y en avait pas. Que n'a-t-on laissé faire, que n'a-t-on accepté, dédaigneusement pour ainsi dire, les conditions qu'il plaisait à Bismarck de nous faire. Plus les griefs sont lourds plus la revendication est cruelle et inévitable. Au sortir d'une pareille guerre, il est dur de placer encore dans la guerre des espérances, mais il le faut ! Sans cela nous sommes perdus aux yeux du monde. Ce jour de vengeance, il pourra tarder dix ans, vingt ans peut-être. Aux morts, jurons le tous, il viendra !

Ainsi se seraient conduits et auraient parlé des hommes qui auraient vu clair dans les affaires du pays.

Le gouvernement provisoire a entrepris l'impossible, crois-moi. j'ai une main dans la pâte, je parle en connaissance de cause, te dire l'ineptie du commandement, le peu de parti qu'on tire des forces les plus sérieuses, les dépenses excessives et faites mal à propos, ce serait pour n'en jamais finir, beaucoup auront des comptes lourds à

rendre devant les hommes, au moins devant Dieu et leur conscience, ah si tout le monde avait eu l'abnégation et l'enthousiasme, si l'abnégation et l'envie de bien faire avaient surmonté l'égoïsme et le laisser aller général, bien sûr les prussiens seraient au-delà du Rhin !

Mais il n'en était pas ainsi ; on devrait savoir qu'il n'en est pas ainsi. Tout cela est profondément malheureux, ou bien nous continuerons jusqu'à l'extinction de nos forces une lutte impossible ou bien le gouvernement provisoire tombera et lui tombé que mettra-t-on à la place ? Que Dieu nous sauve ! c'est tout ce que je trouve de raisonnable à dire pour le moment.

Depuis que j'ai quitté Limoges j'ai vu de bien belles choses mais ne pouvant tout citer je mets avant tout la cathédrale de Bourges.

Notre-Dame de Paris c'est bien beau, mais à mon avis, Bourges est quelque chose de plus homogène et comment dirai-je ? de plus gothique. Nous voilà en plein moyen âge, les armoiries et les vieilles chaires sculptées tapissent les murs comme il y a trois cent ans ; les vitraux du 14e siècle resplendissent de tout côté avec leur dessin naïf et leurs couleurs inimitables, la vétusté de la pierre fait rêver tous les fidèles qui sont agenouillés sur les dalles à toutes les prières qui sont montées au ciel. […]

Adieu, mon bon ami, je suis bien tranquille pour le moment mais l'heure de la corvée va arriver et je ne tarderai pas à entendre sonner deux coups pour inviter le fourrier à se rendre à la distribution. Le fourrier a beaucoup d'ouvrage mais, pourvu qu'il le fasse, il est le reste du temps parfaitement libre, et astreint à aucun appel et j'aime la place à cause de cela.

Adieu, porte- toi le mieux possible. Ne m'oublie pas auprès de ton père et ta mère et de toute la famille.

Ton ami, H. Durand

Camp de Salbris
3 9bre 1870 »

5 novembre - du camp de Salbris, lettre à sa mère

« *La pluie a cessé et on commence à songer aux couvertures et à beaucoup de choses chaudes qu'on dédaignait auparavant […] comme je ne suis plus astreint à l'appel, j'ai profité de mes avantages et je ne me suis levé qu'à huit heures passées. Je n'ai pas froid étant parfaitement couvert et enfoncé dans les fougères mais les hommes commencent à beaucoup souffrir. Je suis à présent dans les meilleures conditions possible, infiniment mieux qu'auparavant ; mes chefs sont charmants, ils me laissent faire exactement ce que je veux c'est un plaisir de faire son ouvrage avec eux. Pendant quatre jours j'ai couché en ville. J'ai formé un caporal fourrier qui me fait une partie de mon ouvrage ; il ne tardera pas à le faire presque tout sous ma surveillance. […]*

« Adieu ma chère mère, je t'embrasse de toute mon âme, Marie et papa aussi, dis bien des choses à mon oncle et à ma tante Ousty, à Saint-Victurnien, à tout le monde. »

« NB tout ce qui est quincaillerie a triplé de prix ».

8 novembre - du camp de Salbris, lettre à sa mère

« *Nous venons de grand-garde* à l'instant même *et nous apprenons que l'armistice a été repoussé à l'unanimité. Il faut que les conditions aient été bien impossibles à accepter, car vraiment je ne vois pas qu'on puisse rien faire de bien sérieux après la reddition de Metz*[31] ; c'est la lutte jusqu'à l'extrémité que nous acceptons. Cette nouvelle a dû mettre Limoges en grand émoi ; la garde nationale va probablement partir (illisible) et faire grandes charges, trop grandes charges pour notre malheureux pays. Nous nous en ressentirons pendant 30 ans. S'il y avait des chances sérieuses je n'en parlerais pas ainsi, mais je n'en vois guère.

31 Pour mémoire, le siège de Metz avait débuté le 20 août, l'armée de Bazaine s'y étant laissé enfermer. La capitulation le 27 octobre fut perçue comme soudaine et inattendue. Ses conséquences furent terribles pour la suite : l'armée du Rhin perdait 3 maréchaux, 6 000 officiers, 173 000 soldats, les Prussiens nommaient un préfet pour la Lorraine, qui devenait allemande. Le « traître » Bazaine fut jugé après-guerre en conseil de guerre et mourut en exil en Espagne.

Le bruit se répand que nous partons demain, les uns sont pour avancer, les autres pour reculer en brûlant les bois. »

14 novembre 1870 - d'Olivet, lettre sans destinataire

Il se trouve avec Jules Taillefer[32] : « *Je suis aussi bien établi que possible avec JT ; nous faisons très bon ménage, nous avons notre tente pour deux, notre batterie de cuisine, deux ordonnances pour faire l'ouvrage, et courrier après les vivres et la paille. La paille surtout c'est la grande affaire, jusqu'à présent je n'ai couché qu'une fois sur la terre… ma toile cirée m'est très utile.* »

15 novembre 1870 - d'Orléans, lettre à sa mère

« *Arrivés hier à onze heures, nous avons fait les tentes ; mais presque tous les hommes se sont disséminés chez les habitants. Ce matin à neuf heures, à peine était-on rassemblé qu'on a donné l'ordre de départ pour dix heures moins un quart ; ça a été un remue-ménage épouvantable. Nous retournons d'où nous étions venus, entre la Ferté Saint-Aubin et Olivet, à 9 k. Ces contre marches sont vraiment fort ennuyeuses.*
Orléans est moins dévasté que je ne croyais mais il est ruiné pour longtemps ».

16 novembre 1870 - d'Orléans, lettre à son père

Il se trouve à Orléans avec son commandant pour faire des achats pour le bataillon […] il y a rencontré une connaissance familiale et ils ont parlé d'affaires en quincaillerie […]
« *Je ne m'attendais que trop à cette nouvelle de la mort de Charles*[33]*, elle m'a néanmoins beaucoup attristé. Je n'aurai aucun goût à rien faire de quelques jours, quelle responsabilité pour ceux qui ont fait périr inutilement des hommes pareils. S'il n'avait pas été sacrifié pour rien faire je serais plus tôt consolé. J'écrirai à ma tante au plus tôt, mes regrets sont trop vifs et seront trop longs pour que je ne fasse pas* ».

19 novembre - du camp des Barres [Loiret], lettre à sa mère

« *Le docteur Bardinet*[34] *me remet à l'instant ta bonne lettre. J'ai bien reçu par M. de Bruchard le paquet que vous m'avez envoyé* […]
Il est possible qu'il y ait une bataille de nos côtés avant cinq ou six jours […] ; nous sommes en réserve à côté des bagages. Ne t'inquiète donc pas pour le moment et n'écoute pas ce qu'on dit de côté et d'autre, il n'y a pas de danger, s'il y en avait je te le dirais assez.
[…] nous quittâmes avant hier St-Péravy. Nous sommes à trois lieues d'Orléans sur la route de Chartres […] Je serais joliment content si papa venait nous rendre visite mais il fera bien d'attendre encore quelques jours. Notre position est trop incertaine, nous ne faisons que camper et décamper. Je vous écrirai d'ici là. »

25 novembre 1870 - du camp près de Gidy [Loiret], lettre à sa mère

« *… on nous a fait décamper. Nous sommes enterrés dans la boue, pour vous en donner une idée, il faut 6 chevaux pour trainer à 200 mètres un malheureux caisson d'artillerie ; moi-même, j'avais pris une charrette pour amener quelques fournitures, il y avait bien 50 K, il a fallu décharger et envoyer chercher à bras. C'est quelque chose d'épouvantable, mais il faut s'y résigner ; à part cela il ne fait pas froid et on ne souffre pas. C'est quelque chose.*
Nous sommes en ce moment au nord de la route d'Orléans à Châteaudun entre Boulay

32 Le sergent-major Jules Taillefer, originaire du Lot, bachelier es Lettres au collège royal de Limoges en 1835, était donc de la génération des oncles d'Hubert, Ardant du Picq et Merlin Lemas.

33 Voir le dossier de pension du colonel Ardant du Picq (SHD). Son décès fut notifié le 16 novembre au maire de Périgueux, sa commune de naissance. L'acte avait pourtant été enregistré le 19 août 1870, « *décédé à l'hôpital militaire de Metz* » la veille, « *des suites de ses blessures* ». Il fut certainement inhumé à Metz où le siège dura jusqu'à la fin d'octobre. Y eut-il plus tard transfert du corps vers Limoges ? Les recherches effectuées n'ont pas donné de résultat : impossible de confirmer si la stèle au cimetière de Louyat à Limoges, dans l'enclos de la tombe Ousty (2e section) et jumelle de celle de sa tante Jeanne Armande Ardant du Picq inhumée en 1880, est ou non un cénotaphe.

34 Son fils Alphonse était affecté lui aussi au 3e bataillon, il était capitaine de la 5e compagnie.

et Gidy[35]*, tout ce pays est plein des troupes, et comme nous sommes tout ce qu'il y a de plus arrière-garde, les provisions sont rares (on vit néanmoins, Amédée a pu vous dire que je n'ai pas l'air de jeûner). Il sera toujours temps assez tôt, si réellement nous parvenons à avancer sur Paris, chose pour moi fort douteuse.*
Tout ce pays est bien dévasté et ne se relèvera de longtemps du long séjour des troupes, arrivant après les Prussiens […] la Beauce, ce grand pays des moissons donnera tout au plus la semence et sa propre nourriture. Nous campons dans les champs de blé, moi cela me fait pitié, ce n'est jamais sans un serrement de cœur que j'installe ma tente. Les hommes éprouvent en général le même sentiment. Cultivateurs qu'ils sont pour la plupart, ils craignent bien leur peine et cependant, j'en ai vu souvent faire des détours pour éviter d'abimer le blé ».

Pour cette partie du parcours des Mobiles, l'ouvrage de Charles Blanchaud, lieutenant incorporé au 71e mobile comme Hubert Durand mais au 1er bataillon, donne l'opportunité exceptionnelle de confronter le ressenti et les réflexions sur la guerre de deux hommes cheminant en parallèle avant le terrible mois de décembre. Lorsqu'il voulut ancrer les souvenirs de chacune de ses étapes, peut-être Blanchaud utilisa-t-il ses propres lettres de guerre ? Lui aussi aimait écrire, lui aussi était sensible aux paysages, aux monuments... L'itinéraire de sa compagnie au 1er bataillon ne fut pas identique en permanence, mais ils firent étape aux mêmes endroits. Par exemple au camp de Salbris : « *Salbris est situé en plein cœur de cette Sologne dont l'infécondité et l'insalubrité sont proverbiales. C'est un gros bourg de misérable apparence, une étroite lisière de prairie où croupit la Sauldre dont les eaux tourbeuses s'écoulent sans murmure au travers des herbes et de joncs* » en dit Charles Blanchaud. Pour Hubert Durand, cette étape fut plus déterminante car il profita par deux fois de cette halte pour réfléchir au sens de la guerre que menait le commandement français. Le désordre perdurait, cela ne le rendait pas optimiste...

Une fois parvenus au nord de la Loire, c'est le nom de la ferme de Janvry « *sur la limite de la commune de Gidy* » qui resta pour Charles Blanchaud associé au temps-mort précédant la bataille de Sougy. Chaque compagnie à son tour détachait 50 hommes chaque jour qui, sous la conduite d'un officier, s'en allaient explorer les routes, les champs, les bois. Il n'était pas convaincu de l'utilité de ce service de reconnaissance… La bataille de Sougy le 1er décembre, ce fut tout autre chose : « *...toute la division avançait à peu près au milieu du jour vers Sougy par un soleil superbe et par un froid de plâtre. Le général était en avant…* » Le souffle de l'épopée est là ! Mais la frustration survint très vite : ils n'entrèrent pas dans le combat et rejoignirent Terminiers dans la nuit glaciale. C'est à Lumeau qu'ils furent engagés.

Les terribles combats du 2 décembre 1870 et leurs suites

De tout le mois de décembre, Hubert Durand n'a écrit que deux messages pour rassurer ses parents, des notes griffonnées au crayon sur deux feuilles arrachées à un carnet le 7 décembre, puis une feuille très déchirée le 12. S'il avait voulu rédiger à son retour à Limoges un récit de ces événements tragiques, son texte aurait été conservé. Son silence doit donc être expliqué. En fait, il ne semble pas avoir pu accéder au champ de bataille, les chariots de transport ne pouvant passer à travers champs, pas plus que l'ambulance que les soldats blessés du 71e mobile ne réussirent pas à trouver en retournant vers Orléans. Il n'avait pas accompagné non plus des troupes envoyées vers Beaugency puis Chambord, celles qui y subirent un sort funeste la nuit du 9 décembre ; toutefois il était allé de Salbris jusqu'à Tours et retour.

35 Gidy est situé à 12 km d'Orléans et 12 km d'Artenay. Le général d'Aurelle donna le commandement provisoire des 16e et 17e corps au général Chanzy.

7 décembre – du camp de Salbris [Sologne], message envoyé à ses parents

« *Ce qui reste du régiment est bien en ce moment à Salbris où il essaye de se reformer, chose difficile. Je crois qu'il y a eu beaucoup de morts mais on ne peut rien savoir tant que tous les transports ne seront pas ralliés. Nous devons avoir un certain nombre de prisonniers. Je suis arrivé très fatigué à Orléans, la route est longue pour être faite en un jour. Je suis bien remis à présent. J'ai retrouvé mon ancien cantonnement. J'y suis resté deux jours, cela m'était nécessaire.*
Si je vois moyen d'aller à Limoges je n'y manquerai pas. [pas lisible] *mais je ne veux pas m'éloigner du corps. Voilà Orléans repris et l'armée de la Loire désorganisée. À voir la direction que prenait les choses cela ne m'a pas étonné. Pour bien dire il ne faut pas parler de direction, tout va au hasard. Avec cela présentez-vous devant un ennemi supérieur en nombre et en artillerie, c'est déjà beaucoup qu'on* [pas lisible]. *Ce soir ou demain je pense pouvoir vous donner des détails. Hubert* ».

12 décembre – de Tours [Indre-et-Loire], message envoyé à ses parents

Nous arrivons à Tours à trois heures et nous y trouvons une certaine quantité de nos mobiles échappés à la surprise de Chambord, entre autres Taillefer ce qui me fait bien plaisir. Pas de nouvelles de Vandermarcq ni de M. du Boucheron. Il arrive à Limoges un autre détachement où se trouve M. de Bruchard[36]*, on dit qu'il est blessé. Si nos chefs ont une once de bon sens nous repartirons demain pour aller nous reconstituer au dépôt. Il n'y a que cela à faire mais il est à craindre qu'ils ne le fassent pas. Je vais très bien. Au revoir le plus tôt possible, à venir, Hubert* »

La médaille de Loigny qu'Hubert Durand avait conservée est une médaille commémorative en bronze, créée par la loi du 9 novembre 1911 en faveur des anciens combattants de tous grades. Elle est petite. On peut y observer la cartographie schématique et les noms associés pour garder la mémoire des lieux où se déroulèrent ces terribles combats.



Médaille commémorative de Loigny (recto-verso). Archives famille Durand.



On dit « la bataille de Loigny », mais on peut dire aussi « la bataille de Terminiers », ou « la bataille de Lumeau ».[37] Ce sont des villages proches. Ce fut une défaite importante pour l'armée de la Loire, après l'aile droite le 28 novembre à Beaune-la-Rolande, « l'aile *gauche de l'armée de la Loire était vaincue* »[38], mais, des divers récits de mobiles du 71e, on retiendra cette évocation : « *nous restions sous une pluie d'obus, nous continuâmes à avancer suivant toujours le 40e de marche qui couvrait déjà le sol de ses morts.* »

36 Il cite là les noms du sous-lieutenant et du lieutenant de sa compagnie, puis celui de son capitaine. Sa compagnie, la 2e du 3e bataillon, avait bien pris part à la bataille de Loigny.

37 C'est à Lumeau que se trouve le monument aux morts du 71e mobile de la Haute-Vienne, érigé et inauguré en 1873. La plupart des hommes morts au combat furent enterrés sur place, allemands compris.

38 Brochure du musée de la guerre de 1870 à Loigny-la-Bataille (Eure-et-Loir), établissement géré par la communauté de communes Cœur de Beauce. L'approche pédagogique y est adaptée aux publics scolaires et à des visites à proximité, munis de tablettes numériques.

L'importance de la bataille de Loigny y apparait. C'était, en Beauce, à découvert, le baptême du feu pour les Mobiles de la Haute-Vienne. Ils avaient fait une marche d'approche de nuit, traversant les champs durcis par le gel ; ils s'étaient reposés comme ils avaient pu sous leurs toiles cirées formant leurs tentes ; il gelait, ils étaient mal vêtus et mal nourris. La logistique ne suivait pas. Parvenus sur le champ de bataille, ils furent pris sous le tir de l'artillerie ennemie, des obus pleuvaient sur eux qui marchaient avec discipline, comme on le leur avait enseigné. L'artillerie française fut vite hors d'état de les défendre et il fallut battre en retraite. Les pertes furent terribles. Ils ne furent pas les seuls à perdre la vie, en si grand nombre que la plupart des morts furent inhumés sur place par les gens du pays.

Face au monument aux morts de Lumeau, aujourd'hui, le paysage de la Beauce accentue le sentiment de l'absurdité de ces combats.



Le Monument de Lumeau. Photo J.C. Frölich, 2012

En complément, on lira d'abord le *Rapport officiel adressé au ministre de la Guerre par le colonel du 71e régiment provisoire de la garde mobile de la Haute-Vienne sur les faits auxquels avait pris part ce régiment jusqu'en fin décembre 1870*, les deux rapports de MM. Pinelli et Périer[39]. Ils ne masquent rien, on connaît donc de première main les combats du 2 décembre 1870 à Loigny et Lumeau (Eure-et-Loir), les conditions précises dans lesquelles leurs pertes furent terribles. Puis le fait que le 9 décembre 1870, dans le parc de Chambord censé être désert, les Prussiens surgirent… il y eut des morts, le colonel en personne fut grièvement blessé et fait prisonnier avec de nombreux soldats : le désastre absolu. On réussit à faire évader le colonel Pinelli qui rentra à Limoges juste avant Noël. Il ne pourrait plus combattre à la tête de ses hommes, mais il usa de son autorité pour défendre l'honneur des Mobiles. Faute d'une logistique appropriée, les troupes s'étaient dispersées après la bataille… À leur retour à Limoges, elles avaient été fort malmenées.

Ensuite, chronologiquement, la lecture de l'ouvrage de Charles Blanchaud, publié en 1872 et longuement évoqué, s'impose. Les ouvrages du Comte de Couronnel sont mieux connus. Dans le second, en 1897, l'article de Camille Leymarie[40] est une première synthèse, il l'avait intitulée « Le patriotisme limousin pendant la guerre de 1870-1871 ».

La dernière phase de la guerre, les lettres de janvier à mars 1871

Blanchaud en 1872 a fait état d'un bilan très douloureux fin décembre 1870 : un tiers de l'effectif du régiment entre morts, blessés, prisonniers et malades. Les Mobiles de la

39 Limoges, Vve Ducourtieux, 1871, et BnF Gallica. La figure du colonel Pinelli (1811-1891) fut redécouverte dans la phase de préparation de l'exposition de 2021. *« À notre Colonel »*. L'imposante tombe anonyme en granit du cimetière de Louyat (section 26) est bien la sienne, édifiée en 1891 à son décès par ses amis. Durant deux décennies, il était resté en contact avec « ses hommes » du 71e mobile. Bienveillant, animant leur banquet annuel, il était devenu un symbole du patriotisme en Limousin. C'est le comte de Couronnel (1836-1906) qui prononça le discours à ses obsèques le 1er juin 1891 et le monument de 1899 « Aux Enfants de la Haute-Vienne » eut aussi pour eux tous le sens d'un hommage à cet homme discret. Il ne semble pas qu'Hubert Durand ait participé à ce groupe d'anciens combattants qui se retrouvaient chaque année autour du colonel Pinelli.

40 *La Garde mobile de la Haute-Vienne,* Limoges, impr. du *Courrier du Centre,* 1897. Camille Leymarie (1845-1906), né à Limoges et ancien mobile, fut bibliothécaire de la ville de Limoges et directeur des Archives départementales.



La tombe du Colonel Pinelli au cimetière de Louyat. Photo C. Penin.

Haute-Vienne repartirent de Limoges le 31 décembre, dès que le cadre des officiers eut été complété en raison des décès… et des démissions. On leur fit prendre le train pour rejoindre Le Mans. L'objectif était de renforcer la 2e armée de la Loire du général Chanzy ; toutefois, sur les 150 000 hommes, un bon tiers n'avait jamais combattu. Armés de sabres et de fusils à baïonnette, quel rôle pourrait-on confier à ces fantassins ?
Cette armée parut plus solide à Hubert Durand que celle qu'il avait connu dans le Berry et le Loiret. Au fil des jours, il se produisit le même phénomène : des marches incessantes, des hommes exténués, mais pas de vrai combat. Comment échapper alors à la démotivation ? C'était la seule problématique, en janvier 1871. Avec les Prussiens qui jouaient de leur mobilité, la confrontation se limita à prendre, perdre puis reprendre des villes plus ou moins importantes. La vraie bataille perdue fut justement celle du Mans les 11 et 12 janvier. « *Nous avons failli nous battre* » a noté Hubert Durand par deux fois, avec une frustration manifeste. Si l'on y ajoute des épisodes de neige « épouvantables », les vivres très insuffisantes et distribuées « *au hasard* », le sentiment – clairement exprimé – de n'être utile à rien constituait un aveu terrible. Le texte brut des lettres n'appelle pas de commentaire.

4 janvier 1871 - de Changé [Sarthe], lettre à sa mère

« *Nos nominations sont parties de ce matin. Je suis sous-lieutenant à la 3e du 241 mais je vais permuter pour rester à la compagnie où je suis actuellement. Nous avons couché une nuit au Mans mais le lendemain on nous a dirigé sur Changé à 10 Ktres nous sommes de grand-garde cantonnés dans les villages, il est défendu de camper à moins d'absolue nécessité. La température est plus douce ici qu'à Limoges, il n'y a pas de neige nous ne souffrons donc pas comme nous nous y attendions […] J'ai repris la vie de campement sans peine. Je dors sur la paille avec enthousiasme.*
Nous ne toucherons que 400 francs d'entrée en campagne.
[…] On a fait partir ce matin cinq compagnies du 1er bataillon en détachement pour Château-Renault, à vingt heures dans la direction de Blois. Je crois que nous resterons ici quelques jours mais il n'y a pas de certitudes. Nous sommes toujours 3e division, 16e corps d'armée, il est inutile de mettre les adresses d'endroits, presque toujours quand les lettres arrivent on a quitté l'endroit ».

5 janvier 1871 - du Mans [Sarthe], lettre à sa mère

« *Nous partons demain pour Château-Renault petite ville située entre Tours et Vendôme, nous descendrons à pied jusqu'à la gare du Mans et ferons le reste de la route en chemin de fer, peut-être encore une étape à faire pour compléter la distance.*
Je suis en ce moment en permission au Mans pour finir de m'équiper ; c'est une entreprise difficile car on ne trouve rien. J'ai un sabre que j'ai payé 90 francs, tout est très

41 Hubert Durand fit partie des promus du 71e mobile : sergent-major le 24 décembre, il passa sous-lieutenant, le 4 janvier 1871, intégrant le cadre des officiers. Il était affecté à nouveau au 2e bataillon, et à la 3e compagnie de ce bataillon commandé par Chabrol. Le lieutenant Blanchaud était désormais capitaine de la 6e compagnie du même bataillon que Durand. Voir Blanchaud, *op. cit.*, notes 23 et 25.

cher et très rare à cause de l'incertitude des communications et de la grande vente des articles militaires, tous les régiments sont un peu comme nous, il se fait des masses de promotions.
J'attends ma tunique avec impatience ; mais ne l'envoyez que par une occasion sûre. Vous trouverez sans peine car on va faire rentrer tous les engagés dans les zouaves, et ceux qui se sont mis dans l'intendance.
Cette armée me paraît bien constituée, mieux que celle de la Loire ; nous avons des canons entre autres, deux batteries de chargement par la culasse. Tout le monde va bien, à ma connaissance notre ambulance doit être dans les environs mais je n'ai pas pu voir Armand. »

10 janvier 1871 – de Rouziers [de-Touraine], deux feuilles de carnet à sa mère

« *Samedi matin, nous quittâmes Le Mans pour aller à Château-Renault où nous arrivâmes à 5 heures du soir. Le lendemain matin on nous fit partir à 9 heures dans la direction de d'Authon [pas lisible] où la bataille était déjà engagée, près d'y arriver et comme nous pensions entrer en ligne on nous fait faire demi-tour. Nous sommes restés toute la journée l'arme au poing attendant une occasion qui n'est pas venue, bien entendu personne n'a déjeuné ni dîné, ceux qui avaient assez de chance pour trouver du pain étaient considérés comme fort heureux. Le soir, la nuit, le régiment est rentré à Château-Renault. Les 3 premières compagnies du 2e bataillon ont été envoyées en grand-garde […] nous étions à 1 kilomètre des Prussiens et je suis commandant de compagnie faute d'autres officiers. Je n'ai guère dormi cette nuit. Je commençais à m'endormir lorsqu'il a fallu déguerpir et vivement. Les Prussiens arrivaient à 300 mètres derrière nous sans que nous les ayons encore aperçus du moins. Fait rejoindre le régiment et nous avons donné repli sur Rouziers par une neige épouvantable. Nous y sommes encore, je ne sais pas pour combien de temps. Taillefer est resté malade à Château-Renault, j'espère qu'il se sera sauvé à temps, si vous avez de ses nouvelles, envoyez-les […]* »

14 janvier 1871 - de La Flèche [Sarthe], une page de carnet peu lisible

« *Vous devez être inquiets … mais nous n'avons fait que marcher, l'autre jour par une neige comme je n'en avais plus vu […] on nous a fait partir de Rouziers à 7 heures du soir et marcher tout le matin et toute la journée. Nous avons fait 18 lieues jusqu'à Pontvallain, tournant toujours pour essayer de passer et trouvant toujours les routes coupées. Finalement, on nous a menés à La Suze d'où, à la nouvelle de la retraite de Chanzy, nous sommes descendus sur La Flèche. Je ne sais au juste où nous allons à présent. Toutes ces marches nous ont coûté, sans nous battre, au moins un tiers de l'effectif. Les hommes sont éreintés, depuis cinq jours ils n'ont des vivres que par hasard.* »

Le récit de Blanchaud évoque pour ces étapes quelques « *retours offensifs* » de troupes françaises du général Curien pour tenir à distance les Prussiens les talonnant dans leur retraite. Mais il précise que les Mobiles n'étaient pas de ces « *surexcitations momentanées de l'action* » qui auraient pu soutenir leur effort personnel. Dans cette marche, « *ils se détachaient un à un pour se jeter, pleurant de douleur et de désespoir, sur quelque tas de cailloux* »… les officiers et même le général les stimulaient donc en vain[42]. Scènes violentes, Hubert Durand ne pouvait pas écrire cela à ses parents.

17 janvier 1871 - de Laval [Mayenne], deux feuilles de carnet à sa mère

« *Ceux qui reviendront de cette guerre pourront surnommer la campagne que nous avons la campagne des jambes, ceux au moins qui faisaient partie de la 3e division du 16e corps. Depuis que je suis parti de Limoges, je n'ai pas couché une seule fois dans le même endroit. Nous avons toujours*

42 « *Oh, tuez-nous ! allez, comme ça ce sera plus vite fini !* » (...) « *Mais nous, quelle force pouvions-nous puiser dans des souvenirs où, remontant de quelques semaines seulement, nous retrouvions Sedan ! Metz ! Loigny !* », voir Blanchaud, *op. cit.,* p. 238-245, notes 23 et 39.

fait au moins six à huit lieues, le plus souvent dix ou douze dans quelles conditions, Dieu sait. Samedi matin nous partîmes de La Flèche pour venir à Laval par Sablé. J'ai eu le plaisir ce soir- là de recevoir l'hospitalité au couvent de Solesmes où nous avons été reçus dans la perfection. De là, par des chemins détournés nous avons exécuté une marche qui a été dit-on fort utile en détournant l'attention des prussiens. Elle nous a pris toute la journée et le soir, pour la première fois, j'ai bivouaqué en plein air sur la neige[43]. Ce jour-là, nous avons failli nous battre ; il n'a tenu qu'à fort peu de choses. Le lendemain qui était lundi en marchant sur Laval nous avons été commandés pour attaquer les Prussiens qui étaient à une lieue sur la droite de la… [pas lisible] Mais il n'en a rien été. Maintenant nous voilà à Laval attendant des ordres qui ne viennent pas, complètement éreintés et désorganisés. Nous ne sommes plus bons à rien. Du reste, il en est de même pour toute la Mobile. Hier, en avant de Laval, le régiment de la Dordogne s'est débandé avec un ensemble admirable sans presque tirer un coup de fusil. Ces gens trouvent que toujours marcher sans recevoir de vivres, attendre trois heures sur la route, sous la pluie, la fin du déjeuner du général, c'est bien peu gai ! Et puis tout homme de bon sens voit très bien que toutes les vies qui seront dès à présent sacrifiées dans cette guerre seront inutilement perdues. Il n'y a plus rien à faire. C'est l'opinion de tout le monde.

J'ai vu hier soir M. Chabrol. Il ne m'a pas porté mon paquet et il a presque bien fait car je ne vois pas comment le transporter. […] Je pense que nous allons nous diriger sur Rennes. Je ne pense pas qu'ils aient la folie de défendre la Ville. […] »

24 janvier 1871 - de Laval [Mayenne], lettre à sa mère

« *Tu dois trouver que je n'écris guère ; la campagne qu'on nous fait faire ne ressemble à aucune autre. Les communications ont été coupées pendant longtemps, pendant longtemps aussi nous avons été complètement isolés, au point que l'on croyait que nous étions prisonniers. Nous sommes à présent cantonnés en avant de Laval sur les bords de la Jouanne[44], nous changeons de cantonnement presque tous les jours ce qui rend le service fort pénible. Beaucoup d'officiers sont malades et vont trouver moyen de se tirer de là. Pour moi, je n'ai été que fatigué, ce prétexte ne m'a pas paru suffisant […]*

« Les Prussiens se sont éloignés de Laval ; ils sont tout à l'heure au moins à huit lieues et peu en force. Je suis fixé sur leurs mouvements car je fais un peu au régiment le service d'éclaireur. L'autre jour, le Colonel m'a fait descendre avec d'autres hommes au bourg de Forcé[45], les dragons prussiens y étaient établis mais n'y ont pas froidi longtemps. Il y en avait quarante-cinq qui ont filé dès qu'on leur a tiré dessus. Ces jours-ci je m'occupais à couper des ponts ; aujourd'hui je suis venu à Laval. On vit tant bien que mal, principalement avec des poules et d'autres animaux à plumes.

« Je vous envoie deux chapelets que j'ai acheté pour vous à Solesmes ».

24 février - de Poitiers [Vienne], lettre à sa mère

« *Nous sommes arrivés hier à Saint-Cyr, petit village situé entre Poitiers et Montmorillon ; nous y sommes cantonnés tant bien que mal, on dit que nous allons camper. Je suis venu à Poitiers pour acheter différentes choses. […] Il ne faut pas s'inquiéter comme cela. Je suis assez habitué à rouler sur les routes. Si j'avais été vraiment malade j'aurai trouvé moyen d'aller à Limoges aussi bien que les autres. J'ai été un peu fatigué pendant deux ou trois jours mais c'était une fatigue passagère, c'était l'effort des marches forcées sur la neige avec une nourriture complètement insuffisante. Mais il n'y paraissait plus deux jours après.*

43 Ce furent des journées et des nuits « terribles » pour le 2e bataillon des mobiles qui était de grand-garde, sans tente et sans feu.

44 Un cours d'eau paisible à une dizaine de kilomètres à l'Est de Laval, affluent de la Mayenne.

45 Le hameau de Forcé (Mayenne), à 8 km de Laval, abritait des Uhlans.

J'ai les yeux un peu fatigués, ce n'est pas une maladie mais c'est un cas de réforme. Comme je considère que la guerre est finie, je vais tout bonnement donner ma démission. Si on ne l'accepte pas ce qui est probable, je demanderai un conseil de révision. Nous ne faisons à présent que perdre notre temps. J'ai attendu papa au chemin de fer à deux trains différents. Je pense que vous avez reçu une de mes lettres et qu'il ne viendra pas, c'est complètement inutile. Adieu ma chère mère, je t'embrasse bien tendrement et te dis à bientôt »

26 février - de Châtellerault [Vienne], lettre à sa mère

« *À peine papa était-il parti, nous avons reçu l'ordre de nous tenir prêts à partir le lendemain matin de manière que nous ayons quitté les cantonnements et nous sommes maintenant à Châtellerault, pas pour longtemps probablement.*

Nous apprenons à l'instant une suspension d'armes jusqu'à nouvel ordre ; c'est la paix probablement mais un armistice aurait bien mieux valu ; ces suspensions peuvent expirer d'un instant à l'autre, rien n'est sûr. Dès qu'il y aura quelque chose de nouveau je vous écrirai. Je parie que nous partirons demain. »

2 mars 1871 - de Châtellerault [Vienne], lettre à sa mère

« *Nous connaissons depuis ce matin les conditions de la paix. Elles sont affreuses et pour les accepter, il faut être dans l'impossibilité absolue d'opposer une résistance sérieuse […] Désormais, tout homme digne de ce nom devra songer à une seule chose, la vengeance ; quel jour on l'aura ce n'est pas la question, on prendra le temps nécessaire mais elle viendra. Seulement c'est une chose à ne pas crier sur les toits au contraire, si nous parvenions à faire croire que nous ne voulons plus de guerre, ce serait pour le mieux.*

Si le licenciement doit être prononcé d'ici 10 à 12 jours j'attendrai. Sinon, je le devancerai et vous me verrez arriver un de ces jours. Je m'ennuie ici à en périr. Châtellerault, ville célèbre pour les couteaux qu'on n'y fabrique pas, est une ville assez gentille mais complètement dépourvue de la moindre distraction raisonnable. Reste l'école de peloton et l'école du bataillon, exercice fort séduisant mais dont je me priverai sans verser trop de larmes vu la grande habitude que j'en ai.
Adieu ma chère mère, je t'embrasse bien tendrement ainsi que papa et Marie ; bien des choses à tout le monde, à bientôt, Hubert
2 mars 1871

Je porterai des couteaux »

L'enjeu n'existait plus dans cette dernière phase. Les dernières lettres d'Hubert Durand n'apportent pas grand-chose à la connaissance que nous en avons, sauf à montrer qu'on leur assignait encore des déplacements inutiles, celui de Châtellerault le fut, assurément. Engagé volontaire six mois plus tôt, son désengagement personnel était clairement assumé.

« *La campagne des jambes* » plutôt que la gloire du combat… même d'un combat perdu. Vis-à-vis des générations suivantes, l'honneur à transmettre par les anciens Mobiles était juste celui de leurs camarades morts au champ d'honneur.

Il fallut six ans pour qu'un monument soit érigé au lycée de Limoges, près de trente ans pour qu'un monument voie le jour pour Limoges et la Haute-Vienne. Pour Hubert Durand, la mémoire du colonel Ardant du Picq était ainsi doublement honorée parmi tous les Enfants de la Haute-Vienne dont les noms furent gravés, et nous sont parvenus. On sait qu'il assista à l'inauguration du monument et au banquet ; il avait accédé comme son père avant lui à la fonction de président du Tribunal de commerce et faisait partie des notables invités ce jour-là[46]. Il est certainement plus important de mentionner que le négociant Hubert Durand et son ami de

46 Arch. mun. de Limoges, dossier de l'inauguration du monument, carte de visite d'Hubert Durand.

toujours, l'imprimeur-éditeur Georges Ardant, comptaient encore parmi les membres de l'Association des anciens Élèves du lycée de Limoges.

« Guerre oubliée », l'expression est valable pour ces lettres inconnues alors que la transmission historique fut constante dans cette famille Durand pour les conflits suivants : la guerre de 1914-1918 et la guerre de 1939-1945. Elles sont néanmoins intéressantes aujourd'hui car elles révèlent quelque chose de la mentalité et de la vie sociale de nos ancêtres limougeauds aux prises avec la guerre sur leur territoire national, en 1870-1871.

Claude Penin

Remerciements

Aux Archives municipales de Limoges, à Mireille Della Giacomo, responsable *Accessibilité et connaissance des fonds d'archives*, pour la première lecture des lettres d'Hubert Durand dans le cadre de l'exposition en préparation en 2021. Ces lettres font partie d'un don de la famille Durand, effectué en mai 2022.
Aux Archives départementales à Alain Dubreuil, attaché de conservation, pour les archives du lycée Gay-Lussac et sur place au lycée, à Danièle Bonneau, présidente de l'Association des Anciens de Gay-Lussac et à Didier Leroy-Buisson, proviseur.
Auprès de *D'Onte Ses* ? : à Olivier Terracol, Jean-Claude Frölich et Alain Pérel.

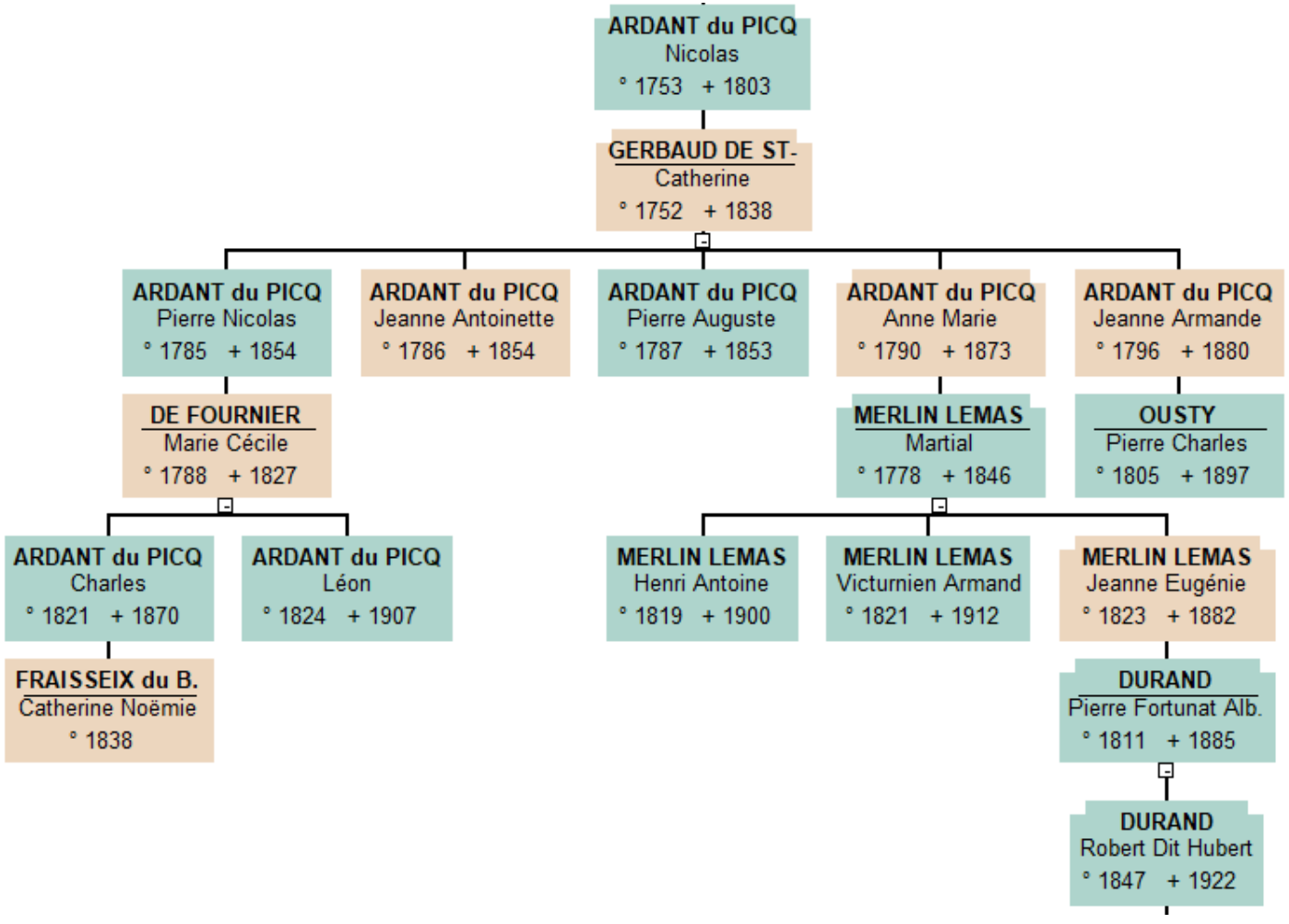
ARDANT du PICQ
Nicolas
° 1753 + 1803
GERBAUD DE ST-
Catherine
° 1752 + 1838
ARDANT du PICQ
Pierre Nicolas
° 1785 + 1854
ARDANT du PICQ
Jeanne Antoinette
° 1786 + 1854
ARDANT du PICQ
Pierre Auguste
° 1787 + 1853
ARDANT du PICQ
Anne Marie
° 1790 + 1873
ARDANT du PICQ
Jeanne Armande
° 1796 + 1880
DE FOURNIER
Marie Cécile
° 1788 + 1827
MERLIN LEMAS
Martial
° 1778 + 1846
OUSTY
Pierre Charles
° 1805 + 1897
ARDANT du PICQ
Charles
° 1821 + 1870
ARDANT du PICQ
Léon
° 1824 + 1907
MERLIN LEMAS
Henri Antoine
° 1819 + 1900
MERLIN LEMAS
Victurnien Armand
° 1821 + 1912
MERLIN LEMAS
Jeanne Eugénie
° 1823 + 1882
FRAISSEIX du B.
Catherine Noëmie
° 1838
DURAND
Pierre Fortunat Alb.
° 1811 + 1885
DURAND
Robert Dit Hubert
° 1847 + 1922

Dislocation par la Grande Guerre d'une colonie de papetiers limousins établie en Picardie

Seconde partie

Jean-Claude Frölich

L'auteur : Jean-Claude Frölich, ancien ingénieur de l'aéronautique militaire, marié à une Saint-Juniaude et passionné d'histoire et de généalogie, a profité de sa retraite pour se pencher sur l'histoire des Limousins. Ses travaux sur la guerre de 1870 sont maintenant bien connus des lecteurs de *D'Onte Ses*. Membre de la *Société des Vieilles Pierres* de Saint-Junien, il est précédemment l'auteur de plusieurs livres régionaux, tels un livre sur l'écrivain et journaliste Georges Gaudy natif de Saint-Junien, ou sur des histoires de poilus saint-juniauds en 1914-1918. Il nous dévoile aujourd'hui une autre facette de ses recherches.

Résumé : une première partie de cette étude, publiée dans le n°25 de *D'Onte Ses,* faisait état des familles limousines en place à Evergnicourt, au moment de la Grande Guerre, et de la dislocation de cette colonie de papetiers venus des bords de Vienne s'installer dans l'Aisne à la fin du 19e siècle et au début du 20e. La seconde partie de l'étude, objet du présent article, retrace les biographies et destinées de cinq de ces familles.

Quelques destins particuliers de ces familles

1. Jean-Baptiste Roudier, saint-juniaud fondateur de la papeterie et maire d'Evergnicourt

Jean-Baptiste Roudier est né à Saint-Junien le 13 février 1847. Il est le fils de Pierre Roudier, un charron qui s'est reconverti en fabricant de papier, et d'Anne Rigaud. C'est son grand-père natif du Lot-et-Garonne qui s'est établi et marié à Saint-Junien sous l'Empire. Aussi loin que l'on remonte, tous ses autres ascendants sont issus de la région de Saint-Junien.

Natif d'une ville de gantiers, il se devait de commencer sa carrière dans la ganterie. En 1868, ce gaillard de 1,74 m est appelé au service militaire dans l'infanterie et quand survient la guerre de 1870 il est affecté comme sergent au 71e Mobiles de la Haute-Vienne (notre emblématique régiment de la Haute-Vienne qui s'est illustré au combat de Lumeau ; voir article paru dans *D'Onte Ses* n°7, *L'héroïque et cruelle épopée de 71e Mobiles de la Haute-Vienne*). Il est libéré de ses obligations militaires fin 1872.

Fabricant de gants à Toulouse, il épouse le 17 août 1874 à Tours, Izarine-Jeanne-Marie Lafosse, et bien sûr, l'un de ses témoins est son beau-frère fabricant de gants, Théodore

Bernard, établi à Tours. Une fille Jeanne-Marie-Anne naît à Tours le 17 octobre 1875. De retour à Saint-Junien, c'est avec son père qu'il va devenir fabricant de papier puis en 1874, il rachète à Exideuil-sur-Vienne au lieu-dit le Moulin-Neuf, le moulin du meunier Gauchon et le transforme en papeterie dont il prend la direction.

Associé à Aristide Gravellat, autre papetier, les deux industriels veulent étendre leur production et en 1895, ils rachètent un vieux moulin sur l'Aisne à Evergnicourt qu'ils aménagent et transforment en papeterie.

Cette papeterie dont Jean-Baptiste Roudier est le directeur fabrique un papier de paille qui macère préalablement dans des cuves, puis est blanchi à la chaux. 24 meules assurent la trituration de la pâte avant le raffinage. La machine à papier produisant 11 tonnes par jour est mue par une turbine hydraulique en période de hautes eaux, et par une machine à vapeur de 80 chevaux aux autres moments. Elle comporte une dizaine de cylindres sécheurs. Un atelier de façonnage avec deux machines à sacs travaille jusqu'en 1911.

C'est à Evergnicourt que sa fille se marie en 1902 avec Jean-Baptiste Albert Dubois, un avocat de Vervins, dont elle divorcera en 1910. En 1906, Jean-Baptiste Roudier est élu maire d'Evergnicourt. Membre du Parti radical et Radical-Socialiste, il est aussi membre du *Touring Club* de l'Aisne.

Le 1er janvier 1912, par acte passé devant Maître Merle, notaire à Saint-Junien, la société *Papeteries d'Evergnicourt* est créée. Les administrateurs en sont : Jean-Baptiste Roudier, manufacturier à Evergnicourt, A. Gravellat, directeur de l'usine d'Exideuil, Denis Raynaud, négociant à Tours, Aristide Barret docteur en médecine à Limoges et Émile Barret, aussi de Limoges. Vers 1913, Jean-Baptiste cesse ses activités de directeur de la papeterie et se consacre essentiellement à sa fonction de maire.

Le 1er septembre 1914, les troupes allemandes occupent Evergnicourt. Les hommes valides sont au front, la majorité des habitants ont fui, seuls quelques-uns, malades, vieillards, femmes et enfants ont voulu rester ou n'ont pas eu le temps de partir. Jean-Baptiste Roudier, alors âgé de 67 ans, va rester au milieu de ses administrés. Une *Kommandantur* s'installe pour organiser l'occupation et gérer la population civile. Quel sera son rôle et son comportement pendant cette occupation, lui qui était l'interlocuteur du *Kommandant ?* Nous l'ignorons car les archives préfectorales de l'Aisne ont été détruites pendant les bombardements



Avril 1917. Évacuation des civils d'Evergnicourt (collection famille Céleyrette).

de Laon en 1944-1945. Mais sans doute le même que tous les maires des zones occupées des départements voisins, à savoir : « distribuer le ravitaillement venant de l'extérieur, gérer les stocks de produits alimentaires issus de la production locale (pommes de terre…), organiser les travaux agricoles, trouver de l'argent pour payer les amendes collectives et les contributions de guerre, etc. ». Il est donc en première ligne pour recevoir les menaces et condamnations. Il subira et accompagnera l'évacuation forcée des civils en 1917. Nous ignorons où il sera déplacé.

Quelques informations éparses nous donnent à penser qu'il est revenu à Tours après la guerre, ville d'origine de son épouse, où nous avons retrouvé sa trace en 1929. C'est dans ces années 1930 qu'il est décédé, vraisemblablement à Tours.

Quant à cette papeterie d'Evergnicourt, dont il fut le fondateur, après avoir été pillée par les Allemands, elle sera totalement détruite en 1918. Reconstruite à partir de 1920, elle deviendra propriété de la famille Navarre.

2. Catherine Marie Raynaud, arrivée à Evergnicourt à l'âge de 6 mois. Témoignage de sa fille, Mme Douart :

Catherine-Marie Raynaud est une fille de l'un des premiers couples venus s'installer à Evergnicourt en 1898 ; elle est aussi la sœur de Martial Raynaud, Mort pour la France en Serbie. Leur père Léonard Raynaud et son épouse Jeanne Délias, initialement cultivateurs, se sont reconvertis en ouvriers papetiers. Troisième enfant du couple, elle naît le 1er mai 1898 à l'usine de Saillat, village dépendant alors de Chaillac-sur-Vienne et appartenant à la papeterie Labrousse. Dans cette « usine modèle de la région de Saint-Junien », des logements ont été mis gratuitement à la disposition des ouvriers.

Elle a à peine six mois lorsque les parents acceptent de partir pour Evergnicourt en espérant y trouver une vie meilleure, C'est une petite expédition pour ce couple avec ses trois enfants. À Evergnicourt, la famille est installée dans une cité nouvellement crée pour les pionniers. Deux petits frères vont naître à Evergnicourt avant que son père Léonard Raynaud ne décède vers 1906. C'est donc maintenant Jeanne Délias qui est chef de famille et la vie est aussi dure qu'en Limousin. Catherine Marie Raynaud va devoir aller travailler ; c'est à Reims, à environ 25 km d'Evergnicourt, dans une famille d'industriels, qu'elle se retrouve employée de maison lorsque survient la guerre en 1914. Une partie des habitants, dont sa mère, va prendre la route de l'exode avant l'arrivée des troupes allemandes.

Le témoignage de Christiane Douart[1], fille de Marie-Catherine, rapporte les confidences qui lui avaient été faites par sa mère :

« 1. Ma mère est née Catherine-Marie Raynaud le 1er mai 1898 à Chaillac, de



Catherine Marie Raynaud. En atelier de couture, elle est marquée d'une croix.

1 Christiane Douart est décédée à l'EHPAD de Chantemerle à Saint-Junien en décembre 2019.

parents ouvriers dans l'usine des Papeteries du Limousin. Cette entreprise a installé une filière à Evergnicourt pendant le deuxième semestre de 1898. La famille Raynaud a accepté ce déménagement. Maman a dû travailler très jeune dans une famille d'industriels de Reims. À la déclaration de guerre en août 1914, elle a voulu rejoindre sa mère - son père étant décédé - à Evergnicourt. Hélas, à son arrivée le dernier train dans lequel se trouvait ma grand-mère était parti. Celle-ci rejoignit Saint-Junien.
Les Allemands sont arrivés (les boches comme on disait alors). Maman s'est donc trouvée prisonnière parmi la population, dont les deux sœurs de mon père. Réquisitionnée, elle a dû travailler dans cette usine dans laquelle avait été installée l'année précédente une très grosse machine. Certains ouvriers venant d'Allemagne, ayant participé à l'installation de cette machine, ont été reconnus en officiers allemands par la population. Disposant de tous les plans, ils ont transformé l'usine en blanchisserie, limonaderie, ateliers de couture, etc. Les jeunes filles ont été regroupées dans une maison tout en travaillant obligatoirement à l'usine. Maman a été le plus souvent à la blanchisserie et les sœurs de mon père aux ateliers de couture. Elles n'ont jamais été maltraitées.
Maman a passé ainsi toute la guerre sans nouvelle de sa famille. À son retour à Saint-Junien elle a appris tout de go : ta grand-mère est morte, ton frère est tué (ses deux frères avaient fait partie du corps expéditionnaire en Orient, mais le corps de l'un d'eux est resté là-bas et l'autre a été commis boucher rue Lucien Dumas), et ta mère est remariée et est en ville ».

Toutes ces nouvelles l'ont incitée à retrouver ses anciens patrons de Reims installés à Paris :
« 2. Mon père, né Maurice Auguste Douart le 5 octobre 1894 à Evergnicourt avait deux sœurs dont j'ai parlé ci-dessus. Ses parents sont restés à Evergnicourt, mon grand-père ayant tiré - en son temps - un numéro qui le dispensait de service militaire. En raison de la guerre mon père a été appelé immédiatement sous les drapeaux, a quitté Evergnicourt et été dirigé vers la Bretagne…
Lui aussi a passé toute la guerre sans nouvelles de sa famille. Retrouvés après la guerre, ils se sont mariés en décembre 1920 à Saint-Junien, ont organisé leur vie professionnelle dans la région parisienne. Revenus à Saint-Junien pour finir leur vie, ils y sont inhumés ».
Ce témoignage recueilli par des familles de Saint-Junien lors des manifestations liées au centenaire de la Grande Guerre est


Marie-Catherine Raynaud (marquée d'une croix) en octobre 1916 sur les bords de l'Aisne.


Maurice Douart, son mari en 1919 à l'issue de la guerre (collection madame Douart).

corroboré par ce que nous avons trouvé par ailleurs. La grand-mère Catherine Bigaud est décédée à Saint-Junien le 11 février 1916. Jeanne Délias s'est effectivement remariée à Saint-Junien le 6 janvier 1917 avec François Andrieux (son acte de mariage l'indique demeurant à Evergnicourt et résidant à Saint-Junien rue des Binlaudes). Son frère est décédé à Sirkovo-Rosoman en Serbie. Son nom est inscrit sur le monument aux morts d'Evergnicourt. Son autre frère après avoir été boucher à Saint-Junien s'est établi à Barbezieux (Charente). Les deux sœurs de son père sont Marie-Thérèse et Cécile Marie, que l'on retrouve sur les tables décennales d'Evergnicourt orthographiées Donart (tables reconstituées), Marie-Thérèse était née le 5 août 1900 et Marie-Cécile le 18 juin 1896. Après son mariage à Saint-Junien le 18 décembre 1920 avec Maurice Auguste Douart, mécanicien ajusteur, le couple restera en région parisienne (Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Bagnolet) avant de revenir à Saint-Junien où Marie-Catherine décédera le 17 juillet 1970.

3. Le destin tragique de Valérie-Augustine Courty, épouse de Jean André Boireau

Valérie-Augustine-Courty est l'une des filles du couple Jacques Courty-Marie Sicard, un couple de charentais mariés à Angoulême le 21 avril 1862. De ce mariage naîtront cinq enfants. Lui est tuilier et les tuileries sont nombreuses dans cette région charentaise, aussi le couple se déplacera beaucoup au hasard des embauches du père. Tous les enfants naîtront autour d'Angoulême :

- Augustine le 29 mars 1863 à Champniers
- Charles le 25 octobre 1864 à Champniers. Cet enfant meurt à 10 mois,
- Valérie-Augustine le 3 mai 1873 à Brandeaux dans la commune de Saint-Saturnin ;
- Octavie le 30 octobre 1877 à Saint-Michel ;
- Marie-Augustine le 6 mai 1876 à Saint-Estèphe.

Marie Sicard, souvent dite sans profession selon les actes, sera parfois tailleuse avant de devenir papetière.

On se marie souvent très tôt dans les familles ouvrières. Augustine, alors papetière à Puygrelier, commune de Saint-Michel y épouse à quinze ans Jean Joseph Guillaume, un tuilier lui aussi, le 25 mars 1878. Dix ans plus tard, Jacques Courty a changé de métier et s'est déplacé vers la Haute-Vienne, où l'industrie papetière est en plein essor. La famille demeure d'abord à Villegoureix, commune de Chassenon (recensement de 1886) puis à l'usine de Saillat (dépendant alors de Chaillac-sur-Vienne) qui vient d'être construite. Elle est, comme on l'a vu, à la pointe de la modernité, avec des appartements mis gratuitement à la disposition du personnel. Près de deux cents ouvriers y travaillent, et toute la famille Courty y est employée. C'est là que les trois autres filles vont y trouver leur mari.

C'est d'abord Valérie-Augustine (dite parfois Eugénie) qui épouse à Rochechouart le 6 décembre 1890 Jean André Boireau, un papetier de Rochechouart.

C'est ensuite Marie-Augustine, âgée de quinze ans, qui épouse à Chaillac le papetier Jean Monnerie le 13 juin 1891.

C'est enfin la dernière ouvrière papetière de la famille, Octavie, qui s'y marie le 21 décembre 1895 avec Léon Auguste Vouzelaud, autre papetier.

Valérie Courty va mettre au monde deux enfants à Saillat : Berthe-Octavie le 25 octobre 1891 puis Albert-Avril le 1er avril 1893.

En 1895, le couple décide de monter à Paris tenter fortune ailleurs que dans la papeterie. Installé dans le 12e arrondissement, Jean André Boireau sera cocher-livreur. Trois enfants vont naître : Jeanne en 1895, Émile en 1897, Marcelle en 1899. Le petit Robert-Avril décédera à Paris en 1896.

Pendant ce temps en Haute-Vienne, le monde du papier évolue. C'est l'époque où l'on cherche sur les bords de la Vienne des volontaires pour la nouvelle papeterie d'Evergnicourt. Jean Monnerie, le beau-frère de Valérie Courty et de Jean André Boireau est parmi les premiers volontaires à quitter Saillat avec sa femme et ses deux enfants pour rejoindre la nouvelle usine de Jean-Baptiste Roudier. La vie doit y être séduisante puisqu'il parvient à attirer son beau-frère qui arrive avec toute sa famille en 1901.

Valérie mettra au monde sa dernière enfant, Eugénie, à Evergnicourt le 16 mars 1904.

1908 est une année cruciale pour Valérie. Son mari meurt le 4 mars 1908, la laissant avec cinq enfants de 17, 13, 11, 9 et 4 ans. C'est aussi l'année où sa sœur et son beau-frère quittent la colonie limousine d'Evergnicourt pour la Sarthe. C'est aussi à cette époque que sa fille aînée épouse Alexandre-Félix Tripette nouvellement installé à Guignicourt (archives détruites, mais indication fournie par la fiche-matricule n°1076, classe 1904 d'Alexandre Tripette) ; ce mari sera tué en 1915.

Valérie reste avec quatre enfants à nourrir et la vie continue à la papeterie. Valérie va alors épouser Daniel Arnoult et s'installer à Menneville, à proximité d'Evergnicourt.

Malheureusement survient la guerre en août 1914. Dès le mois de septembre les Allemands occupent Evergnicourt et les villages alentours (Menneville, Guignicourt). Il reste en majorité des femmes qui n'ont pas pu ou pas voulu partir. Sous les ordres de l'occupant, elles sont affectées à diverses tâches dans l'usine transformée en blanchisserie. Tout se passe tant bien que mal. Valérie est domiciliée à Menneville près de chez sa fille Berthe dont le mari, comme nous venons de le voir est mort à la guerre.

Mais en avril 1917, les premiers bombardements préparatoires à l'offensive Nivelle ont lieu et les Allemands font évacuer tous les civils des villages de la région vers le nord du département (l'opération française a pour but de faire reculer la ligne Hindenburg). On ne sait pas si Émile, alors âgé de 20 ans, était encore à Evergnicourt ou si les Allemands l'avaient affecté à d'autres tâches et en d'autres lieux. C'est ainsi que Valérie se retrouve à travailler maintenant dans une poudrerie à Lislet près de Montcornet. Marcelle et Eugénie sont toujours avec elle. Jeanne quant à elle était partie à Paris et en juin 1917 elle y épouse Antoine Lamotte.
Le 14 mai 1918 a lieu une catastrophe à Lislet. Vers 15 heures 30, onze jeunes filles et femmes de Lislet et Montcornet périssent dans l'explosion de cette usine de fabrication de fusées éclairantes allemandes. L'accident s'est produit dans l'atelier du *Fond de Lislet* où travaillent plus de 50 employées. Un militaire allemand est tué. Les blessées sont envoyées dans le bâtiment-hangar près de l'église de Chaourse et dans le lazaret rue du collège à Montcornet. Neuf autres jeunes filles succomberont de leurs blessures au lazaret de Chaourse. Il y en eut aussi trois blessées grièvement, onze moins gravement. Onze autres personnes échappèrent à cet accident. Valérie Courty fait partie des femmes tuées.
Les deux derniers enfants maintenant orphelins seront envoyés à l'Assistance Publique.
Valérie est inhumée dans le cimetière de Montcornet sous le nom de Mme Boireau. Son nom de jeune fille figure sur le monument commémoratif de cette catastrophe.

Les seules informations des quelques descendants Boireau contactés se résument à ces quelques phrases : nos grands-parents ou arrière-grands-parents sont morts pendant la Grande Guerre et les enfants sont devenus orphelins.

4. André Valade, prisonnier civil. Un papetier limousin de la troisième génération ayant fait souche en Champagne

André Valade, fils de Pierre (parfois André) Valade et de Marie Pagnoux, papetiers demeurant à Chaillac, sans doute à l'usine de



Monument commémoratif de Lislet (photo de l'auteur, 2020). *« 14 mai 1918. Explosion de la poudrière de Lislet. À la mémoire des 20 victimes ».*

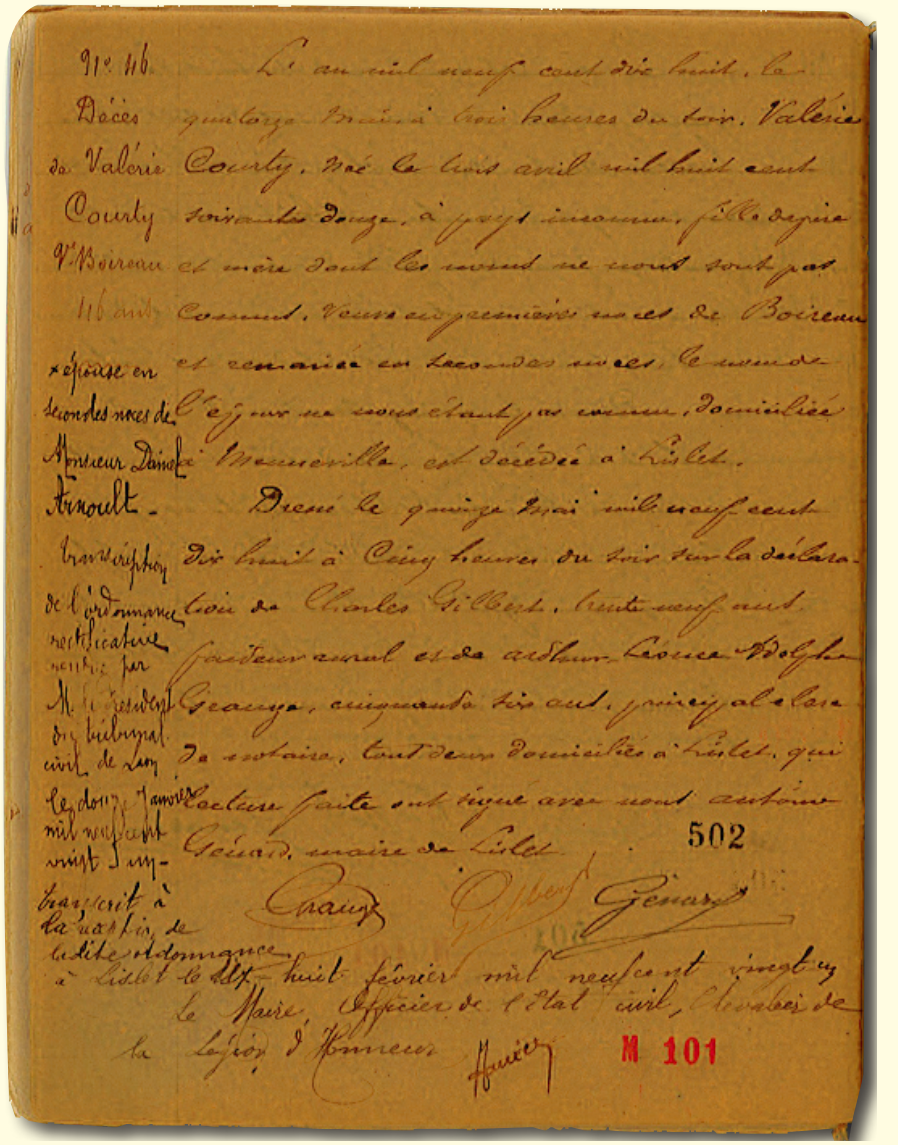

Acte de décès de Valérie Courty (Archives municipales de Lislet, transcription de 1921).
Cet acte de décès de Valérie Courty porte une erreur quant à sa date de naissance. Elle est indiquée née le 3 avril 1872 alors qu'elle est née le 3 mai 1873. Cela s'explique sans doute par des difficultés d'écriture ou de lecture sur les divers papiers qu'elle devait porter : en manuscrit, les mois 4 ou 5 et les chiffres 2 et 3 de l'année de naissance se confondent souvent.



Saillat, est né à Saint-Brice le 29 novembre 1877, vraisemblablement chez ses grands-parents André Valade et Françoise Cosse, papetiers eux aussi à l'usine du Bouchet de Saint-Brice.

Solide garçon d'un mètre soixante-sept, taille respectable pour les gens de l'époque, se distinguant par quelques taches de rousseur, il va passer sa jeunesse sur les bords de Vienne entre Saillat, Saint-Junien et Saint-Brice. Après une scolarité normale, sachant lire, écrire et compter, il deviendra ouvrier papetier comme son père.

En novembre 1898, il est appelé au service militaire et affecté au 60e RI. Au bout d'un an il est nommé caporal. À la fin de son service, le 21 septembre 1901, il est renvoyé dans la disponibilité avec le traditionnel certificat de bonne conduite accordé. C'est deux jours plus tard qu'il part rejoindre ses parents et sa sœur Marie déjà installés à Evergnicourt.

Le 4 octobre 1902, il épouse à Evergnicourt Marie Prinsaud, née à Saulgond en Charente le 11 septembre 1880, servante domiciliée à Evergnicourt. Est-elle venue seule ou avec des parents et depuis quand ? Nous l'ignorons. Trois enfants vont donc naître à Evergnicourt :

- Lucien le 14 février 1903. On ignore la date de son décès, mais il est inhumé à Evergnicourt ;
- Jeanne Marie le 10 novembre 1905 et décédée le 11 février 1907 ;
- Thérèse le 14 avril 1908.

Trois ans plus tard en 1905, c'est sa sœur Marie, papetière aussi qui épousera un enfant d'une famille d'Evergnicourt travaillant à la papeterie : Théophile-Auguste-Ernest Cholet. André Valade reviendra en Limousin accomplir en 1904 une première période d'exercices au 138e RI de Magnac-Laval. Néanmoins, sa décision de s'installer définitivement dans l'Aisne est ancrée, car en 1906, son dossier militaire est transféré à la subdivision de Laon et c'est au 45e RI caserné dans cette région qu'il effectue sa seconde période d'exercices en 1907.

À la mobilisation générale de 1914, le 5 août, André Valade, 37 ans, rejoint le 15e régiment territorial d'infanterie cantonné à Laon. Le régiment est alors embarqué pour la région de Verdun où il va se livrer à des travaux de fortifications sur les lignes de défense de la ville et sur des positions avancées (Haudainville, fort du Rozelier), ainsi qu'à quelques autres exercices. Cependant, il est évacué malade le 17 août. Envoyé en convalescence pour 30 jours le 23 août, il est surpris à Evergnicourt par l'avancée des troupes allemandes et se retrouve en pays envahi. Sa fiche matricule le considère donc en campagne contre l'Allemagne, aux armées du 5 août au 16 août 1914 puis à l'intérieur du 17 août au 23 août 1919, le temps de régulariser sa situation. N'ayant pas été pris les armes à la main, âgé de 37 ans, et bien que sa fiche matricule ne le mentionne pas,

il a dû être considéré comme prisonnier civil. Même actuellement, on n'a toujours pas pris conscience de ce qu'était la vie des habitants (2 125 000 personnes) dans ces zones envahies. C'est une population considérée comme du matériel humain devenue un réservoir d'otages et de main d'œuvre pour l'armée allemande. « Perçues comme zone du front, rien ne les désigne comme occupées. Cet impensable s'est perpétué dans le souvenir. Les violences physiques ont été effacées des cartes physiques autant que mentales[2] ». Comme tous les hommes de cette tranche d'âge (17 à 65 ans), André Valade est astreint au travail obligatoire. Pour ces prisonniers civils, d'abord réquisitionnés pour des corvées ponctuelles, le travail devient vite permanent : travaux agricoles ou en usine, travaux de fortifications, travaux de terrassement, de réparations de voies ferrées dans des conditions souvent dures. Ce sont sans doute tous ces travaux pénibles et mauvais traitements, conjugués à une sous-alimentation liée aux pénuries, qui ont altéré la santé d'André Valade. À la libération de la zone envahie, il est réformé et il lui est proposé une pension temporaire de 65% pour « imposture fonctionnelle du membre inférieur droit par arthrite tuberculeuse du genou ». À cela s'ajoute des raideurs des articulations des poignets et des pieds et orteils qui le feront réformer une deuxième fois, puis le conduiront à une réforme définitive en 1923 avec maintien de sa pension.

Énormément diminué, ankylosé, marchant péniblement, il obtiendra un travail de gardien de cimetière à Mourmelon. Aux dire de certains de ses descendants, il se frottait les mains et les articulations des doigts aux orties pour faire passer les douleurs. Il habitera ensuite Warmeriville, où il décédera le 9 mars 1960. Son épouse Marie Prinsaud appelée *Mamélie* par ses petits-enfants et arrière-petits-enfants y décédera le 21 novembre 1965.

Quant aux parents Pierre Valade et Marie Pagnoux, ils reviendront vivre en Limousin à Saillat-sur-Vienne, vraisemblablement lors de l'exode du début de la guerre. Au recensement de 1921, Pierre Valade est ouvrier à la Société des Tannants (*SAMTC ; Société Anonyme des Matières Tannantes et Colorantes*). Sans doute, d'après les recensements, y décéderont-ils entre 1931 et 1936. (voir généalogie d'André Valade ci-contre)

5. Les tribulations de la famille Périllaud-Bigaud. De la Charente limousine au Lyonnais en passant par la Picardie

À partir de tous les documents dont nous disposons, et malgré quelques inconnues, nous avons essayé de reconstituer l'itinéraire d'une de ces familles de papetiers qui a tenté cette aventure picarde. Nous avons choisi le cas de la famille Périllaud-Bigaud qui s'est finalement trouvée emportée par des turbulences non prévues. La destinée de cette famille jusque-là profondément ancrée en Charente limousine l'a finalement conduite à s'implanter dans le Rhône après un parcours semé d'embûches. Notre histoire commence sous le Second Empire, juste avant l'essor de la Révolution industrielle qui va déraciner des générations de paysans.

La jeunesse en Charente

Le 25 juin 1856, naît au village du Bourdeau à Chirac Jean Périllaud, fils de Jean, cultivateur natif de Chabrac, et de Michelle Maucoeur. Sur cette rive droite de la Vienne, dans le triangle Etagnac-Chabanais-Chirac, les Périllaud sont extrêmement nombreux. Le petit Jean Périllaud perd sa mère en 1861, à l'âge de 5 ans. Il sera élevé par son père, cultivateur journalier qui ne se remariera pas. Sa sœur alors âgée de 14 ans s'occupera de lui.

De l'autre côté de la Vienne à quelques 10 km de Chirac, à Chassenon, Anne Bigaud vient au monde le 28 février 1863, elle est la fille de Jean et de Marie Brachet, tous deux cultivateurs. Les Bigaud sont implantés de longue date à Chassenon.

Les cultivateurs Périllaud et Bigaud vont se retrouver vers 1882, voisins au village du Puy à Etagnac où Jean Bigaud y est métayer

2 Annette Becker, *Les cicatrices rouges*, Fayard, 2010.

Généalogie André Valade

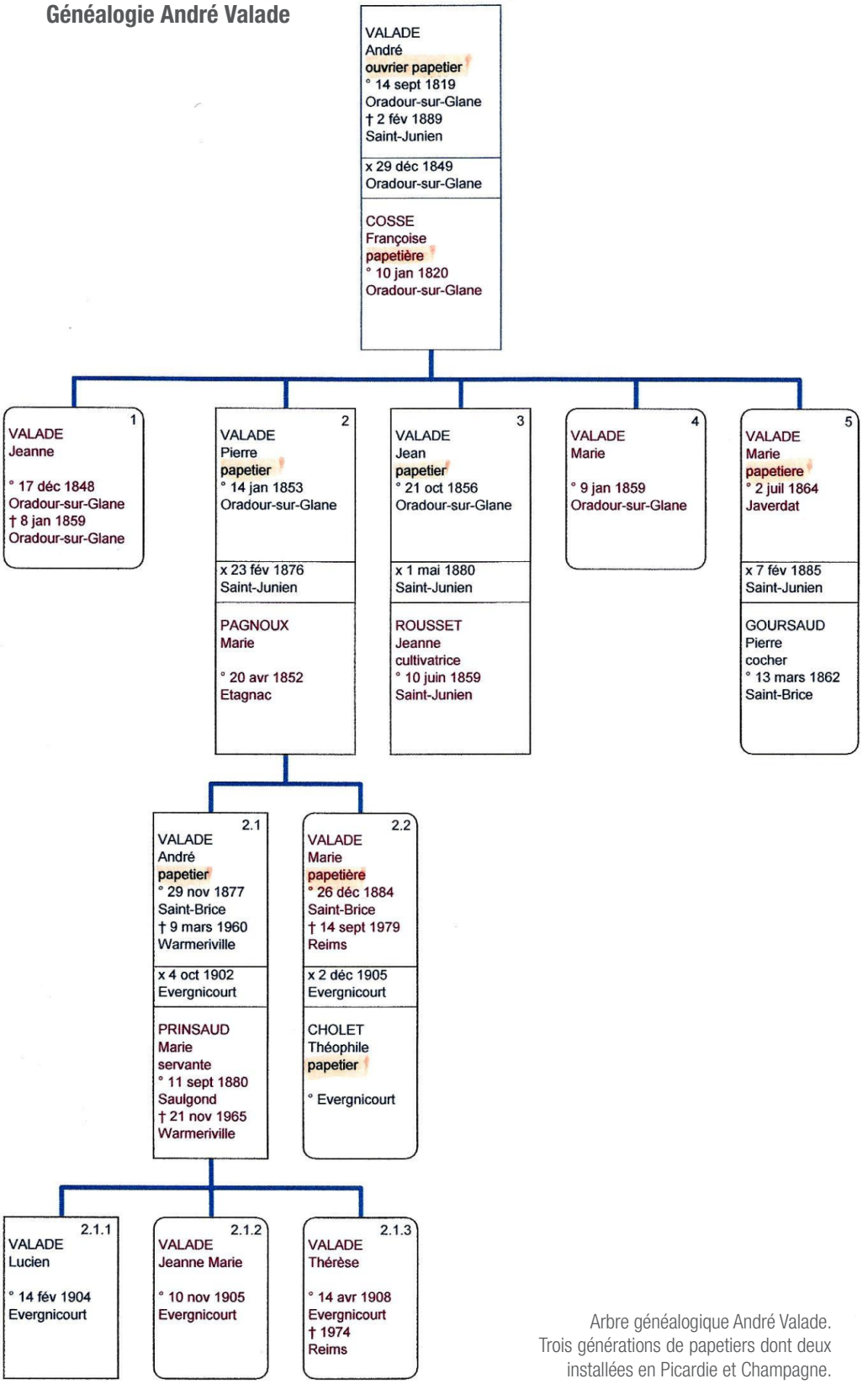

Arbre généalogique André Valade.
Trois générations de papetiers dont deux installées en Picardie et Champagne.

depuis 1872. Jean Périllaud, le père qui a quitté le Bourdeau depuis peu, y est alors scieur de bois avec son fils. Il faut attendre 1883 et les six mois de deuil après le décès de Marie Brachet pour que les pères donnent l'autorisation du mariage de leurs enfants qui a lieu le 15 novembre à Etagnac.

La constitution de la famille

C'est à Chirac, que le couple s'établit. Trois enfants vont naître de ce mariage. Le premier, Jean Périllaud, naît à Chirac le 8 octobre 1884 où les parents sont alors cultivateurs. C'est encore à Chirac que naît le 8 mai 1887 une fille Marie, le père est alors scieur de long et la mère cultivatrice. Quelques années plus tard, les parents vont déménager et traverser la Vienne pour rejoindre Saillat, dépendant de la commune de Chaillac-sur-Vienne situé sur la rive gauche et qui dispose maintenant d'une gare. Cette localité prend son essor industriel grâce à une usine qui traite le châtaignier pour en extraire le tannin et à laquelle s'ajoutera bientôt une usine de fabrication du papier de paille ; celle des frères Labrousse, la plus moderne de la vallée de la Vienne qui fait l'admiration de tous, et la jalousie des confrères. « Leurs collègues les enviaient et les admiraient, sans vouloir ni savoir les imiter[3] ».

À cette époque, Jean Périllaud travaille surtout le bois en tant que scieur de long, la culture étant l'affaire de son épouse. C'est à Saillat, le 26 février 1896 que naît le troisième enfant Pierre. Le recensement effectué en mars ou avril dont l'extrait figure ci-après montre bien la constitution de la famille.

En 1898, date à laquelle se crée la Société des Papeteries du Limousin, la papeterie qui se monte à Evergnicourt recherche du personnel, y compris chez les concurrents, et plusieurs ouvriers papetiers de Saillat sont tentés et partent.

L'aventure picarde

L'ainé des garçons Jean a 15 ans, il sait lire, écrire et compter et est en âge de travailler à la papeterie ; le père, scieur de long peut facilement se reconvertir en papetier. Pourquoi hésiter longtemps ? Il rentrera deux paies à la maison et puis là-haut des logements neufs attendent les volontaires. On peut donc partir tranquille et découvrir du pays.

1899. Le père, Jean 43 ans, la mère Anne, 36 ans, Jean 15 ans, Marie 12 ans et Pierre 3 ans, embarquent donc à la gare de Saillat pour l'Aisne, quelque part dans le nord de la France. Là-bas, on se retrouve entre pays, les connaissances ne manquent pas, les Clavaud, les Chalard et autres voisins venus de Saillat y sont déjà. Cette petite communauté qui se forme s'intègre aux Evergnicourtois et apporte son dynamisme au village.

À cette époque, on quitte l'école à 14 ans pour entrer dans la vie active. Marie va donc aller travailler à la papeterie. Mais les jours meilleurs ne durent pas aussi longtemps qu'espérés. Un deuil va venir frapper la famille Périllaud. Le décès de Jean Périllaud père va survenir entre 1901 et 1904. Malheureusement l'acte reconstitué n'existe pas. C'est l'article 22 de la loi sur le service militaire figurant sur la fiche matricule de son fils Jean qui nous a mis sur cette piste :

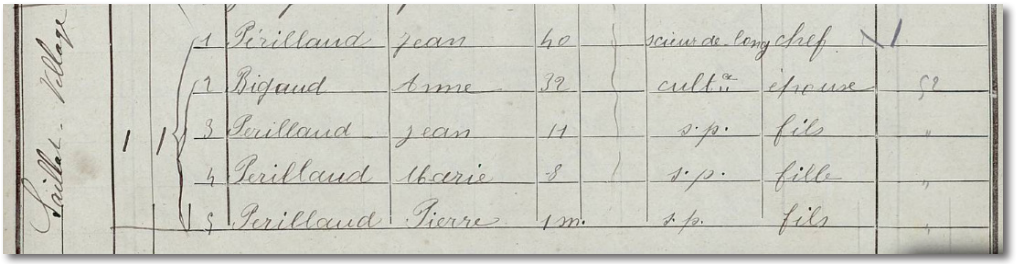

Saillat-Village	1	Périllaud	Jean	40	scieur de long	chef	1
	2	Bigaud	Anne	32	cultrice	épouse	52
	3	Périllaud	Jean	14	s.p.	fils	"
	4	Périllaud	Marie	8	s.p.	fille	"
	5	Périllaud	Pierre	1 m.	s.p.	fils	"

Extrait du recensement de 1896 à Chaillac.

3 *La Ville Rouge*, Georges Gaudy.

« *en temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux peuvent être envoyés en congé, jusqu'à leur date de passage dans la réserve, les jeunes gens qui remplissent effectivement les devoirs de soutien indispensable de famille* ». En effet en 1904, Jean Périllaud est appelé au conseil de révision et cet article 22 le classe comme soutien indispensable de famille. Il ne fera donc qu'un an de service entre le 8 octobre 1905 et le 18 septembre 1906 au 45e régiment d'infanterie de Laon. Il retournera y faire des périodes d'exercices en 1908 et 1912.
Un peu de joie cependant en 1908. Marie a 21 ans et elle épouse le 25 juin un papetier voisin né à Saint-Victurnien, l'aîné des fils Lazignat, Pierre. C'est hélas une famille sur lequel le mauvais sort s'acharne ; la tuberculose est alors le fléau qui décime les familles (trois Lazignat sont décédés à Evergnicourt entre 1902 et 1910).
Quant à Pierre Périllaud, le petit dernier, son intérêt pour l'école est limité et compter n'est pas son fort. Il est néanmoins intéressé par la mécanique, il sera apprenti mécanicien dès que possible.
En 1914 Jean va quitter Evergnicourt pour Rethel. Il y a là-bas aussi une papeterie, mais surtout une certaine Aimée Jeanne Fougnon qu'il va épouser le 27 juin 1914. Sa mère, Anne suivra le jeune couple et s'installera avec eux, domiciliés cité Demongel. Il y a depuis 10 ans une ligne régulière Evergnicourt-Rethel par le CBR (chemin de fer de banlieue de Reims). Le trajet comporte sept stations et s'effectue en un peu plus d'une heure. Les membres de la famille pourront se voir souvent et il est aussi très vraisemblable que Pierre travaille pour cette compagnie.

La guerre et le retour en Limousin

La guerre est déclarée et Jean laisse sa femme et sa mère à Rethel car il est appelé au 45e RI le 3 août 1914. Le régiment part de Sedan pour la Belgique quelques jours plus tard, il participe à la défense de Namur, puis bat en retraite dans le nord de l'Aisne. Le 29 août 1914, Jean est hospitalisé jusqu'au 24 octobre. Pour lui la guerre est finie. Il passe alors devant la commission de Mâcon qui le réforme pour bronchite suspecte, il sera maintenu réformé par le conseil de révision de la Haute-Vienne en juin 1915.
Que sont devenues sa femme et sa mère pendant ce temps ? Sont-elles parties sur Evergnicourt rejoindre les Lazignat ? Sont-elles parties vers le sud pour fuir l'invasion et les bombardements comme beaucoup de Rethélois ? Sont-elles restées à Rethel qui est prise et incendiée le 31 août 1914 par les Allemands ? Ces points nous sont inconnus, la seule certitude est que la mère est à Lyon en 1916 et qu'elle constitue en 1920 un dossier de réfugiés pour elle et sa fille.

Revenons à Evergnicourt chez les Lazignat. Pierre Lazignat et son épouse Marie Périllaud, son jeune frère Pierre Périllaud âgé de 18 ans décident de prendre le départ et de retourner en Limousin. Vraisemblablement les parents Jean Lazignat et Anne Chantron sont décédés en Picardie avant ou pendant la guerre car on ne trouve nulle trace de leur décès en Limousin. Toujours est-il que Pierre et Marie reviendront à Saint-Victurnien, mais y resteront peu de temps (de septembre 1914 à mai 1915). Pierre Lazignat reprendra son travail de papetier à l'usine de Saillat, ainsi que son beau-frère Jean Périllaud réformé de l'armée.
Marie mettra au monde le 8 octobre 1915 un garçon prénommé Raymond-Henri ; Jean Périllaud est un témoin à la naissance. Malheureusement, le mauvais sort s'acharne encore sur la famille. Le petit Raymond meurt à sept mois le 19 avril 1916 et son père quinze jours plus tard, le 3 mai 1916. C'est à ce moment que Marie va aller retrouver sa mère à Lyon.

Quant à Pierre Périllaud, il est appelé au conseil de révision et affecté à la classe de mobilisation 1914. Incorporé en avril 1915, il se retrouve au 5e régiment de génie et part aux armées en janvier 1916. C'est un régiment de sapeurs de Chemin de Fer ; cela doit bien convenir à notre mécanicien ! Il y fera toute la guerre et sera libéré en septembre 1919. C'est alors qu'il épouse à Lyon Anne Chalard, une payse de Chaillac passée elle aussi par

Evergnicourt, en présence de toute la famille Périllaud-Bigaud-Lazignat, qui y réside et est enfin rassemblée. C'est aussi à Lyon que Jean Périllaud décède le 4 juin 1929. Il avait divorcé de Jeanne Fougnon en 1923.

Les réfugiés de Lyon

C'est donc à partir de 1916, que toute la famille Périllaud, depuis Anne Bigaud jusqu'à Marie Lazignat réside dans le même quartier à Lyon. Comment sont-ils arrivés là ? Ce sont deux dossiers du service des réfugiés de la préfecture du Rhône constitués en 1920 par Anne Bigaud, veuve Périllaud, et par Marie, veuve Lazignat, qui nous ont été fournis par un chercheur, Frédéric Hiernaux, et qui nous ouvrent cette piste. En effet, une loi de 1919, dite *Charte des sinistrés* et dépendant du Ministère des régions libérées, permet aux réfugiés des zones anciennement occupées de demander aide et réparation.

Il faut fournir les dates et lieux où les demandeurs résidaient avant la guerre, indiquer depuis quand résidaient-ils à Lyon, fournir une attestation de l'employeur, etc. Il est aussi précisé dans la demande d'allocation que celle-ci ne peut être versée qu'à la condition que le demandeur déclare « ne pas renoncer à retourner dans sa commune d'origine et ne continuer qu'à titre provisoire à résider dans sa commune de refuge. »

Sur les renseignements fournis par Anne, apparaissent les noms des frères Périllaud et de Jeanne Fougnon. Anne est ménagère demeurant 36 rue Vendôme et est employée aux établissements SALT (Société d'Ameublements Lyon Trevoux). Sur les renseignements fournis par Marie, sa profession de papetière est indiquée, elle habite aussi au 36 rue Vendôme et travaille aux Établissements *J. Goutte ameublement*, rue Créqui.

On apprend ainsi que Anne Périllaud gagne 4,75 francs par jour pour deux ménages en 1921 et Marie Lazignat, journalière gagne 9 francs par jour. Leurs indemnités sont respectivement de 1,75 franc par jour pour Anne et 10 francs par mois pour Marie.

Comment Anne Bigaud, veuve Périllaud, s'est-elle retrouvée à Lyon ? Trois hypothèses sont à considérer :

- Elles sont parties pour Evergnicourt rejoindre Marie Lazignat puis pour le Limousin ;

- Elles sont restées à Rethel, auquel cas elles se sont retrouvées prisonnières civiles des Allemands. Beaucoup de Rethéloises ont été transférées dans le camp de concentration de Holzminden. Comme les Allemands estimaient avoir trop de bouches à nourrir, ils ont organisé leur rapatriement avec la Croix-Rouge par des convois via la Suisse ; cette filière débouchait sur Annemasse. Ces réfugiées ont parfois été appelées *les Boches du Nord* (voir bibliographie).

- Elles ont pris la route de l'exode vers le sud-est par Reims, Chalons, Dijon, Macon. Cette troisième hypothèse paraît la plus probable pour les raisons suivantes : Fougnon est un nom typique de la Saône-et-Loire et Jeanne, fille de Pierre Fougnon et Marguerite Monnet est née à Viry (Saône-et-Loire). Elle et sa belle-mère ont donc dû fuir vers cette région, peut-être même avec les parents. D'autre part, Jean Périllaud a été réformé par la commission de Macon, il devait donc y avoir une résidence, celle de ses beaux-parents. C'est ensuite à Lyon qu'Anne Périllaud a rassemblé ses enfants et rappelé sa fille que plus rien ne retenait en Limousin après la mort de son fils et de son mari.

On ignore la date du décès de Pierre Perillaud ; il était encore à Lyon en 1930. La dernière à avoir connu cette aventure est sa femme Anne Chalard décédée le 2 septembre 1988 à Anse (Rhône).

Jean-Claude Frölich

Sources, bibliographie et remerciements

La bibliographie et les remerciements seraient trop longs pour cet article, aussi je renvoie à l'ouvrage que j'ai publié sur le sujet[1]. Néanmoins je retiens deux livres permettant de se faire une idée sur l'occupation allemande dans ces régions des Hauts-de-France :

- 1914-1918. *L'expérience des civils dans l'Aisne occupée*. Thèse de doctorat de Philippe Salson, 2013 (imposant ouvrage de plus de 1 000 pages qui figure sur internet) ;

- *Guerre aux civils. Guerre des civils dans les Ardennes envahies de 1914-1918*. Gérard Ponsinet. L'Harmattan. 2013.

Outre les familles qui m'ont fourni renseignements et photos, je remercie M. Yves Strub, directeur de la papeterie d'Everbal qui m'a permis l'accès aux archives du personnel de la papeterie des années 1921 à 1992, les seules qui existent, et M. Fred Hiernaux pour les documents fournis dans le cadre de ses études sur les dossiers de rapatriement des réfugiés de 1914-1918 à Lyon. Cote R 1636.

1 *L'aventure des papetiers et papetières d'Evergnicourt. Une colonie limousino-charentaise en Picardie au début du XXe siècle.* Jean-Claude Frölich. Éd. généalogiques de la Voûte. Déc. 2020.

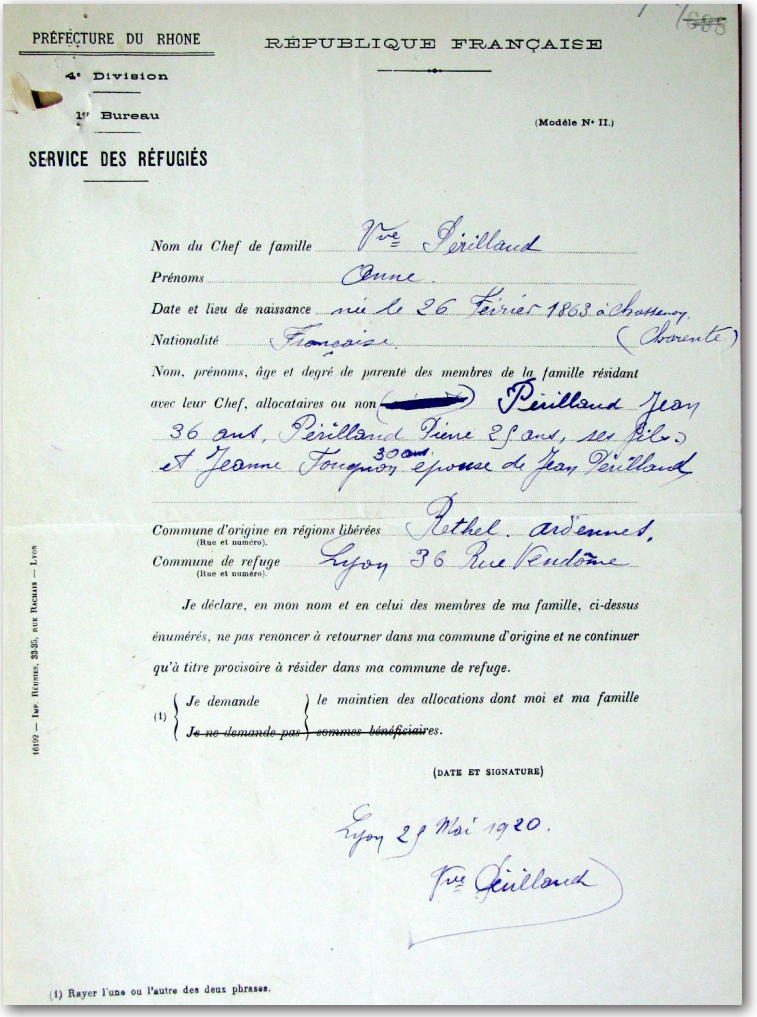

PRÉFECTURE DU RHONE
4e Division
1er Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(Modèle N° II.)

SERVICE DES RÉFUGIÉS

Nom du Chef de famille Vve Périllaud
Prénoms Anne
Date et lieu de naissance née le 26 Février 1863 à Chassenon (Charente)
Nationalité Française
Nom, prénoms, âge et degré de parenté des membres de la famille résidant avec leur Chef, allocataires ou non Périllaud Jean 36 ans, Périllaud Pierre 29 ans, ses fils et Jeanne Fougnon 30 ans épouse de Jean Périllaud

Commune d'origine en régions libérées (Rue et numéro). Rethel. Ardennes.
Commune de refuge (Rue et numéro). Lyon 36 Rue Rendôme

Je déclare, en mon nom et en celui des membres de ma famille, ci-dessus énumérés, ne pas renoncer à retourner dans ma commune d'origine et ne continuer qu'à titre provisoire à résider dans ma commune de refuge.

(1) { Je demande / ~~Je ne demande pas~~ } le maintien des allocations dont moi et ma famille ~~sommes bénéficiaires~~.

(DATE ET SIGNATURE)

Lyon 29 Mai 1920.
Vve Périllaud

(1) Rayer l'une ou l'autre des deux phrases.

1699 — Imp. Rousse, 23-25, rue Rachais — Lyon

Dossier Marie Périllaud veuve Lazignat (Archives départementales du Rhône).

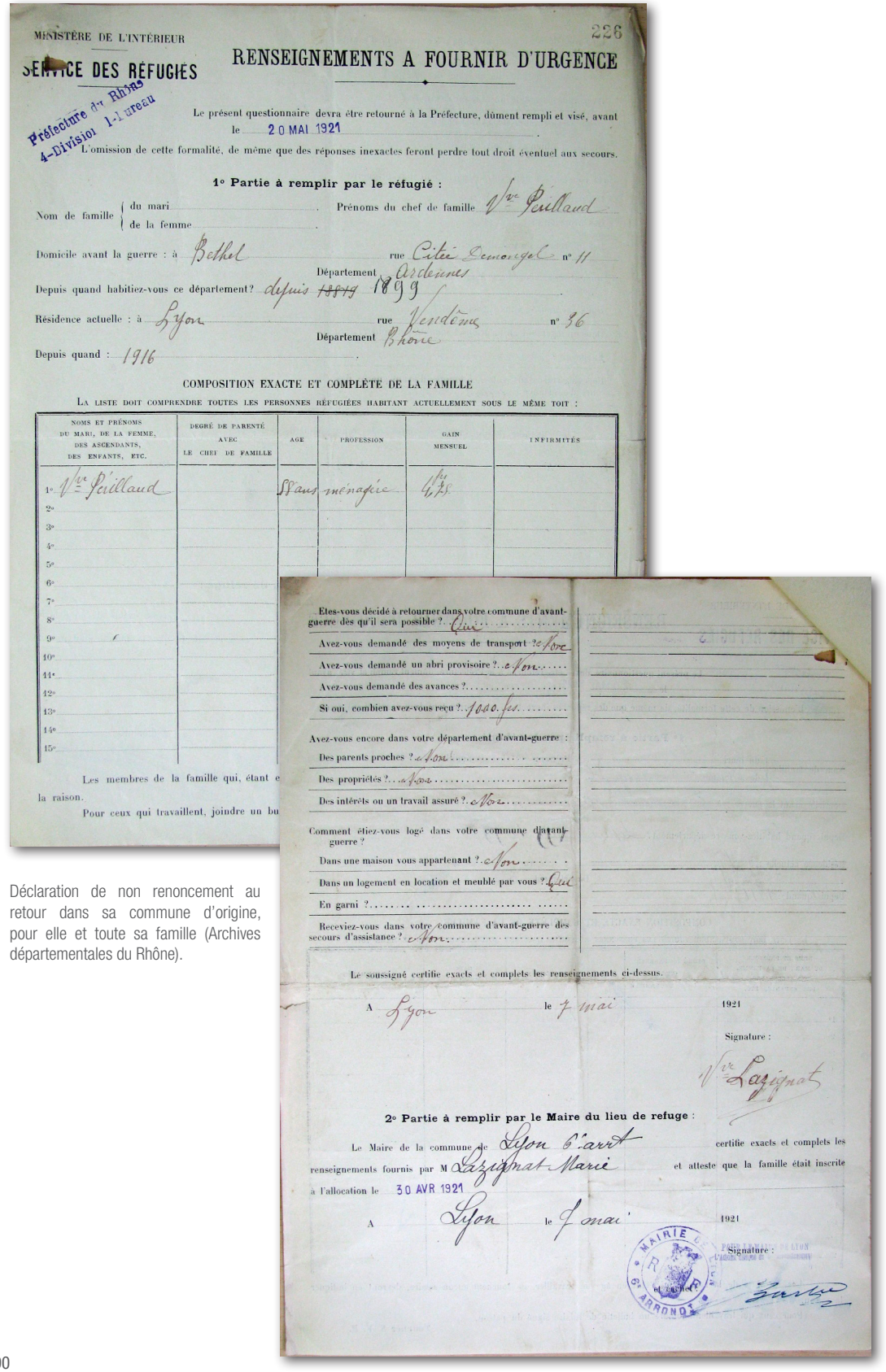

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SERVICE DES RÉFUGIÉS

226

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR D'URGENCE

Préfecture du Rhône
4e Division 1er Bureau

Le présent questionnaire devra être retourné à la Préfecture, dûment rempli et visé, avant le 20 MAI 1921.

L'omission de cette formalité, de même que des réponses inexactes feront perdre tout droit éventuel aux secours.

1° Partie à remplir par le réfugié :

Nom de famille { du mari ..... de la femme ..... Prénoms du chef de famille Vve Feillaud

Domicile avant la guerre : à Bethel rue Cité Demongel n° 11

Département Ardennes

Depuis quand habitiez-vous ce département ? depuis ~~1914~~ 1899

Résidence actuelle : à Lyon rue Vendôme n° 36

Département Rhône

Depuis quand : 1916

COMPOSITION EXACTE ET COMPLÈTE DE LA FAMILLE

LA LISTE DOIT COMPRENDRE TOUTES LES PERSONNES RÉFUGIÉES HABITANT ACTUELLEMENT SOUS LE MÊME TOIT :

	NOMS ET PRÉNOMS DU MARI, DE LA FEMME, DES ASCENDANTS, DES ENFANTS, ETC.	DEGRÉ DE PARENTÉ AVEC LE CHEF DE FAMILLE	AGE	PROFESSION	GAIN MENSUEL	INFIRMITÉS
1°	Vve Feillaud		55 ans	ménagère	4/5	
2°						
3°						
4°						
5°						
6°						
7°						
8°						
9°						
10°						
11°						
12°						
13°						
14°						
15°						

Les membres de la famille qui, étant e
la raison.

Pour ceux qui travaillent, joindre un bu

Etes-vous décidé à retourner dans votre commune d'avant-guerre dès qu'il sera possible ? Oui

Avez-vous demandé des moyens de transport ? Non

Avez-vous demandé un abri provisoire ? Non

Avez-vous demandé des avances ?

Si oui, combien avez-vous reçu ? 1000 frs

Avez-vous encore dans votre département d'avant-guerre :

Des parents proches ? Non

Des propriétés ? Non

Des intérêts ou un travail assuré ? Non

Comment étiez-vous logé dans votre commune d'avant-guerre ?

Dans une maison vous appartenant ? Non

Dans un logement en location et meublé par vous ? Oui

En garni ?

Receviez-vous dans votre commune d'avant-guerre des secours d'assistance ? Non

Le soussigné certifie exacts et complets les renseignements ci-dessus.

A Lyon le 7 mai 1921

Signature :

Vve Lazignat

2° Partie à remplir par le Maire du lieu de refuge :

Le Maire de la commune de Lyon 6e arrt certifie exacts et complets les renseignements fournis par M Lazignat Marie et atteste que la famille était inscrite à l'allocation le 30 AVR 1921

A Lyon le 7 mai 1921

Signature :

MAIRIE DU 6e ARRDT

Déclaration de non renoncement au retour dans sa commune d'origine, pour elle et toute sa famille (Archives départementales du Rhône).

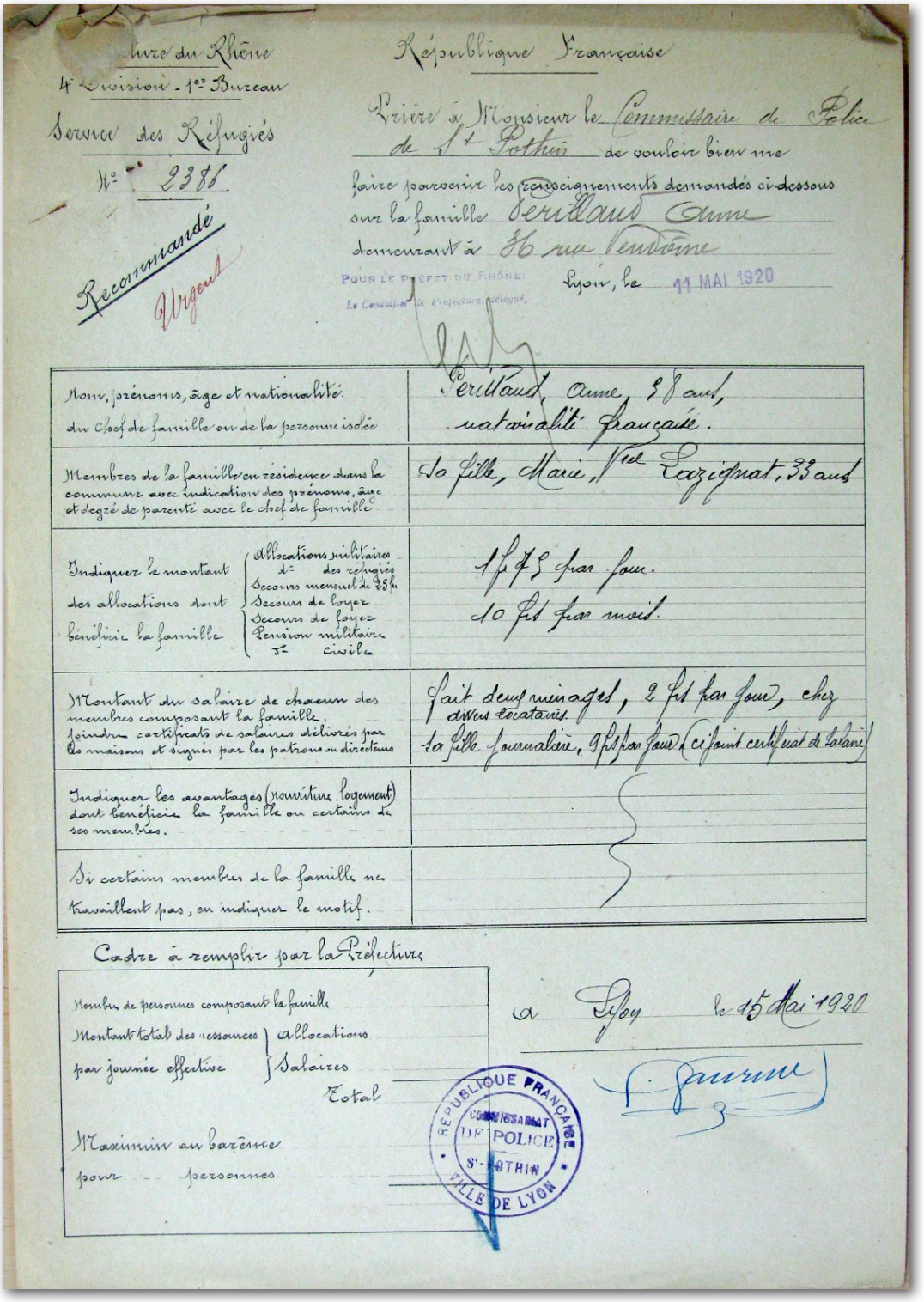

Rhône
4e Division - 1er Bureau
Service des Réfugiés
N° 2386
Recommandé
Urgent

République Française

Prière à Monsieur le Commissaire de Police de 1er Rothier de vouloir bien me faire parvenir les renseignements demandés ci-dessous sur la famille Devillard Anne demeurant à 36 rue Vendôme
POUR LE PRÉFET DU RHÔNE: Le Conseiller de Préfecture, délégué,
Lyon, le 11 MAI 1920

Nom, prénoms, âge et nationalité du Chef de famille ou de la personne isolée	Devillard, Anne, 28 ans, nationalité française.
Membres de la famille en résidence dans la commune avec indication des prénoms, âge et degré de parenté avec le chef de famille	Sa fille, Marie, Vve Lazignat, 33 ans
Indiquer le montant des allocations dont bénéficie la famille (Allocations militaires de Mr des réfugiés; Secours mensuel de 25 fr; Secours de loyer; Secours de foyer; Pension militaire de Mr civile)	1 fr 75 par jour. 10 fr par mois.
Montant du salaire de chacun des membres composant la famille. Joindre certificats de salaires délivrés par les maisons et signés par les patrons ou directeurs	fait deux ménages, 2 fr par jour, chez divers locataires. Sa fille journalière, 9 fr par jour (ci joint certificat de salaire)
Indiquer les avantages (nourriture, logement) dont bénéficie la famille ou certains de ses membres.	
Si certains membres de la famille ne travaillent pas, en indiquer le motif.	

Cadre à remplir par la Préfecture

Nombre de personnes composant la famille
Montant total des ressources par journée effective { allocations / Salaires / Total

Maximum au barème pour — personnes

A Lyon le 15 Mai 1920

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMISSARIAT DE POLICE St-ROTHIN VILLE DE LYON

Montant des allocations versées (Archives départementales du Rhône).

1940-1944 : La Résistance dans la région de Saint-Junien

Seconde partie : Les FTP* du sous-secteur C *Bernard*

Jean-Claude Frölich

L'auteur : Jean-Claude Frölich, cadre retraité de l'aéronautique, né le 27 mai 1943 (hasard du calendrier, c'est le jour de la constitution du Conseil National de la Résistance), après avoir travaillé sur les guerres de 1870 et 1914-1918, se penche maintenant sur la Résistance dans la région de Saint-Junien. Membre de la Société des Vieilles Pierres de Saint-Junien, il est l'auteur de deux ouvrages consacrés à des saint-juniauds : une biographie de Georges Gaudy, écrivain combattant des deux guerres, et une histoire des poilus saint-juniauds.

Résumé : Dans le numéro précédent de la Revue, deux dossiers d'homologation ont été consultés en détail, ceux des maquis de Saint-Junien et de Brigueuil. Dans ce numéro, nous évoquons un troisième maquis de la région : le maquis du sous-secteur C qui couvre l'ouest de la Haute-Vienne et la Charente et qui s'est avéré le plus important au moment de la Libération.

Les FTP du sous-secteur C *Bernard*

Le dossier a été établi en décembre 1947 par Fernand Bricout (ex *Gustave*), ancien commandant régional et le lieutenant-colonel Le Lay (ex *Bernard*) commandant du sous-secteur.

Historique succinct

Contrairement aux autres dossiers, l'historique succinct de celui de cette formation n'existe pas, il renvoie à un dossier joint en annexe comportant 24 feuillets dactylographiés avec ou sans signatures intitulés :

1. *Histoire du régiment Bernard. Maquis Haute-Vienne-Charente qui a donné naissance au 107e RI* (pages 22 à 24, non signé dont un grand paragraphe est indiqué « faux ») ;
2. *Origine-Constitution-Action du sous-secteur C des FTP* (pages 25 à 36, non signé). Document qui rappelle l'ensemble des activités de la Résistance dans les régions de Saint-Junien, Saulgond, Blond, Chabanais, Saint-Victurnien, Rochechouart, etc. ;
3. *Le premier régiment Bernard dans la libération de la Charente et du Limousin* (pages 37 à 39, signé illisible) ;
4. Un document intitulé : *République Française - Forces-Françaises- 1er régiment*

* Francs-Tireurs et Partisans, dans la mouvance du Parti communiste français.

Bernard (Charente)-Proposition à l'ordre de la nation. Ses pages 41 à 49, signées par le capitaine Bourgoin commandant le 3e bataillon sont un panégyrique à l'égard de son chef.

Le résumé suivant est donc un travail personnel établi sur la base des informations contenues dans l'ensemble du dossier.
Le mouvement commence à s'organiser vers la mi-mai 1941 quand le Parti Communiste crée le Front National. C'est à partir de juillet 1942 qu'il commence à se constituer à Saint-Junien et dans les environs et que se forme un groupe franc (FTP) d'une trentaine de personnes. Sa première manifestation à Saint-Junien en septembre 1942 permet de renforcer son organisation. Avec la création du STO[1], l'opposition des jeunes gens et une autre manifestation à Saint-Junien en février 1943, l'implantation de ce groupe se trouve renforcée. La liste des actions de ces équipes FTP figure ci-après.

En mai 1944, Bernard Le Lay dit *Bernard* est délégué par les dirigeants FTP pour prendre le commandement du groupe. Il faut tout créer, réquisitionner les fusils de chasse et se mettre en liaison avec les organisations de parachutage alliés. Les harcèlements de l'ennemi vont commencer partout dans la région. Début juin, *Bernard* organise les regroupements de différents maquis. Au moment du débarquement, le 6 juin 1944, son groupe d'environ 200 personnes est stationné à Étagnac. Les effectifs grossissent très rapidement, après l'émotion engendrée par le massacre d'Oradour-sur-Glane et le 17 juin, quand *Bernard* s'installe au château de Pressac, il dispose déjà de quoi former deux compagnies. Le groupe FTP, la *Division bleue* comme l'appelle les Allemands à cause de la couleur des chandails, va livrer sa première bataille à Oradour-sur-Vayres. Dès lors, les accrochages vont s'avérer de plus en plus nombreux. Les 23 et 24 juin, *Bernard* est en mesure de former un bataillon comportant les compagnies 2405, 2406 et 2407, et début août, c'est un régiment de quatre bataillons qui est formé.
Après la libération de Limoges le 21 août 1944, ce premier régiment de FFI va poursuivre ses offensives sur Angoulême, Cognac, Saintes, puis participer aux combats de la poche de Royan. Pendant cette période une nouvelle armée française s'organise avec l'intégration des FFI à cette armée (ce que l'on appellera plus tard *l'amalgame*) et ce premier régiment de FFI dit parfois *régiment Bernard* deviendra une partie du 107e RI.

État nominatif des membres du maquis *Bernard*

Une liste nominative de 692 personnes indique la durée des services homologués pour chacun d'entre eux. Un peu plus d'une quarantaine sont homologués avant 1944.

En ce qui concerne les cadres et officiers, voir le tableau page suivante. Contrairement aux autres formations, les dates d'appartenance ne sont pas précisées.

Deux noms sont rajoutés sur une autre feuille : Pierre Villelégier et Lucien Blancheton, tous deux capitaines et adjoints au commandant de bataillon.

Bilan des actions reconnues pour homologation

Le dossier d'homologation du maquis *Bernard* fixe le point de départ des services FFI à prendre en considération à partir du premier septembre 1941 avec les effectifs suivants :
- Au 1er septembre 1941 : 25 hommes ;
- Au 10 mai 1943 : 180 hommes ;
- Au 1er juin 1944 : 250 hommes ;
- Au 1er septembre 1944 : 2 722 hommes.

Il retient par ordre chronologique les opérations suivantes :
- 22 septembre 1942, la réalisation avec un effectif de 40 personnes d'une manifestation à Saint-Junien permettant le renforcement de l'organisation. Trois personnes sont arrêtées dont une déportée ;
- 28 février 1943, une autre manifestation à Saint-Junien engageant 150 personnes contre le STO. Sept personnes seront arrêtées deux jours plus tard ;

1 Service du Travail Obligatoire.

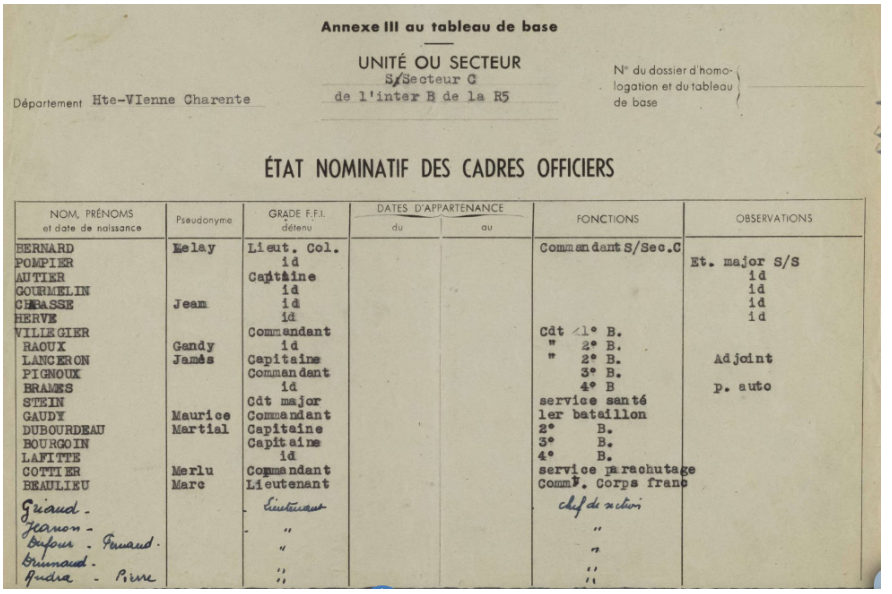

Annexe III au tableau de base

UNITÉ OU SECTEUR
S/Secteur C
de l'inter B de la R5

Département Hte-Vienne Charente

N° du dossier d'homologation et du tableau de base

ÉTAT NOMINATIF DES CADRES OFFICIERS

NOM, PRÉNOMS et date de naissance	Pseudonyme	GRADE F.F.I. détenu	DATES D'APPARTENANCE du	DATES D'APPARTENANCE au	FONCTIONS	OBSERVATIONS
BERNARD	Relay	Lieut. Col.			Commandant S/Sec.C	
POMPIER		id				Et. major S/S
AUTIER		Capitaine				id
GOURMELIN		id				id
CHASSE	Jean	id				id
HERVE		id				id
VILLEGIER		Commandant			Cdt 1° B.	
RAOUX	Gandy	id			" 2° B.	
LANCERON	James	Capitaine			" 2° B.	Adjoint
PIGNOUX		Commandant			3° B.	
BRAMES		id			4° B	p. auto
STEIN		Cdt major			service santé	
GAUDY	Maurice	Commandant			1er bataillon	
DUBOURDEAU	Martial	Capitaine			2° B.	
BOURGOIN		Capitaine			3° B.	
LAFITTE		id			4° B.	
COTTIER	Merlu	Commandant			service parachutage	
BEAULIEU	Marc	Lieutenant			Comm°. Corps franc	
Giraud -		Lieutenant			chef de section	
Jeanon -		"			"	
Dufour - Renaud.		"			"	
Grimaud.		"			"	
Pudra - Pierre		"			"	

- De juin à novembre 1943, différentes opérations contre les batteurs et les batteuses à Blond, Saint-Junien, Rochechouart et Saulgond pour empêcher les blés et les fourrages réquisitionnés de partir ;
- 22 novembre 1943, 35 hommes participent à Chabanais à la délivrance de quatre FTP ;
- 27 novembre 1943, 80 hommes attaquent des G.M.R. à Saulgond. Trois GMR[2] sont tués, 26 faits prisonniers et du matériel est récupéré ;
- 13 décembre 1943, à Nantiat, accrochage de 140 maquisards avec les GMR ; 6 arrestations ;
- 28 janvier 1944, contact avec les gendarmes de Vayres, deux arrestations ;
- 21 mars 1944, un groupe de six maquisards participe à Saint-Junien à l'exécution d'un SS nommé Diebolt ;
- 30 avril 1944, coupure de la voie ferrée Limoges-Angoulême à hauteur de Verneuil par une équipe de 35 personnes ; un Allemand et un milicien sont tués ainsi qu'un prisonnier ;
- 1er mai 1944, coupure de la voie ferrée à hauteur de Saillat ; ce même jour, un groupe de 180 hommes attaque la gendarmerie de Saint-Laurent-sur Gorre pour récupérer des armes. Dix hommes sont arrêtés et trois seront fusillés à Limoges ;
- 2 mai 1944, un groupe de 40 hommes délivre des aviateurs anglais à Chabanais ;
- 3 mai 1944, à Rochechouart, 180 hommes livrent le combat avec les GMR, un GMR est fait prisonnier ;
- 31 mai 1944, occupation de Chabanais par un groupe de 180 hommes et coupure de la voie ferrée ; un Allemand est tué et sept sont faits prisonniers ;
- 1er juin 1944, le camp du groupe de FTP, fort de 220 hommes, basé en forêt de Rochechouart, est attaqué par les Allemands. Six SS sont tués ;
- 8 juin 1944, occupation de Saint-Junien par 400 hommes. Récupération d'armes et de matériel. Un maquisard est tué ;
- 12 juin 1944, à Chabanais, arrêt d'un train GMR et récupération d'armes et de matériel ;
- 18 juin 1944 : accrochage d'une section de maquisards avec les Allemands à Confolens, 10 Allemands sont tués. Les maquisards ont un tué et deux blessés ;
- 27 juin 1944 : accrochage d'un détachement avec la Milice : trois maquisards sont tués ;
- 12 juillet 1944 : engagement d'une section contre les Allemands à Alloue (Charente) ; 3 Allemands tués ;
- 19 juillet 1944 : attaque d'un train blindé par trois compagnies de maquisards

2 Groupes mobiles de réserve, unités paramilitaires créées par le régime de Vichy.

à Oradour-sur-Vayres. 90 Allemands tués. 5 morts et 36 blessés côté maquisards ;
- 31 juillet 1944 : deux compagnies en protection de Chabanais à Exideuil arrêtent les Allemands ;
- 1er août 1944, trois bataillons sont engagés à Chabanais en protection de Saint-Junien ; sept tués et 24 blessés chez les maquisards ;
- 5 août 1944, un bataillon en protection de Saint-Junien est engagé au pic Javerdat
- 6 août 1944, destruction de la ligne à haute-tension à l'Isle-Jourdain ;
- 18 août 1944, lors de l'avancée sur Limoges, les maquisards ont 5 tués et 15 blessés ;
- 21 août 1944 : prise de Limoges.

Bilan des pertes

Les pertes des FTP de la Haute-Vienne et de l'inter B de la Charente sont estimées à l'époque à 63 personnes entre juillet 1944 et le 27 avril 1945. Ils ont pour noms :
Aubinaud Pierre, Damour Georges, Vigier Yves, Escartien Mariane, Desroches, Granger, Meriaud, Bouby, Mourgaud, Labarde, Feroldi, Lagisque, Boursin Georges, Jacques, Sardin Raymond, Philippe, Quillard, Léonard Jean, Vhomeau J., Blanchet Marc, Larchet, Mortier Justin, Michel René, Collet, Muntzer, Marchap Edgar, Javelot Paul, Meriguet, Chabaud Adrien, Furcia Joseph, Lepreux Lucien, Pascaud André, Flaud René, Vignaud Joseph, Milord François, Rivet Abel, Bisserier Paul, Forest Émile, Raballaud Marcel, Auclair Francisque, Marriaud André, Plateck Albert, Deglane Jacques, Duredon Gilbert, Grégoire Gastonn, Thomas (Tromas) André, Morichon Louis, Michel Claude, Lucien Rolland, Rouzaud Jacques, Raynaud Alphonse, Boussiquet Olivier, Crémoux André, Beaudoin Jean, Brousse Albert, Liautard Victor, Hamelin René, Duvergne Henri, Bertrand Jean, Roger Louis, Mary Henri, Blangy Ferdinand et Priollaud Jean.

Pour quelques-uns d'entre eux, grades et dates de décès sont précisés.

Notes et renseignements complémentaires de l'auteur :

Sur le fond du dossier, il apparaît clairement que ce document est avant tout une « ode » au régiment *Bernard*. J'ajoute les quelques renseignements complémentaires suivants :

- Les dossiers d'homologation contiennent beaucoup de noms mais par rapport à l'ensemble des résistants, il est certain qu'il en manque énormément. Ne serait-ce que pour les FTP estimés à 2722 au 1er septembre 1944, les listes établies ne fournissent que 692 personnes. Manifestement, ce dossier d'homologation est incomplet comme en témoignent certaines pages manuscrites brouillonnées portant interrogations sur l'organisation.
- L'homme exécuté le 21 mars 1944, indiqué comme SS, est un certain Ernest Diebolt, membre de la LVF[3] (matricule 11324), né dans le Haut-Rhin, marié avec une Saint-Juniaude en permission et demeurant à La Bretagne (commune de Saint-Junien).



Le commandant *Bernard* (Photo Musée de la Résistance).

- On ne peut néanmoins oublier que le maquis Bernard, nonobstant l'héroïsme de ses combattants n'a pas été exempt de certaines exactions. Il a été accusé de justice expéditive et de 73 ou 74 exécutions sommaires en Haute-Vienne et en Charente. En ce qui concerne la justice expéditive, citons cette affaire qui a fait l'objet de tracts et d'affiches apposés à Saint-Junien :

3 Légion des Volontaires français, émanant d'organisations collaborationnistes.

« *Le dénommé Vergnaud, s'étant glissé dans les rangs de l'armée de la liberté a été condamné à mort par un tribunal populaire le 26 juin 1944. Cet homme de peu de scrupules s'était rendu coupable de vol, pillage et chantage. Il a été fusillé après des aveux complets. L'armée de la liberté étant une armée du peuple, sortie du peuple, pour servir le peuple, ne tolérera jamais parmi ses hommes, ni gangsters, ni voleurs…* ». La victime, un industriel, déjà sollicité avec succès avait été rançonné de 30 000 F par le nommé Vergnaud[4].

- En ce qui concerne les exécutions sommaires, dont la plus connue est celle de Françoise Armagnac, une liste figure dans l'ouvrage de Xavier Laroudie cité dans les références.
Pour Saint-Junien, on peut citer celles de madame Gingeot épouse Palard, libraire de 35 ans, les époux Maillet, le jeune Jacques Labuze.

Conclusion

Les dossiers d'homologation, réalisés à la Libération pour officialiser les états de services des maquisards et leur permettre d'obtenir reconnaissance, pensions et décorations ont été rédigés dans un contexte bien particulier, à chaud et à une époque de règlements de comptes, y compris entre maquisards. En outre certains des rédacteurs n'ont pas hésité à fausser ou travestir des réalités. Ils se sont même parfois attribués des actions auxquelles ils n'avaient pas participé et des rôles à leur convenance. Tous ces dossiers ne présentent donc pas le recul nécessaire. Il appartient maintenant aux historiens de revisiter toute cette période trouble à froid et avec objectivité.

Jean-Claude Frölich

4 Cité par Henri Frenay dans son ouvrage *Volontaires de la nuit*.



14 juillet 1944. Le maquis de Pressac entre dans Saint-Junien (Archives municipales).

Sources et références

La documentation sur les sujets abordés est très nombreuse, citons seulement les documents qui m'ont plus particulièrement servi :

- Le site *Mémoire des Hommes* et les GR P 19 cités en introduction ;
- L'article internet : *Le maquis de la forêt de Brigueuil, avril 1943-décembre 1943. Du refus de la collaboration à la résistance armée,* de Benoît Savy et Jacques Deserces ;
- *Volontaires de la nuit*. Henri Frenay. Robert Lafont. 1975 ;
- *Un seul châtiment pour les traîtres. Haute-Vienne 1944*. Xavier Laroudie. Geste éditions. 2016 ;
- *Clartés dans la nuit : la Résistance de l'Esprit. Journal d'un prêtre déporté*. Jean Varnoux. Éditions La Veytizou. 1995 ;
- *Martial Pascaud. Une vie, un exemple*. Mémoires. Éditions SPEC. *L'Echo du Centre* ;
- *Par le portillon de la Boisserie*. Pierre Henri Rix. Éditions latines. 1974 ;
- Le *Maitron*. Les fusillés 1940-1944 ;
- Archives municipales de Saint-Junien. Série 4H33, avec mes remerciements à Emmanuel Baroulaud pour son aide ;
- Délivrance du 9 septembre 1944 ;
- Copies de diverses lettres (Frenay, Deserces, Janine Lafontan, Barataud, etc.) fournies par Jacques Deserces fils de Paul Deserces ; avec tous mes remerciements ;
- Site ANARC Charente limousine : document. *Maquis de Brigueuil*. Année 1943.

ANNEXES

Monuments dédiés à ces résistants. Morts pour la France. Cette annexe concerne les résistants traités dans les deux parties

Dans la région de Saint-Junien plusieurs plaques commémoratives rappellent le sacrifice de ces combattants. À Saint-Junien, elles sont au nombre de deux, l'une est située au square des martyrs de la Résistance près du champ de foire à Saint-Junien, l'autre sur le mur du cimetière municipal.
Dans le cimetière de Saint-Victurnien, deux plaques apposées sur le mur du cimetière rappellent les onze tués du piège monté par la Milice le 27 juin 1944. En effet des miliciens, camouflés en maquisards et disposant de véhicules équipés d'une croix de Lorraine ont envahi Saint-Victurnien, puis attaqué une camionnette de résistants. Six hommes ont été tués près de leur véhicule au cours de l'accrochage et cinq ont été fusillés le long du mur du cimetière. La 2401e compagnie FTP dont il est question est l'une des compagnies opérant dans les Monts de Blond et la région de Cieux (secteur D des FTP).

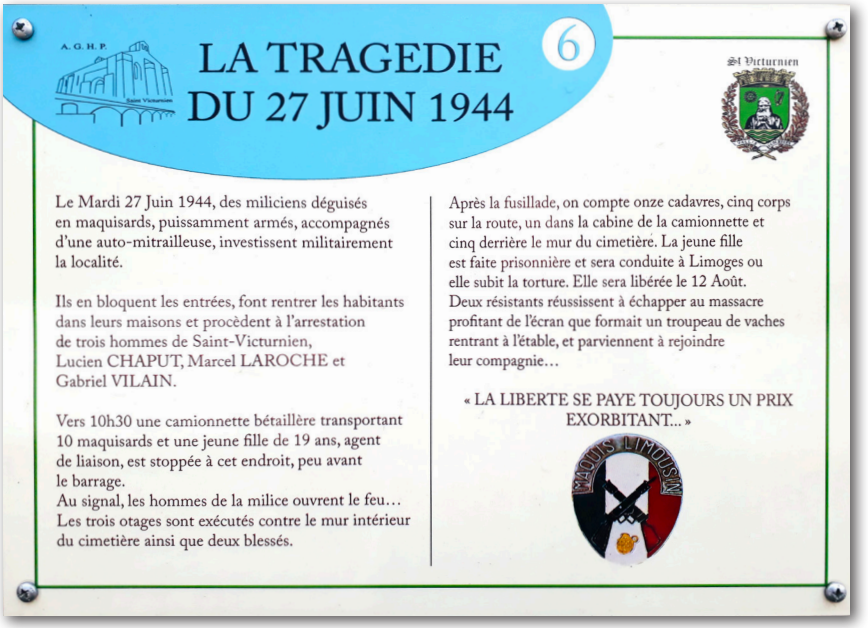

Plaque de présentation devant le cimetière de Saint-Victurnien (photo auteur, 2022)

Deux tableaux ci-après résument succinctement les principales informations concernant ces résistants.

Liste des 41 déportés et résistants Morts pour la France figurant sur les deux plaques commémoratives de Saint-Junien



Saint-Junien : le monument aux déportés avec la collégiale en arrière-plan (Photo auteur, 2022)

Nom / Prénom	Mouvement	Naissance (date, lieu)	Décès (date, lieu)	Observations
BARATAUD René Jean	FTPF.	26/06/1924 Saint-Junien	04/03/1944 Sainte-Marie-de-Chignac (24)	Maquis de la Haute-Vienne. Mort au combat
BASS Eugène	Armée Juive (OJC)	28/11/1924 Sarrrelouis (Allemagne)	10/06/1944 Saint-Junien	Fusillé au lieu-dit chez Mondiez par les Allemands. Dossier SHD AC 21 P 421810
BISSIRIEIX Roger	FTPF.	14/11/1924 Brigueuil (16)	08/04/1944 Plaisance (86)	Du groupe Amilcar de la Vienne, mortellement blessé par les G.M.R.
BLANCHET Jean	Armée Secrète	23/11/1922 Saint-Junien	19/09/1944 Mauthausen Autriche	Arrêté le 04/03/1944. Mort en déportation. Matricule 29971
BLANCHON André	FTPF. Sous-lieu. Service santé	06/06/1924 Masléon (87)	03/02/1945 Limoges	Suite maladie contactée en service
BOUBY Henri	FTPF. 2402e Cie	04/12/1916 Saint-Junien	19 /07/1944 Oradour/Vayres	Attaque du train blindé d'Oradour-sur-Vayres
BURBAUD François Amédée	FTPF.	26/05/1920 Saint-Junien	16/10/1943 Saint-Hilaire-Foissac (19)	Tué par les G.M.R. Faisait partie du maquis de la Creuse
CHABASSE Robert	Libération Nord	24/09/1921 Saint-Junien	19/03/1945 Dachau (Allemagne)	Arrêté le 05/11/1943 à Chabanais. Mort en déportation. Médaille de la Résistance
CHABEAUDIE Ou CHABAUDY Joseph Pierre	Front National	21/12/1884 Saint-Junien	27/02/1944 Buchenwald (Allemagne)	Arrêté le 04/03/1943. Déporté par convoi du 17 janvier 1944 au départ de Compiègne à destination de Buchenwald. Matricule 40854. Médaille de la Résistance

CHANSON Albert Charles	Armée Secrète	25/06/1884 Asnières-sur-Seine (92)	30/01/1945 Dachau Allemagne	Arrêté le 10/03/1944. Mort en déportation. Mle 76638. Médaille de la Résistance
COLLET Marcel	FTPF. 2405e Cie	22/03/1904 Paris 12e	18/08/1944 Aixe-sur-Vienne	Blessé et achevé d'une balle dans la nuque
COSTE Jacques Julien Vivien	FTPF.	27/02/1927 Bougival (78)	26/11/1944 Saujon (17)	Disparu, d'après les dossiers du secteur C. A été tué en mission dans les lignes ennemies au 107e RI
DUSSOUCHAUD Louis Antoine	FTPF.	19/08/1925 Saint-Junien	06/09/1944 Limoges	Maladie. D'après les homologations, mort le 19/06/1944
FAUBERT André	Armée Secrète	02/08/1896 Saint-Junien	10/07/1944 Alken (Autriche)	Arrêté le 15/03/1944. Mort en déportation au château de Hart Heim. Mle 26942. Médaille de la Résistance
FEROLDI Pierre Cyrille	FTPF. 2407e Cie	01/05/1920 Tric (57)	07/08/1944 Bellac	Tué par balle au lieu-dit Thoveyrat dans une attaque allemande du maquis de Blond
GAILLARD Gilbert Marcel Jean	Front National	10/09/1905 Saint-Junien	14/09/1944 Neckargerach Allemagne	Arrêté le 18/05/1944. Convoi du 2 juillet 1944. Mort en déportation. Médaille de la Résistance.
GAUDY Maurice François Léon	FN puis FTPF. et 14e RI	30/12/1921 Saint-Junien	12/01/1946 Lörrach Allemagne	Accident. Décédé des suites de ses blessures en Allemagne (lieutenant dans les troupes d'occupation)
GROS André Marie	FN puis FTPF.	22/01/1912 Etagnac (16)	19/08/1944 Roullens (11)	Arrêté le 26/07/1944. Fusillé à Roullens. Homologué lieutenant
GROS Pierre	Armée Secrète	03/01/1899 Saint-Junien	07/03/1944 Buchenwald Allemagne	Arrêté le 04/01/1944. Mort en déportation à Buchenwald. Mle 41552. Médaille de la Résistance
HIRAT Abel	FTPF.	26/08/1918 Saint-Junien	03/07/1944 Azat-le-Ris (87)	Mort par accident
JACOB Pierre Joseph	FTPF. 2402e Cie sergent	23/03/1924 Fonteny (57)	10/09/1944 Saint-Junien	Non mort pour la France. Militaire tué pendant la guerre par accident au lieu-dit Beaulieu (Mémoire des hommes)
LABARDE Paul	FTPF.	24/01/1905 Saint-Junien	04/08/1944 Saint-Junien	Homologué dans le secteur C sans précision. Maladie. La mention MPLF n'apparaît pas sur son acte de décès
LAFONTAN Juliette née LAGNAU	Armée Secrète	30/12/1894 Salaise-sur-Sanne (38)	01/03/1945 Bergen-Belsen Allemagne	Arrêtée le 04/01/1944 à St-Junien. Morte en déportation. Mle 27444. Médaille de la Résistance
LAFONTAN Jean Marie Paul	Armée Secrète	22/07/1891 Saint-Cloud (92)	12/04/1945 Mauthausen (Autriche)	Mort en déportation sous le nom d'Henri Guillot. Mle 60041. Adjoint de Geneste responsable maquis de St-Junien. Médaille de la Résistance
MALAMAS Marcel Jean René	FTPF.	13/11/1924 Veyrac (87)	30/09/1944 Angoulême	Accident le 28/09/1944, décédé des suites de ses blessures
MARTIN René Clément	FTPF.	01/10/1924 Saint-Junien	28/07/1944 Blond (87)	Mort des suites de ses blessures

MERLE André Jean	Armée Secrète	10/12/1923 Saint-Junien	17/07/1944 Vidaillat (23)	Entré au maquis en juillet. FCL (Corps Francs de la Libération). Fusillé. Corps identifié en février 45
MOREAU Joseph Alix Gabriel Louis	Libération Nord	21/09/1888 Saint-Junien	28/09/1944 Buchenwald Allemagne	Mort en déportation. Responsable du secteur d'Etampes (91). Médaille de la Résistance
MORFET Jean-Baptiste	Front National	17/08/1895 Saint-Junien	08/02/1945 Dachau Allemagne	Comptable, conseiller municipal communiste. Déporté. Arrêté le 18/05/1944
PASCAUD André Léon Gabriel	FTPF. 1er Rgt *Bernard*	16/01/1917 Saint-Junien	20/09/1944 Hôpital de Saintes (17)	Porté le 19/09/1944 dans les décédés du secteur C. Sergent-chef. Mort des suites de ses blessures (Militaire)
PATRIARCHE René Louis	FTPF.	11/11/1917 Exideuil/Vienne	17/09/1944 Lyon 2e (69)	Alias Michel. Mort à l'hôpital de Lyon
POUPÉ Robert	Armée Secrète sergent	11/05/1906 Monthureux-sur-Saône (88)	10/02/1945 Ohrdruf Allemagne	Mort en déportation
QUILLARD André	FTPF. 2402e Cie	14/05/1927 Saint-Junien	20 /07/1944 Oradour/Vayres	Attaque du train blindé d'Oradour-sur-Vayres
RAYNAUD (RAINAUD) Alphonse	FTPF.	17/06/1925 Chéronnac (87)	23/01/1945 Gémozac (17) Pas d'acte	Tué par balle au 107e RI. En réalité tué au Bois de la Chasse qui se situe à Semussac (20 km de Gémozac)
REISS Chiel	Civil, menuisier	04/04/1901 Chevalowice (Pologne)	09/05/1944 Chaillac/Vienne (87)	Acte décès du 11 juin 1944. Réfugié, trouvé dans un taillis et dont la mort semblait remonter à 2 jours
REIX Léon Émile	Armée Secrète	10/11/1921 Saint-Junien	08/05/1944 Poitiers (86)	Alias Michel. Fusillé au camp de Biard à Poitiers. Ces deux Reix sont les deux frères.
REIX Marcellin Maurice	Armée Secrète	23/07/1923 Saint-Junien	08/05/1944 Poitiers (86)	Alias Riquet. Fusillé au camp de Biard à Poitiers.
RIVET Adrien	Armée Secrète	14/12/1915 Brigueuil (16)	17/06/1944 Saint-Junien	Mitraillé par les Allemands dans un champ de la Haute-Garde (St-Junien)
RIVET Alexandre	Armée Secrète	20/02/1925 Saint-Brice	17/06/1944 Saint-Junien	Mitraillé par les Allemands dans un champ de la Haute-Garde (St-Junien)
ROUFFANCHE Maurice Pierre	Armée Secrète	12/09/1920 Oradour-sur-Glane	25/04/1945 Gusen Autriche	Arrêté le 30/01/1944 par les G.M.R. Mort en déportation. Médaille de la Résistance
TEILLET Jean	Armée Secrète	26/08/1886 Saint-Junien	01/02/1945 Weimar Allemagne	Arrêté le 04/01/1944. Mort en déportation à Buchenwald. Mle 41588. Médaille de la Résistance

Quelques remarques sur ce tableau :

- Chiel Reiss est un civil réfugié de Pologne à Saint-Junien qui a été tué entre le 8 et le 10 juin 1944 ;
- La mention *Mort pour la France* n'a pas été officiellement entérinée pour Pierre Joseph Jacob, alors c'est le cas pour Hirat et Malamas ;

- Deux décédés par maladie ont été reconnus *Morts pour la France* ;
- Pas d'acte de décès de Rainaud au lieu de décès (Gémozac ou Semussac). D'après l'attestation de décès du capitaine Villegier Pierre, commandant le 1er bataillon du 107e RI : *« a été tué à 8 heures du matin, le 23 janvier 1945 lors de l'attaque du Bois de la Chasse par des balles ennemies causant une perforation intestinale ».* Il n'y a qu'un Bois de la Chasse, c'est à Semussac. (20 km de Gémozac) ;
- Juliette Lafontan, déportée à Ravensbrück est décédée à Bergen-Belsen entre la gare et le camp lors de l'évacuation de Ravensbrück devant l'avance soviétique.

Liste des tués et fusillés figurant sur la plaque commémorative de fusillés de Saint-Victurnien. Morts pour la France



Plaque sur le mur extérieur du cimetière de Saint-Victurnien (Photo auteur, 2022)

NOM Prénom	**Mouvement**	**Naissance Date, lieu**	**Décès Date, lieu**	**Observations**
ALBERT Louis	FTPF. 2401e Cie	14/3/1919 Paris 10e	Saint-Victurnien 27/06/1944	Figure dans les homologués du dossier GR 19P 87/22
CHAPUT François Louis Lucien	Armée Secrète	04/05/1909 Saint-Victurnien.	Idem	Exécuté dans le cimetière
CHIGNAC Jean Alexis Marc	FTPF. 2401e Cie	27/08/1923 Paris 14e		Tué près du véhicule des maquisards
DELANNOY André	FTPF. 2401e Cie	21/04/1922 Marquette (59)	Idem	Tué près de leur véhicule
GALLY François	FTPF. 2401e Cie	27/08/1923 Peyrilhac (87)	Idem	En mission pour récupérer des armes a été tué près de son camion

LAROCHE Marcel	Armée Secrète	06/04/1917 Paris 14e	Idem	Exécuté dans le cimetière. Domicilié à Saint-Victurnien. L'hypothèse d'une dénonciation n'a pas été exclue
LEBRAUD Albert	FTPF. 2401e Cie	01/11/1922 Nieul (87)	Idem	Tué près de leur véhicule
OURMIERES Pierre	FTPF. 2401e Cie	20/08/1921 Toulouse (31)	Idem	Tué près de leur véhicule
RIFFAUD René Maurice	FTPF. 2401e Cie	18/01/1921 Nieul	Idem	Tué près de leur véhicule
VILAIN Gabriel	Armée Secrète	13/01/1915 Aincourt (95)	Idem	Demeurant au lieu-dit Chez Mallet. Exécuté dans le cimetière
VOULTOURY Louis	FTPF. 2401e Cie	23/01/1921 Limoges	Idem	Tué près du véhicule des maquisards

11 novembre 1951 :
Inauguration de la stèle des martyrs de la Résistance à Saint-Junien[1]




La foule place du champ de foire.

1 Images provenant du Fonds Clavaud détenu aux Archives municipales.



Le défilé du 11 novembre 1951 dans les rues de Saint-Junien avant l'inauguration.



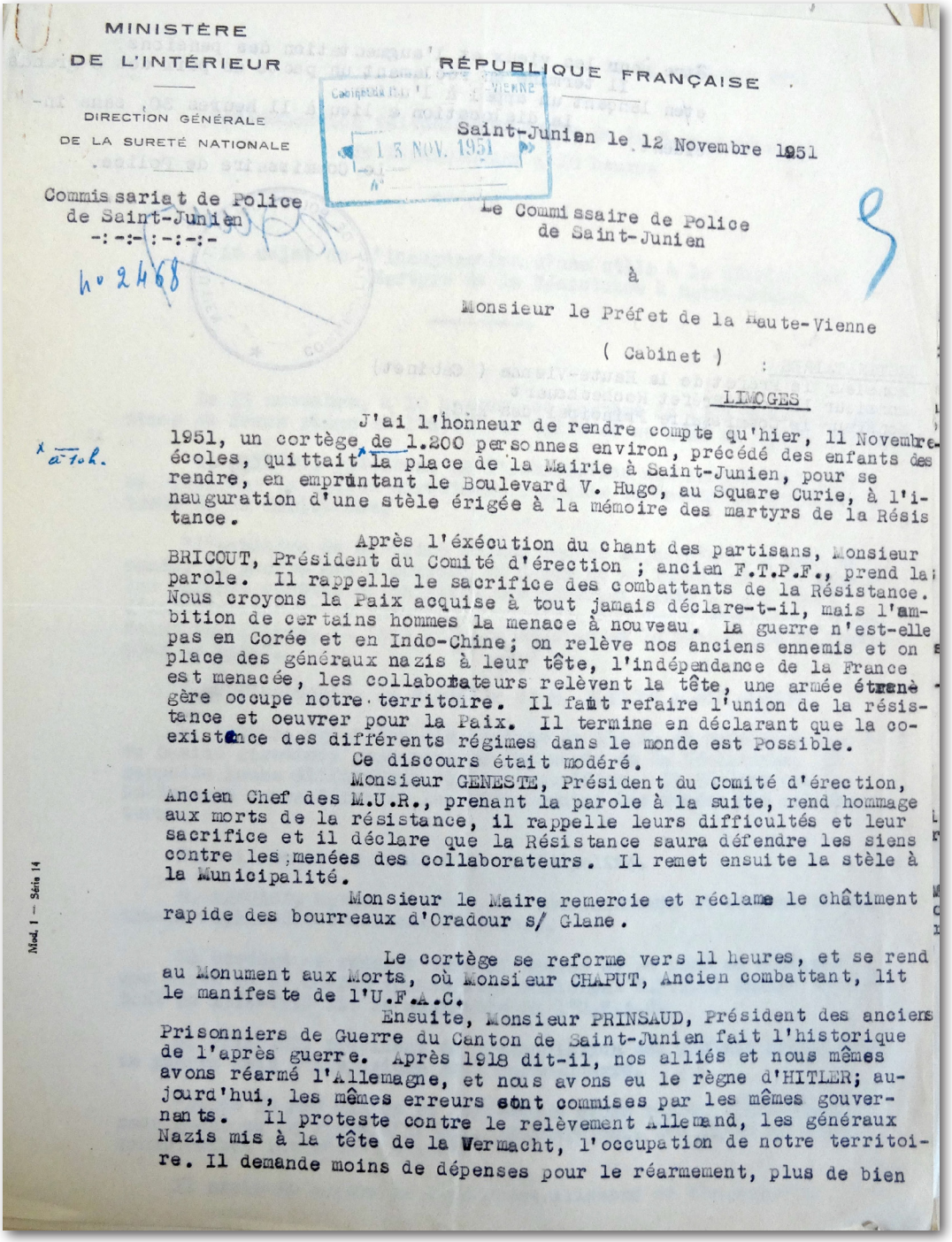

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SURETÉ NATIONALE

Commissariat de Police
de Saint-Junien
-:-:-:-:-:-

n° 2488

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet du Préfet de la Haute-Vienne
13 NOV. 1951

Saint-Junien le 12 Novembre 1951

Le Commissaire de Police
de Saint-Junien

à

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne

(Cabinet)

LIMOGES

J'ai l'honneur de rendre compte qu'hier, 11 Novembre 1951, un cortège de 1.200 personnes environ, précédé des enfants des écoles, quittait la place de la Mairie à Saint-Junien, pour se rendre, en empruntant le Boulevard V. Hugo, au Square Curie, à l'inauguration d'une stèle érigée à la mémoire des martyrs de la Résistance.

Après l'éxécution du chant des partisans, Monsieur BRICOUT, Président du Comité d'érection ; ancien F.T.P.F., prend la parole. Il rappelle le sacrifice des combattants de la Résistance. Nous croyons la Paix acquise à tout jamais déclare-t-il, mais l'ambition de certains hommes la menace à nouveau. La guerre n'est-elle pas en Corée et en Indo-Chine; on relève nos anciens ennemis et on place des généraux nazis à leur tête, l'indépendance de la France est menacée, les collaborateurs relèvent la tête, une armée étrangère occupe notre territoire. Il faut refaire l'union de la résistance et oeuvrer pour la Paix. Il termine en déclarant que la coexistence des différents régimes dans le monde est Possible.

Ce discours était modéré.

Monsieur GENESTE, Président du Comité d'érection, Ancien Chef des M.U.R., prenant la parole à la suite, rend hommage aux morts de la résistance, il rappelle leurs difficultés et leur sacrifice et il déclare que la Résistance saura défendre les siens contre les menées des collaborateurs. Il remet ensuite la stèle à la Municipalité.

Monsieur le Maire remercie et réclame le châtiment rapide des bourreaux d'Oradour s/ Glane.

Le cortège se reforme vers 11 heures, et se rend au Monument aux Morts, où Monsieur CHAPUT, Ancien combattant, lit le manifeste de l'U.F.A.C.

Ensuite, Monsieur PRINSAUD, Président des anciens Prisonniers de Guerre du Canton de Saint-Junien fait l'historique de l'après guerre. Après 1918 dit-il, nos alliés et nous mêmes avons réarmé l'Allemagne, et nous avons eu le règne d'HITLER; aujourd'hui, les mêmes erreurs sont commises par les mêmes gouvernants. Il proteste contre le relèvement Allemand, les généraux Nazis mis à la tête de la Wermacht, l'occupation de notre territoire. Il demande moins de dépenses pour le réarmement, plus de bien

Mod. I — Série 14

Compte rendu du commissaire de police de Saint-Junien au Préfet de la Haute-Vienne.

Les Hors-séries de *D'onte ses* :

Les mélanges Marchois et Limousins

N°1 *Le cartulaire de Saint-Barthélémy de Bénévent* - 2011
Philippe Florentin

N°2 *Marchois et Limousins au Parlement civil de Paris 1395-1571* - 2011
Philippe Florentin

N°3 *Le trésor de Ventadour 1re partie* - 2011
Philippe Florentin

N°4 *Tarnac sous la restauration, le recensement de 1827* - 2011
Brigitte Favrie-Banette

N°5 *Siège et traité de Gimel 1594* - 2013
Philippe Florentin

N°6 *Minutes notariales de Corrèze perdues et retrouvées 1443-1595* - 2013
Philippe Florentin

N°7 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1501- 1599* - 2014
Philippe Florentin

N°8 *Accords marchois et Limousins 1300-1713* - 2015
Philippe Florentin

N°9 *Marchois et Limousins au Parlement criminel de Paris 1312-1567* - 2015
Philippe Florentin

N°10 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1600- 1650* - 2016
Philippe Florentin

N°11 *Marchois et Limousins au Grand conseil 1651- 1700* - 2016
Philippe Florentin

N°12 *Minutes notariales de Creuse perdues et retrouvées* - 2016
Philippe Florentin

N°17 *Guillaume Robert et le secret des Templiers*
Un moine limousin contre l'ordre du Temple - 2018
Philippe Florentin

N° 20 *Marchois et Limousins au Grand Conseil 1701-1791*- 2018
Philippe Florentin

N° 22 *Connétablie et maréchaussée dans la Marche et le Limousin 1530-1790* - 2021
Philippe Florentin

N° 24 *Minutes du notaire royal Touyéras de St-Auvent (1738)* - 2019
Monique Gallais

Mémoires de guerre des Limousins

N°13 *Des hommes et des chevaux dans la Grande Guerre*
Du dépôt de Remonte de Saint-Junien au Haras national de Pompadour - 2015
Collectif

N°14 *Les enfants de Saint-Auvent morts pour la France 1914-1918* - 2016
Monique Gallais

N°16 *Les enfants de St-Priest-sous-Aixe morts pour la France 1914-1918* - 2016
Monique Gallais

N°17 *Les enfants de Verneuil-sur-Vienne morts pour la France 1914-1918* - 2017
Monique Gallais

N°19 *Les enfants de Faux-la-Montagne morts pour la France 1914-1918* - 2018
Christiane Burdin-Dubayle
Brigitte Caloo

N°23 *Les enfants d'Aixe-sur-Vienne morts pour la France 1914-1918* - 2018
Jeanne Perette-Masboeuf
Jean-Jacques Mauriat

N°26 *Les enfants de Champagnat (23) morts pour la France 1914-1918* - 2019
Frédéric Gravier

La terre des Limousins

N°15 *Les Salviat la vie dans le nom 1600-2000 - 2016*
Michel Cousin

cercle de généalogie et d'histoire des marchois et limousins

Association Loi 1901 (J.O. du 20 juin 1979)
Membre de la fédération française de généalogie

ADHÉSION / ABONNEMENT
(ou RENOUVELLEMENT)

54, rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges
05 55 33 43 12 Courriel : cghml@cghml.fr
Sites : www.cghml.fr - www.boutique.cghml.fr - www.filiatheque.fr

Adhésion directement en ligne sur le site : www.boutique.cghml.fr

COORDONNÉES

M. ▢, Mme ▢, Association ▢, Autre (préciser) ▢ :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone (facultatif) : ..... Numéro d'adhérent (actuel ou ancien) : .....

Année de naissance (facultatif) : ..... Profession (facultatif) : .....

COORDONNÉES ÉLECTRONIQUES

Adresse électronique : .....

▢ J'ai bien noté que le fait de déclarer mon adresse électronique me permettra d'accéder à l'espace adhérent des sites internet du Cghml, de recevoir 500 points pour accéder à la base de données et de recevoir chaque trimestre la *Lettre de D'onte ses ?* directement dans ma boîte de messagerie ;

▢ Si je ne déclare pas d'adresse électronique je recevrai la lettre trimestrielle sous forme papier, à mon domicile.

MON RÈGLEMENT (Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Cghml)

- Cotisation annuelle seule[1] (échéance 31/12 de l'année en cours) : ..... 28 €
- Cotisation découverte[2] (valable entre le 1er août et le 31 déc.) : ..... 15 €
- Abonnement à la revue semestrielle *D'onte ses ?* par année civile (2 numéros) : ..... 30 €
- DUO (cotisation + abonnement à la revue semestrielle - 2 numéros) : ..... 52 €

- Supplément pour routage hors métropole : ..... 10 €
- Supplément pour internaute désirant recevoir la version papier de la *Lettre de D'onte ses ?* : .....14 €

Je fais un don en complément de ma cotisation ..... : ..... €

TOTAL ..... : ..... €

Je recevrai un reçu fiscal sur le montant de mes cotisation et don.

Fait à ..... le ..... Signature :

1. Mon **adhésion en année pleine**, part du jour de l'inscription dans le fichier des adhérents et s'arrête le 31 décembre de l'année en cours.
2. Mon **adhésion découverte** part du jour de l'inscription dans le fichier des adhérents et reste valable jusqu'au 31 décembre. Je reçois 250 points avec mon code d'accès au site internet.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Cghml :

54 rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges / tél : 05 55 33 43 12 / courriel : cghml@cghml.fr